



Rapport du Président du Conseil d'administration pour l'année 2003-04

Le présent rapport est soumis à la Conférence en vertu de l'article 14 du Règlement du Conseil d'administration. Il rend compte des travaux du Conseil pendant la période qui s'est écoulée depuis la dernière session de la Conférence (juin 2003), c'est-à-dire lors des 287^e, 288^e et 289^e sessions du Conseil (juin et novembre 2003, et mars 2004). Il n'évoque que les principaux faits qui ont marqué cette année les travaux du Conseil et ne traite pas des questions que la Conférence aura à examiner par ailleurs.

Pour des informations plus complètes et détaillées sur l'ensemble des travaux du Conseil, on se reportera aux notes figurant à la fin du rapport. On pourra également consulter les procès-verbaux des 287^e, 288^e et 289^e sessions (juin et novembre 2003, et mars 2004) ou encore les documents dont le Conseil lui-même ou ses commissions ont été saisis. D'autres éléments d'information utiles, ainsi que les rapports et autres documents mentionnés dans le texte et en notes, sont disponibles sur le site Internet de l'OIT¹.

I. Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Compilation des rapports annuels

Lors du cinquième examen annuel des rapports établis en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT, le Conseil d'administration a débattu sur la base de la compilation des rapports annuels préparée par le Bureau² et de l'introduction des Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT³. Le Conseil d'administration s'est prononcé sur plusieurs observations formulées par les Experts-conseillers et a examiné de façon plus approfondie certaines questions soulevées dans les rapports. En particulier, il a demandé au Bureau: de développer davantage les moyens dont disposent les pays pour évaluer leurs progrès dans la voie d'une pleine réalisation des principes et droits fondamentaux au travail; d'étendre les mesures positives prises par le Conseil de coopération des pays du Golfe (CCG); de s'engager davantage envers les pays qui n'ont jamais rempli leur obligation de rapport (Afghanistan, Iles Salomon, Kirghizistan, Sierra Leone et Somalie) et de soutenir davantage les pays qui ne sont en mesure de présenter des rapports que d'une manière irrégulière, tels que la République démocratique populaire lao.

Le Conseil d'administration a attiré à nouveau l'attention des organisations nationales et internationales d'employeurs et de travailleurs sur la nécessité de fournir des commentaires au titre de l'examen annuel de la Déclaration, et les a priées de déployer des efforts particuliers afin de promouvoir et de faciliter l'organisation des travailleurs, et de susciter l'engagement dans la négociation collective de ceux qui ont tendance à être exclus

de la jouissance des principes et droits de la Déclaration. Cela inclut les travailleurs agricoles, les travailleurs des zones franches d'exportation, les travailleurs migrants, les travailleurs domestiques, les travailleurs de l'économie informelle ainsi que certaines catégories de travailleurs du secteur public.

Activités de coopération technique

En novembre 2003, la Commission de la coopération technique a examiné et approuvé les priorités et plans d'action pour la coopération technique au titre de la Déclaration qui portaient essentiellement sur l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession⁴. Ces priorités et plans d'action, que le Bureau a soumis pour donner suite au rapport global intitulé *L'heure de l'égalité au travail*, qui traite de la discrimination sur le lieu de travail, visent à renforcer la cohérence, la visibilité et l'impact des activités menées par l'Organisation et à obtenir des résultats mesurables d'ici à 2007, date à laquelle le prochain rapport global sur la question est attendu. Les priorités et plans d'action pour l'élimination de la discrimination comportent deux grands axes: a) la discrimination raciale ou ethnique au travail et le développement, compte étant tenu de la situation des femmes; et b) l'égalité de rémunération entre les sexes et entre les groupes raciaux ou ethniques.

Examen du rapport global

Le Conseil d'administration a approuvé les modalités pratiques de l'examen, le 10 juin 2004, du rapport global⁵.

II. Travail des enfants

Grâce au système dual de présentation de rapports établis antérieurement, le Conseil d'administration a examiné les travaux effectués par le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) pendant l'exercice biennal 2002-03 et en particulier en 2003. En novembre 2003, le Conseil d'administration a pris note d'un rapport oral du directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail et a examiné un exemplaire préliminaire du rapport détaillé de l'IPEC, qui porte sur l'action contre le travail des enfants et ses priorités futures. Le débat qui s'est poursuivi à sa session de mars 2004 était axé sur le rapport final de l'IPEC concernant ses activités pendant l'exercice biennal.

Suivi de l'examen en juin 2002 du rapport global du BIT intitulé *Un avenir sans travail des enfants*

Le plan d'action pour l'abolition du travail des enfants, que le Conseil a examiné puis approuvé en mars 2003, tient compte de l'expérience de l'IPEC et de la réorientation de sa stratégie et a pour composantes principales un accent renouvelé sur les pires formes de travail des enfants, la promotion des initiatives et de l'adhésion au plan d'action au niveau national, la collecte d'informations fiables sur le travail des enfants et la mise en place d'amples partenariats à l'échelle mondiale. Suite au plan d'action, le Conseil d'administration a été tenu informé des activités menées, en particulier par l'IPEC. La *Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants*, qui commémore les débats de la Conférence sur ce sujet le 12 juin 2002, est devenue un événement annuel que le Bureau et

ses structures extérieures organisent partout dans le monde. Le thème pour 2004 est le travail domestique des enfants.

Action de l'IPEC en 2002-03 contre le travail des enfants: progrès et priorités futurs

Pendant l'exercice biennal, l'IPEC a continué d'intensifier ses activités pour soutenir les initiatives novatrices et de grande envergure que les gouvernements, les partenaires sociaux et d'autres groupes intéressés déploient pour lutter d'urgence contre le travail des enfants, en particulier ses pires formes. Outre les résultats relatifs aux cibles fixées pour l'exercice biennal qui font l'objet de la section suivante, certains des principaux progrès enregistrés sont présentés ci-dessous.

En 2003, les dépenses au titre des activités de l'IPEC se sont élevées à 47,2 millions de dollars, ce qui a porté à 88,1 millions de dollars leur montant total pour l'exercice biennal. Cela représente une hausse d'environ 31,8 millions de dollars, soit une hausse de 56 pour cent par rapport à l'exercice précédent. La méthode des programmes assortis de délais (PAD) a été développée. Les concepts, indications et informations ayant trait aux nombreux aspects de ces programmes sont précisés dans le manuel de planification de l'action qui vient d'être publié. Au cours de l'exercice biennal, l'IPEC a pris plusieurs initiatives de travail en réseau qui constituent un autre moyen, à la fois efficace et économique, pour diffuser des informations et des méthodologies. L'IPEC a aussi continué de répondre à la demande d'assistance technique d'Etats Membres pour réaliser des enquêtes sur le travail des enfants, et de faire mieux connaître la lutte contre le travail des enfants par deux importantes campagnes à l'échelle mondiale: *Carton rouge au travail des enfants* et *SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias)*.

La base de recherche de l'IPEC a aussi été renforcée pour favoriser les interventions et élargir la base des connaissances sur le travail des enfants. Les projets de recherche menés à bien pendant l'exercice biennal comprennent des recherches sur le VIH/SIDA et sur la situation des filles dans le contexte du travail des enfants. Début 2004, l'IPEC a publié le rapport *Investing in every child: An economic study of the costs and benefits of eliminating child labour* (Investir dans chaque enfant: étude économique sur les coûts et avantages de l'élimination du travail des enfants) pour contribuer à renforcer les arguments économiques qui vont à l'encontre du travail des enfants et qui démontrent que les avantages de l'élimination du travail des enfants dépassent largement sur le long terme les coûts que cela comporte.

Résultats de l'IPEC relatifs aux cibles fixées pour l'exercice biennal

Premièrement, à propos des ratifications des conventions relatives au travail des enfants, au 31 décembre 2003, 147 Etats Membres sur 177 avaient ratifié la convention n° 182 (soit 34 de plus pendant l'exercice biennal) et 131 la convention n° 138 (soit 15 de plus). Le rythme des ratifications ralentit à mesure que la ratification universelle de ces conventions approche mais ces chiffres sont conformes aux attentes, étant donné que le nombre actuel de ratifications de ces deux conventions en 2000-01 a largement dépassé les prévisions.

Deuxièmement, en matière d'informations et de connaissances, 28 autres pays ont réalisé pendant l'exercice biennal des enquêtes nationales sur le travail des enfants ou d'autres types d'enquêtes. En ce qui concerne la coopération technique avec les Etats

Membres de l'OIT, les activités de l'IPEC ont continué de s'accroître à un rythme très élevé en 2002-03.

Troisièmement, au sujet de la coopération technique fournie aux Etats Membres pour élaborer des politiques et des programmes assortis de délais en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants, les ressources complémentaires allouées aux fins de programmes assortis de délais à l'échelle nationale se sont élevées pendant l'exercice biennal à 38 millions de dollars pour 11 pays. Ainsi, le nombre total à ce jour des pays qui ont élaboré des programmes assortis de délais à l'échelle nationale s'élève à 14. Sept autres pays ont mis en place des plans d'action pour éliminer les pires formes de travail des enfants avec l'aide de l'IPEC. Plusieurs pays ont bénéficié de programmes sectoriels à l'échelle nationale ou régionale qui prévoient des cibles assorties de délais dans certains secteurs ou industries, les délais étant plus courts.

Quatrièmement, en ce qui concerne le nombre d'enfants bénéficiaires des programmes de l'IPEC, l'objectif qui avait été fixé (1 million d'enfants) a été dépassé de plus de 10 pour cent. Il ressort d'estimations fondées sur la portée des différentes campagnes et activités de sensibilisation à l'échelle nationale liées à des projets qu'elles ont atteint 33 autres millions d'enfants. Les études sur les bénéficiaires directs des projets et programmes de l'IPEC montrent que plus de la moitié de l'ensemble de ces enfants étaient des filles et que sept enfants bénéficiaires sur dix étaient soumis à l'une quelconque des pires formes de travail des enfants. Les proportions par région du nombre total de ces enfants sont les suivantes: 11 pour cent pour l'Afrique, 35 pour cent pour les Amériques, 48 pour cent pour l'Asie, et 6 pour cent pour l'Europe et les Etats arabes.

Importance de l'éducation pour éliminer le travail des enfants

La réorientation stratégique de l'IPEC qui vise à renforcer les conditions nécessaires pour lutter contre le travail des enfants a pour effet de privilégier davantage maintenant les politiques en matière d'éducation. La convention n° 182 réaffirme l'importance d'une éducation de base gratuite et reconnaît que la solution à long terme pour éliminer le travail des enfants est, entre autres, l'éducation universelle. L'importance de l'éducation à cette fin a été soulignée dans la stratégie de l'IPEC en matière d'éducation, laquelle prévoit une réforme de l'action dans ce domaine ainsi que des interventions ciblées pour venir en aide aux enfants. L'IPEC a œuvré étroitement, par exemple, avec SECTOR et avec ACTRAV.

Le travail des enfants et l'Agenda pour le travail décent

Les activités de l'IPEC destinées à lutter contre le travail des enfants constituent un aspect important de l'Agenda de l'OIT pour le travail décent: le travail des enfants perpétue le cercle vicieux de la pauvreté en empêchant les enfants d'acquérir les qualifications et l'éducation nécessaires pour un meilleur avenir et un travail décent. L'IPEC s'est systématiquement efforcé de rationaliser ses activités à l'échelle nationale et mondiale et ses activités liées à l'Agenda pour le travail décent. A des fins de cohérence et d'intégration à l'échelle nationale, l'IPEC déploie son personnel sur le terrain dans des Equipes par pays et est en train de nommer des coordinateurs pour améliorer la coordination. En 2004-05, l'IPEC établira aussi une stratégie et des objectifs opérationnels par pays. Ils seront étroitement liés aux programmes par pays de l'OIT, y compris les initiatives pour le travail décent menées dans le pays intéressé.

Partenariat entre l'IPEC et les organisations d'employeurs et de travailleurs

L'importance de la coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs dans les programmes et projets de lutte contre le travail des enfants a été soulignée à plusieurs occasions par le Conseil d'administration au cours de ses débats sur le travail des enfants. Il a été réaffirmé que le tripartisme est essentiel dans les activités de l'IPEC, celles-ci faisant partie intégrante des activités tripartites de l'OIT. D'autres activités se sont poursuivies et se poursuivront pour améliorer cette coopération. L'IPEC a beaucoup investi pour promouvoir et favoriser les alliances sectorielles à l'échelle mondiale entre des organisations d'employeurs et de travailleurs, par exemple dans les secteurs du cacao/chocolat et du tabac. Ces initiatives de coopération sont conformes à la philosophie de l'OIT du tripartisme et visent à trouver des solutions constructives bénéficiant d'un large soutien et ayant des effets et des avantages concrets et durables pour toutes les parties intéressées.

III. Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Responsabilité sociale des entreprises et normes internationales du travail

En novembre 2003, une «Note d'information sur la responsabilité sociale des entreprises et les normes internationales du travail»⁶ a été soumise au groupe de travail afin de le tenir informé des faits nouveaux survenus dans ce domaine. Le groupe de travail a pris note des informations fournies et a exprimé le souhait de traiter cette question dans le cadre de la discussion du rapport final de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, en mars 2004. Le Bureau a été prié de continuer à suivre l'évolution de cette question et de transmettre ces informations aux mandants de l'OIT selon diverses voies.

Politiques et partenariats sociaux pour une bonne gouvernance

A la même session, le groupe de travail a examiné la question intitulée «Politiques et partenariats sociaux pour une bonne gouvernance». Le document⁷ soumis au groupe de travail s'appuyait sur la discussion d'un document connexe présenté en mars 2003. Il traitait la question de la pertinence des partenariats sociaux par rapport aux questions plus larges de gouvernance dans le contexte du développement économique et social et examinait différents éléments tirés des travaux extérieurs consacrés à cette question. Malgré les nombreux exemples positifs ainsi mis en exergue, il apparaît que la notion de partenariat social n'est pas encore appréciée à sa juste valeur ni mise en pratique de manière universelle. Le groupe de travail a reconnu que la question du partenariat social, du dialogue social et de la bonne gouvernance était importante, particulièrement en ce qui concerne l'examen du rapport et des recommandations à venir de la Commission mondiale. Il a noté que l'OIT jouait un rôle important dans le recensement et le développement des conditions et cadres stratégiques propres à assurer une bonne gouvernance au regard de la politique sociale et économique et de la politique de l'emploi. Il est important de faire connaître à la communauté du développement l'approche propre de l'OIT en matière de gouvernance du marché du travail par le biais des partenariats sociaux.

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

Allocution de Son Excellence M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande et coprésidente de la Commission mondiale

En novembre 2003, M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande et coprésidente de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, a exposé au groupe de travail les activités en cours de la commission. Elle a félicité le groupe de travail pour le courage et l'ouverture d'esprit dont il avait fait preuve en créant une commission mondiale indépendante. Les activités de la commission présentent un grand intérêt non seulement pour l'OIT, mais aussi pour le reste du système multilatéral. La présidente Halonen a exposé certains des points essentiels que la commission avait examinés longuement et en profondeur, points qui jouent un rôle important dans la démarche visant à aboutir à des conclusions équilibrées sur les mesures à prendre pour renforcer la dimension sociale de la mondialisation. La commission est partie de l'idée que, pour être viable, la mondialisation doit répondre aux besoins des gens. Le but ultime est de contribuer à faire de cette mondialisation un outil de promotion du travail décent, de lutte contre la pauvreté et le chômage et de stimulation de la croissance et du développement. En se fondant sur ce but ambitieux, la commission a élaboré une vision du changement dont les principaux points sont les suivants: le cours actuel de la mondialisation doit s'infléchir, parce que ceux qui se partagent ses avantages sont trop rares et ceux qui ne peuvent influencer ni sur sa conception ni sur son déroulement sont trop nombreux; la mondialisation devrait être une force propre à accroître la liberté et le bien-être des êtres humains et apporter la démocratie et le développement aux communautés au sein desquelles ils vivent; les principes qui doivent guider la mondialisation devraient aussi se concrétiser dans les institutions, règles et systèmes politiques nationaux et se fonder sur la démocratie, les droits de l'homme et le respect du droit.

La présidente Halonen a également noté que les avantages économiques et les coûts sociaux de la mondialisation n'étaient pas répartis également entre les pays et les groupes sociaux. Le succès de la participation à la mondialisation est lié aux capacités et politiques nationales. C'est pourquoi l'on peut dire qu'il incombe à chaque pays de commencer par agir chez lui. C'est aussi une bonne raison de faire de l'Etat-nation une entité plus forte. Pour que la mondialisation soit une force positive au service des gens, il est important que les règles qui la régissent soient équitables, tant en ce qui concerne la création des possibilités que la détermination des résultats. Il y a lieu de réfléchir à la diversité de situation des peuples et des pays.

L'oratrice a souligné que les actions menées pour rendre les règles plus justes nécessitent également une politique plus cohérente et plus équitable au niveau international. Ce point contribuera de manière essentielle à faire en sorte que les avantages de la mondialisation soient plus largement répartis et que les objectifs mondiaux communs soient réalisés.

Présentation du rapport intitulé Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous par Son Excellence M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie et coprésident de la Commission mondiale

En mars 2004, M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie et coprésident de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation,

s'est adressé au groupe de travail pour présenter le rapport de la Commission mondiale intitulé *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*. Ses remarques liminaires ont jeté les bases de deux journées et d'un débat extrêmement fécond, les 24 et 25 mars 2004. L'orateur a souligné l'importance de la discussion du rapport de la Commission mondiale⁸ et a déclaré qu'il attendait avec intérêt de savoir comment l'OIT se proposait de réaliser le programme exposé dans le rapport. Il a conclu en lançant un appel aux gouvernements, aux travailleurs et aux employeurs afin qu'ils ne se détournent pas des faiblesses de la mondialisation, mais qu'ils luttent maintenant.

IV. Normes internationales du travail

Améliorations des activités normatives de l'OIT

Articles 19, 24 et 26 de la Constitution

Dans le cadre des discussions en cours sur l'amélioration des activités normatives de l'OIT, le Conseil d'administration a examiné en novembre 2003 la question du renforcement des procédures de soumission aux autorités compétentes des instruments adoptés par la Conférence internationale du Travail, de réclamation et de plainte prévues aux articles 19, 24 et 26 de la Constitution⁹. Le Conseil examinera à sa 291^e session (novembre 2004) les amendements proposés en vue de renforcer ces procédures.

Assistance technique et promotion

En novembre 2003, le Conseil d'administration a engagé une deuxième discussion sur l'assistance technique et la promotion des normes internationales du travail. Le Conseil d'administration a estimé que les observations des organes de contrôle, les conclusions du Groupe de travail sur la politique de révision des normes ainsi que les situations différentes d'un pays à l'autre devraient être prises en compte lors de l'élaboration des outils nécessaires pour renforcer l'assistance technique et les activités promotionnelles, tout spécialement l'intégration des normes dans les programmes exécutés au niveau des pays, et en particulier les programmes sur le travail décent. Ces éléments devraient également être pris en considération pour l'établissement du programme et budget et la programmation conjointe entre le siège et les bureaux extérieurs. Les informations recueillies dans les bases de données thématiques, comme celle qui porte sur la sécurité et la santé au travail à l'issue de la première approche intégrée, pourraient également être très utiles pour les activités de planification. L'assistance technique et les activités promotionnelles en matière normative doivent être discutées avec les partenaires sociaux et les gouvernements des pays concernés et devraient tenir compte à la fois des souhaits et des priorités de ces derniers et du mandat de l'Organisation.

Pratiques suivies pour la préparation des conventions internationales du travail

En novembre 2003, le Conseil d'administration a demandé au Bureau d'élaborer un manuel de bonnes pratiques rédactionnelles destiné à faciliter la rédaction des instruments soumis pour adoption à la Conférence¹⁰. Un projet sera examiné par un groupe tripartite d'experts et soumis au Conseil d'administration à sa session de mars 2005.

Ratification et promotion des conventions fondamentales de l'OIT

La campagne de ratification des conventions fondamentales de l'OIT, entamée en 1995, a continué de porter ses fruits en incitant les Etats Membres à ratifier les instruments essentiels. Depuis juin 2003, on a enregistré 16 ratifications de conventions fondamentales par 10 Etats Membres. Avec ces ratifications, 9 Etats Membres se sont ajoutés à la liste de ceux qui ont ratifié l'ensemble des conventions fondamentales.

Aujourd'hui, 103 Etats ont ratifié les huit conventions fondamentales et 30 sept d'entre elles. Le nombre total de ratifications de ces instruments s'élève à 1 225, soit 87 pour cent des 1 408 ratifications possibles (tous ces chiffres au 18 mai 2004).

Rapport général de situation sur l'action de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi

Comme les années précédentes, le Conseil d'administration a été saisi, à sa session de mars 2004, d'un rapport général de situation sur l'action de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi. Le rapport contenait un aperçu des activités menées par l'OIT en 2003 pour promouvoir ces normes et instruments en donnant quelques exemples de ces activités et de leur impact.

Liberté syndicale

Le Comité de la liberté syndicale a reçu un nombre croissant de plaintes touchant aux droits syndicaux et à la négociation collective. Il a examiné quelque 200 cas entre mai 2003 et mars 2004. Des évolutions positives ont été observées pendant la période à l'examen, en particulier la libération de syndicalistes, l'enregistrement d'organisations syndicales et la réintégration de travailleurs licenciés pour activités ou appartenance syndicales.

Conventions consolidées sur les normes du travail maritime

En mars 2004, le Conseil d'administration a examiné un rapport d'activité sur la proposition de convention consolidée sur les normes du travail maritime, et en particulier sur les résultats de la quatrième réunion du Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime¹¹. Il a pris note de l'accord qui a été conclu sur certains éléments de la structure de la proposition de convention consolidée et du compromis qui s'est dégagé sur le statut précis à donner aux dispositions de la partie non obligatoire de la convention, à savoir celles de la partie B du code. A la quatrième réunion du groupe de travail, les discussions ont porté sur le contenu des cinq titres de la convention. Le Conseil d'administration a pris note du consensus auquel sont parvenus les participants sur quelques-uns des titres et des aspects appelant un complément d'examen, en particulier la protection sociale. Les discussions ont permis, d'une manière générale, de délimiter les points de désaccord possibles et, par conséquent, de faciliter les travaux de la Conférence technique maritime préparatoire qui doit se tenir du 13 au 24 septembre 2004.

Le Conseil d'administration a aussi approuvé une résolution adoptée par le groupe de travail et énonçant les grandes lignes d'une procédure appropriée devant permettre à la conférence préparatoire de concentrer ses efforts sur le règlement des points de désaccord et d'éviter toute discussion injustifiée de dispositions façonnées après des années de débats au sein du Groupe de travail tripartite de haut niveau et de son sous-groupe. En outre, il a

adopté le Règlement régissant la Conférence technique maritime préparatoire. Enfin, le Conseil d'administration a pris note d'une déclaration adoptée par le groupe de travail tripartite concernant l'échouage du MV «Tasman Spirit», survenu le 27 juillet 2003 à l'entrée du port de Karachi, au Pakistan, et la détention de membres d'équipage.

Le Conseil d'administration a continué de suivre les progrès des activités relatives à la convention consolidée sur les normes du travail maritime, laquelle devrait être soumise en 2005 à la Conférence pour adoption. Un projet de convention est actuellement élaboré par le Bureau sous la direction du Groupe de travail tripartite de haut niveau.

A la demande du Conseil d'administration, le Bureau lui a soumis, en mars 2003, un rapport sur l'état d'avancement des travaux établi avec l'aide du sous-groupe du Groupe de travail tripartite de haut niveau¹². Le rapport traitait en particulier du rôle que le système de contrôle de l'OIT pourrait jouer à propos de la nouvelle convention. De nombreux Membres se sont félicités du travail accompli jusqu'ici. En même temps, il a été souligné que, dans l'attente de l'adoption de la nouvelle convention, il faudrait continuer de promouvoir les normes du travail maritime actuelles et que les Etats Membres devraient continuer de les ratifier afin de faciliter l'acceptation du nouvel instrument.

Procédures constitutionnelles

Exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

En novembre 2003, le Conseil d'administration a été saisi de deux rapports de la chargée de liaison sur les faits nouveaux survenus depuis juin 2003. Le Conseil d'administration a entériné les conclusions du Président, notamment en ce qui concerne la signification qu'il a estimé pouvoir donner à la déclaration liminaire du représentant du Myanmar, de laquelle il ressortait que les autorités du Myanmar seraient disposées à faire en sorte que les représentants du Directeur général puissent procéder, selon les modalités qui ont été appliquées avec succès dans le passé, à une évaluation complète de la situation en vue de la mise en œuvre aussi rapide que possible du Plan d'action. Sur cette base, le Conseil d'administration est convenu de reporter à sa session de mars 2004 l'examen de la proposition de réactiver les mesures envisagées aux termes de la résolution adoptée en juin 2000 par la Conférence, étant entendu qu'un rapport complet de la situation lui serait alors soumis par le Directeur général avec les recommandations appropriées.

La chargée de liaison, M^{me} Hông-Trang Perret Nguyen, a achevé son mandat à la fin de novembre 2003. M. Richard Horsey a été nommé chargé de liaison par intérim le 1^{er} décembre.

En mars 2004, le Conseil d'administration a été saisi de trois rapports: i) un rapport du chargé de liaison par intérim sur ses activités; ii) un rapport sur la phase préliminaire d'une visite d'évaluation à Yangon conformément à ce qu'avait convenu le Conseil d'administration en novembre 2003, effectuée par M. Francis Maupain, Conseiller spécial du Directeur général du BIT, avec le chargé de liaison par intérim; et iii) un rapport sur les derniers développements concernant le cas de personnes condamnées à la peine capitale pour haute trahison, y compris les observations du futur facilitateur concernant sa visite à deux des détenus. Le Conseil d'administration a conclu que, si des faits nouveaux positifs ont eu lieu depuis novembre 2003 et si les autorités se sont montrées disposées à coopérer, la communication de documents selon lesquels une cour de justice a prononcé un arrêt à l'encontre de personnes au motif qu'elles auraient eu des contacts ou échangé des informations avec l'OIT a compromis les perspectives d'une coopération future.

Le Conseil d'administration a distingué trois sujets de préoccupation qui ont été exprimés. Le premier était que des contacts ou l'échange d'informations avec l'OIT pourraient avoir, d'une façon ou d'une autre, des conséquences judiciaires au Myanmar. A cet égard, il a pris note des assurances données par l'ambassadeur du Myanmar et par le ministre du Travail. Il a aussi amplement approuvé les recommandations claires d'action formulées par le facilitateur en ce qui concerne les personnes en question. Le deuxième sujet de préoccupation était que des contacts avec des tiers à propos de questions qui intéressent l'OIT pourraient, de façon similaire, faire l'objet de sanctions, ce qui remet en question le principe de la liberté d'association. Le troisième point était la question de savoir si, étant donné l'arrêt susmentionné d'une cour de justice, le Plan d'action et, plus particulièrement, la fonction du facilitateur peuvent être mis en œuvre de façon crédible. Le Bureau devra analyser cette question plus en détail à la lumière des conclusions de l'examen des cas récents et des nouvelles assurances données par le gouvernement et devra soumettre les conclusions de cet examen au bureau du Conseil d'administration, qui devra les juger suffisamment convaincantes pour que l'on puisse mettre en œuvre le Plan d'action.

Exécution par le Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

Compte tenu de la situation exposée dans la plainte concernant l'inexécution par le Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, présentée par des délégués à la 91^e session (juin 2003) de la Conférence internationale du Travail au titre de l'article 26 de la Constitution, et comme suite à l'examen du cas par le Comité de la liberté syndicale, le Conseil d'administration a décidé en novembre 2003 d'instituer la procédure prévue à l'article 26, paragraphe 4, de la Constitution et, par conséquent, de nommer une Commission d'enquête qui sera chargée d'examiner les allégations auxquelles il est fait référence dans la plainte.

V. Emploi et politique sociale

Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi

La Commission de l'emploi et de la politique sociale a discuté de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi à ses sessions de novembre 2003 et de mars 2004. Les documents dont était saisie la commission¹³ mettaient en avant la nécessité de faire prendre conscience aux ministères des Finances et de la Planification qu'il est possible de tenir compte des préoccupations en matière d'emploi lors de l'élaboration des politiques; l'importance d'effectuer de solides travaux d'analyse pour appuyer les services consultatifs relatifs à la politique de l'OIT; la nécessité de s'assurer de la participation active des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques et des institutions; et la volonté politique à tous les niveaux de procéder à un examen détaillé des politiques de l'emploi dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi. La commission a apprécié les exemples de mise en œuvre au niveau national, soulignant l'importance de la dimension régionale et mondiale de l'Agenda global pour l'emploi. Elle a exhorté le Bureau à assurer une plus grande coordination et intégration des programmes qui contribuent à la promotion du travail décent au niveau national, tels que l'Agenda global pour l'emploi, le programme pilote sur le travail décent et les travaux de l'OIT en matière de Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et de Réseau pour l'emploi des jeunes.

Politiques actives du marché du travail

En mars 2003, la Commission de l'emploi et de la politique sociale avait choisi les politiques actives du marché du travail (PAMT) comme premier élément clé de l'Agenda global pour l'emploi devant être examiné en novembre 2003. Le document dont a été saisie la commission en novembre 2003¹⁴ donnait un aperçu du contexte, des fonctions et de la définition des PAMT, des exemples de leur utilisation dans différents pays et différentes régions, ainsi qu'une évaluation de leur efficacité. La commission a approuvé, sur le principe, les quatre principaux objectifs des PAMT: 1) création directe et indirecte d'emplois; 2) sécurité dans le changement; 3) équité; 4) réduction de la pauvreté, ainsi que les propositions d'activités à moyen terme dans ce domaine. Elle a également fourni des orientations et des recommandations sur les futures activités du Bureau, à savoir, par exemple, le rôle de la négociation collective et du salaire minimum, l'intégration des politiques économiques et sociales, et l'utilisation des PAMT dans les pays en développement. La commission a beaucoup apprécié l'accent mis par le document sur la diversité des situations nationales.

Le VIH/SIDA et l'Agenda du travail décent

En novembre 2003, le Bureau a soumis un rapport à la Commission de l'emploi et de la politique sociale sur cette question¹⁵, dans lequel il a également présenté les objectifs, les activités actuelles et les futurs plans du Programme mondial de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail (ILO/AIDS). Le rapport contenait un aperçu de la façon dont le Bureau contribue aux activités mondiales de lutte contre le VIH/SIDA, en renforçant la capacité des mandants de mettre au point et de faire aboutir des politiques et des programmes sur les lieux de travail, et dont il œuvre à la promotion de l'Agenda du travail décent. Outre ses activités dans le cadre du Programme ILO/AIDS, le Bureau intègre les questions liées au VIH/SIDA, dans tous ses grands programmes et activités, et des partenariats importants ont été instaurés, essentiellement avec l'ONUSIDA et les partenaires parrainant le programme, mais également avec le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, ainsi que la Coalition mondiale des entreprises contre le SIDA.

Au cours de la discussion, il a été demandé au BIT de se concentrer sur la façon dont l'épidémie menace chacun des objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent et de déployer tous ses efforts pour y remédier, notamment en veillant à mieux tenir compte de cette question à tous les niveaux du Bureau. Les employeurs et les travailleurs ont par ailleurs appelé l'attention sur la collaboration de plus en plus marquée entre les deux partenaires sociaux dans le cadre de la déclaration commune faite par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), *Combattre ensemble le VIH/SIDA*. La nécessité pour les syndicats, les employeurs et les ministères du Travail de ne plus uniquement centrer leurs activités sur la prévention, comme c'est le cas actuellement, mais de prendre aussi des mesures en vue de garantir l'accès à des médicaments d'un coût abordable a également été soulignée.

Le projet pilote de Fiducie sociale mondiale

En novembre 2003, la Commission de l'emploi et de la politique sociale a pris note des progrès réalisés¹⁶ en ce qui concerne le projet pilote de Fiducie sociale mondiale. A la suite de négociations tripartites, le Luxembourg et la Namibie ont respectivement été désignés comme pays donateur et bénéficiaire pour expérimenter la mise en place d'une nouvelle prestation sociale en Namibie en faveur des partenaires et des enfants de personnes décédées du SIDA. Ce projet serait financé par des dons de particuliers au

Luxembourg, transitant par le biais d'un fonds fiduciaire administré par le Projet de Fiducie sociale nationale du Luxembourg, composée de deux organisations non gouvernementales à fondement syndical. Un appui financier complémentaire serait fourni par le gouvernement du Luxembourg pendant la durée du projet pilote. La commission a noté par ailleurs qu'un projet de réserve serait mené au Ghana au cas où les négociations entre les gouvernements de la Namibie et du Luxembourg n'aboutiraient pas. Enfin, le Conseil d'administration a noté que le bureau de la commission avait été autorisé par la commission à procéder à la nomination, en temps voulu, des membres d'un conseil consultatif tripartite du projet, nominations qui seraient soumises à l'approbation du Conseil d'administration et du Directeur général.

Programme pilote sur le travail décent

En novembre 2003, la Commission de l'emploi et de la politique sociale a examiné un premier rapport sur la mise en œuvre du Programme pilote sur le travail décent (DW/PP)¹⁷ puis, en mars 2004, elle a fait le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi, le Programme pilote sur le travail décent et les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)¹⁸. Le Conseil d'administration a salué l'approche adoptée par le DW/PP. Celui-ci a contribué à augmenter la visibilité du travail décent dans les programmes d'action nationaux au plus haut niveau et démontré les avantages de l'intégration des questions sociales et des questions du travail dans les politiques. Cela a renforcé le rôle des mandants nationaux dans le dialogue sur les politiques à mener. La commission a également noté avec satisfaction le degré élevé de responsabilité nationale et la participation active des mandants des pays. Le renforcement de la capacité des mandants est un facteur capital pour l'impact et la durabilité du programme. Une attention particulière doit être accordée aux structures de l'OIT qui pourraient se chevaucher afin d'assurer la cohérence des programmes nationaux de l'OIT. En outre, il faudrait mener des travaux complémentaires pour évaluer les résultats. Le Conseil d'administration a exhorté le Bureau à mener à bien le programme pilote et à établir des documents sur la base des enseignements tirés de cette expérience. Cela devrait permettre de constituer une documentation pour mettre en œuvre le travail décent dans les pays Membres. Ainsi, les programmes nationaux de promotion du travail décent qui devraient être mis en place au cours des prochaines années dans le cadre général de la coopération de l'OIT avec les Etats Membres pourraient tirer parti de l'expérience du programme pilote.

Promouvoir le travail décent en favorisant l'esprit d'entreprise

En mars 2004, la Commission de l'emploi et de la politique sociale a examiné un document du Bureau¹⁹ sur le cinquième élément clé de l'Agenda global pour l'emploi, à savoir promouvoir le travail décent en favorisant l'esprit d'entreprise. Le document montre les liens qui existent entre cet élément de l'Agenda global pour l'emploi et d'autres éléments clés et indique quelle stratégie le Bureau a adoptée pour promouvoir l'esprit d'entreprise, et notamment les enseignements tirés de cette expérience. La commission a approuvé les priorités proposées en ce qui concerne l'action future du Bureau, notamment la réalisation d'études complémentaires visant à déterminer les politiques de développement des entreprises qui sont les plus efficaces, un affinement des outils destinés à promouvoir une culture d'entreprise conformément aux valeurs de l'OIT, l'élaboration d'éléments destinés à promouvoir le travail décent en tant que facteur d'amélioration de la productivité, le renforcement de la capacité des partenaires sociaux de contribuer à l'élaboration des politiques nationales et locales, et le développement d'alliances stratégiques. Une coopération plus étroite avec le Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD) a notamment été encouragée, ainsi qu'une prise en compte accrue des enseignements tirés de l'expérience.

Des emplois productifs pour faire reculer la pauvreté et accélérer le développement

Créer des emplois productifs pour faire reculer la pauvreté et accélérer le développement est le dixième élément clé de l'Agenda global pour l'emploi. Cette question a été examinée par la Commission de l'emploi et de la politique sociale en mars 2004. Le document dont était saisie la commission²⁰ donnait un aperçu de l'état de la pauvreté dans le monde, du lien entre croissance, emplois productifs et réduction de la pauvreté, ainsi que des stratégies et des activités du Bureau dans ce domaine. Les activités du Bureau ont notamment porté sur l'économie informelle, la situation des femmes, des approches fondées sur le travail dans le domaine de l'aménagement des infrastructures, le renforcement des capacités par le développement des compétences et un meilleur accès au financement et la mise en place de programmes dans les pays touchés par une crise. La commission a approuvé les approches présentées et les propositions d'action future qui ont été faites, et notamment les efforts déployés pour intégrer l'emploi dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), démontrer le rôle de l'emploi pour la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire et lutter contre la pauvreté dans les pays en transition.

Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la possibilité pour tous d'en bénéficier

En mars 2004, la Commission de l'emploi et de la politique sociale a examiné un rapport d'activité sur la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la possibilité pour tous d'en bénéficier²¹. Sur la base d'un consensus auquel les mandants sont parvenus à la Conférence internationale du Travail en 2001, la Campagne a officiellement été lancée en 2003 pendant la Conférence internationale du Travail. L'objectif général de la Campagne est de susciter une prise de conscience et de permettre à tous d'accéder aux soins de santé et de bénéficier de la sécurité d'un revenu de base. Dans des pays comme le Honduras, le Mali et Sri Lanka, la Campagne s'efforce d'atteindre cet objectif par le dialogue social. Le BIT s'emploie également à créer de nouveaux mécanismes pour prendre en compte le secteur informel, par le biais notamment du programme intitulé *Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté* (STEP) qui, à ce jour, a été lancé dans plus de 30 pays en développement.

En décembre 2003, la dixième Réunion régionale africaine a consacré une session spéciale au lancement de la Campagne mondiale en Afrique. Au début de 2004, la Campagne a été lancée au Mozambique, au Népal et au Sénégal. Deux initiatives régionales seront mises en place en 2004. L'une sera axée sur l'Afrique et devrait jouer un rôle important dans le cadre du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique. La seconde, élaborée en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, sera axée sur l'extension de la couverture sanitaire en Amérique latine et dans les Caraïbes.

VI. Entreprises multinationales

Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

Rapport d'activité pour 2003

En mars 2004, la Sous-commission sur les entreprises multinationales a examiné un document intitulé *Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: rapport d'activité pour 2003*²². Ce document rend compte des activités menées par le Bureau en 2003 pour mieux faire connaître la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN), telles que le Colloque sur la Déclaration sur les EMN et les initiatives multilatérales connexes, la participation du Bureau à un large éventail de réunions aux niveaux national et international sur des questions liées à la responsabilité sociale des entreprises, la publication de documents de travail et l'organisation de séminaires au Costa Rica et en Ouganda. Le Programme des entreprises multinationales a également continué d'intégrer la Déclaration sur les EMN dans les activités et programmes du Bureau, en organisant avec le Programme focal pour le renforcement du dialogue social et avec les bureaux extérieurs de l'OIT des séminaires dans les pays.

Le Conseil d'administration a autorisé le Bureau à inviter les organisations internationales ayant participé au colloque tenu en 2003 à participer, en tant qu'observateurs, à la réunion de novembre 2004 de la Sous-commission sur les entreprises multinationales. Le Conseil d'administration a également demandé au Bureau de préparer chaque année un rapport de fond reflétant à la fois le plan de travail approuvé par la sous-commission, les activités menées pour promouvoir, durant l'année civile antérieure, la Déclaration sur les EMN, et la stratégie et les activités proposées à court terme. La Sous-commission sur les entreprises multinationales a fait savoir qu'elle souhaitait être consultée et associée aux conséquences de toute recommandation ou décision ayant trait à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) adoptée par le Conseil d'administration sur le suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation par le Bureau.

Activités prioritaires en 2004-05

En novembre 2003, la Sous-commission sur les entreprises multinationales a examiné un document intitulé *Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: priorités d'action pour 2004-05*²³. Ce document rend compte des activités suivantes planifiées: mieux faire connaître la Déclaration sur les EMN, y compris par l'organisation de séminaires tripartites sous-régionaux dans les sous-régions ANASE, SADC et MERCOSUR; l'intégration de la Déclaration sur les EMN dans les activités du BIT, en particulier grâce à une coopération plus étroite avec le Programme des activités sectorielles; et le renforcement des relations avec d'autres organisations, en particulier avec les institutions des Nations Unies qui soutiennent le Pacte mondial, avec la Commission européenne, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et avec le groupe de la Banque mondiale, afin que la Déclaration soit perçue comme un instrument de mise en valeur des efforts déployés par ces organisations en matière de RSE. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de tenir compte des observations de la sous-commission lors de l'exécution des activités programmées.

Composition et taille de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

En novembre 2003, la Sous-commission sur les entreprises multinationales a examiné un document rappelant son historique, afin de faciliter la discussion sur les éventuels changements à apporter à sa taille et à sa composition²⁴. Etant donné que le Conseil d'administration envisageait de réformer la structure de cette instance, le débat au sein de la sous-commission visait à contribuer, sans préjuger de son résultat, à cette discussion de plus large portée. La sous-commission a recommandé au Conseil d'administration d'étudier, lors de l'examen de son fonctionnement et de sa structure, comment assurer, au sein de la sous-commission, un meilleur équilibre entre les représentants des pays d'origine et des pays d'implantation des entreprises multinationales.

Huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

En novembre 2003, la Sous-commission sur les entreprises multinationales a examiné un document intitulé *Projet de questionnaire pour la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale*²⁵. Ce document avait été préparé après consultation du Bureau des activités pour les employeurs, du Bureau des activités pour les travailleurs et du bureau de la sous-commission. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de mener la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale sur la base du formulaire de rapport²⁶ approuvé par la sous-commission.

Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations

En mars 2004, la Sous-commission sur les entreprises multinationales a examiné un document relatif aux faits nouveaux survenus dans d'autres organisations²⁷. Ce document présente les nouvelles initiatives relatives à la responsabilité sociale des entreprises ayant un lien direct ou indirect avec les entreprises multinationales et les questions de politique sociale prises par un certain nombre d'organisations internationales.

VII. Activités sectorielles

Réunions sectorielles

En novembre 2003, le Conseil d'administration a approuvé, sur recommandation de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes, l'objet des réunions tripartites devant se tenir en 2004-05 pour les secteurs des médias, de la culture et des arts graphiques, et de la fabrication de matériel de transport, ainsi que le type de réunion, sa durée, le nombre de délégations, la représentation du Conseil d'administration et la méthode de sélection des participants, tant en ce qui concerne ces réunions tripartites que celles pour les secteurs de la production des métaux de base, de la foresterie et de l'industrie du bois, dont la tenue était également prévue pendant l'exercice biennal²⁸. Il a été décidé en juin 2003 que l'objet de ces deux dernières réunions faisait partie de l'examen des activités sectorielles (voir plus loin). En novembre 2003 et en mars 2004, le

Conseil d'administration a pris note des rapports de diverses réunions sectorielles et techniques et approuvé les recommandations qu'elles avaient adoptées²⁹. Lors de ces deux sessions, le Conseil d'administration a également pris note des rapports des organes mixtes établis dans le cadre du programme des activités sectorielles et a autorisé la distribution de ces rapports aux Etats Membres, le cas échéant³⁰.

Examen du programme des activités sectorielles, 2002-03

En mars 2004, le Conseil d'administration a pris note d'un rapport détaillé examiné par la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes relatif aux activités sectorielles menées en 2002-03. Il a également pris note d'un aperçu des principales tendances et des principales questions pour l'ensemble des 22 secteurs, y compris des informations disponibles sur le site Internet à guichet unique consacré aux différents secteurs³¹.

Nouvelle approche des activités sectorielles en 2004-05

Suite aux décisions adoptées en mars 2003 sur la nature de certaines activités du Programme des activités sectorielles pour l'exercice biennal 2004-05³², le Conseil d'administration a approuvé, en juin 2003, les propositions du bureau de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes concernant des activités supplémentaires à mener pendant l'exercice biennal, confirmant ainsi la tendance à mettre en œuvre des programmes d'action dans plusieurs secteurs mais aussi la nécessité de poursuivre les réunions sectorielles tripartites internationales pour encourager le dialogue dans d'autres secteurs. Les activités approuvées sont les suivantes: une réunion de planification tripartite pour élaborer et adopter des programmes nationaux d'action pour le secteur de la construction; une réunion tripartite d'experts pour le secteur de la production des métaux de base et de la foresterie et de l'industrie du bois; une réunion technique tripartite restreinte pour le secteur de la fabrication du matériel de transport, ainsi que l'élaboration d'une base de données statistiques pour le sous-secteur de la métallurgie; et une approche sectorielle du VIH/SIDA sur le lieu de travail³³. En novembre 2003, et à nouveau en mars 2004, le Conseil d'administration a été tenu informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme pour l'exercice 2004-05, en particulier des sept programmes d'action, grâce à des consultations élargies menées avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, y compris à l'occasion des réunions régionales pour certains secteurs, et auprès des unités du BIT sur le terrain³⁴.

Réunions d'experts: objet, fonctions et enseignements tirés

En mars 2004 également, le Conseil d'administration a pris note de l'examen par la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes d'un rapport concernant l'objet, la fonction et les enseignements tirés des réunions d'experts organisées par l'OIT, pour bon nombre d'entre elles dans le cadre du programme des activités sectorielles. Ce document et la discussion qu'il a suscitée ont permis de se faire une idée plus précise de l'historique des réunions d'experts et de la position des mandants tripartites sur les questions à l'étude pour les réunions à venir.

VIII. Coopération technique

Programme de coopération technique de l'OIT, 2002-03

En novembre 2003, la Commission de la coopération technique a reçu les dernières informations³⁵ sur l'aspect quantitatif et les tendances de la coopération technique de l'OIT en 2002-03. Au cours de la période biennale, le Bureau a reçu 327 millions de dollars des Etats-Unis au titre de financements extrabudgétaires, c'est-à-dire une augmentation de 13 pour cent par rapport à 2000-01. Le Bureau a également amélioré l'exécution du programme par rapport au biennium précédent, puisque le taux global d'exécution atteignait presque 69 pour cent. Nonobstant ce panorama positif dans l'ensemble, l'attention de la commission a été attirée sur la nécessité d'assurer une répartition plus équilibrée des ressources entre les secteurs et de renverser la tendance à la baisse du financement alloué aux pays les moins développés, et notamment à l'Afrique. Par ailleurs, la nécessité d'une participation plus active des partenaires sociaux de l'OIT à la conception et à l'exécution de la coopération technique et celle d'améliorer les politiques et procédures d'évaluation ont été mises en relief à plusieurs reprises. Afin de stabiliser le flux des ressources de la coopération pour le développement et d'améliorer la cohésion entre les activités au titre du budget ordinaire et les activités financées par les fonds extrabudgétaires, le Bureau a promu un programme et des accords de partenariat avec un nombre croissant d'institutions donatrices. Il a également commencé de négocier un nouvel accord-cadre avec l'Union européenne.

En mars 2004, la Commission de la coopération technique a été saisie d'une mise à jour spéciale³⁶ du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), qui est le programme de coopération technique le plus important de l'OIT pour la période biennale. Ce rapport insiste sur l'augmentation quantitative du programme et l'accélération de son exécution. Du point de vue qualitatif, le programme est en train de passer de l'application directe au soutien du développement des politiques nationales et de la capacité institutionnelle; il accorde de plus en plus d'importance à l'efficacité de la conception et de l'évaluation; de plus en plus, il travaille en réseau avec d'autres organisations internationales pertinentes et il inaugure de nouveaux domaines de coopération avec les partenaires sociaux. C'est en grande partie grâce au soutien de l'IPEC que les conventions n^{os} 138 et 182 de l'OIT ont accusé un rythme de ratification exceptionnel au cours du biennium 2002-03. Les membres de la commission ont pris note avec intérêt de l'évolution du programme, tout en insistant sur la nécessité d'une plus grande participation des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique au sein du système des Nations Unies

En novembre 2003, la Commission de la coopération technique a été informée³⁷ des efforts déployés par le système des Nations Unies pour rationaliser et harmoniser les procédures de planification et de gestion de la coopération pour le développement parmi les diverses institutions concernées, afin d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement et de soulager les pays bénéficiaires d'un fardeau administratif excessif. La commission a encouragé le Bureau à poursuivre ce travail de réseau avec d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux afin d'assurer que la perspective du travail décent est pleinement intégrée dans leur agenda pour le développement et que le niveau de participation des mandants de l'OIT aux exercices de stratégie de réduction de la pauvreté

et autres cadres d'aide au développement est adéquat. Les membres de la commission ont souhaité être informés régulièrement des progrès accomplis dans ce domaine.

Rapport d'évaluation thématique: renforcement des institutions, des procédures, des cadres juridiques et de la capacité des mandants tripartites en matière de tripartisme et de dialogue social

Le rapport thématique³⁸, soumis à la Commission de la coopération technique en mars 2004, se fonde sur des rapports d'évaluation concernant un certain nombre de projets visant à améliorer la capacité des mandants tripartites et à recourir au dialogue social lors de l'élaboration des politiques. Ce rapport a démontré l'importance du dialogue social en tant qu'instrument de formulation et d'exécution des politiques, deux composantes importantes de la coopération technique de l'OIT, et par conséquent la nécessité de veiller à ce que le dialogue social soit appliqué plus systématiquement dans tous les programmes de coopération technique de l'OIT, grâce à une meilleure appréciation de sa valeur ajoutée lors du traitement d'un large éventail de situations relatives au développement.

La Commission de la coopération technique a insisté sur la nécessité de veiller à ce que l'attention accordée au dialogue social tripartite ne se limite pas uniquement aux activités du dialogue social, mais à ce qu'elle s'étende à tous les programmes de coopération technique de l'OIT, et à ce que la participation des partenaires sociaux au processus de développement s'intensifie. En particulier, les membres de la commission ont mis en garde contre les risques que courent les départements du BIT qui travaillent avec d'autres partenaires, au détriment des organisations d'employeurs et de travailleurs. Le rapport a également ouvert une discussion sur les critères appliqués par le BIT pour entreprendre une évaluation indépendante et mesurer l'impact de ces programmes. La commission s'est également entendue sur la nécessité d'évaluer à intervalles réguliers la participation des partenaires sociaux à la coopération technique.

Examen sur place en Afrique

Une équipe tripartite composée de trois membres du Conseil d'administration a entrepris un examen sur place en Afrique de la composante Kenya du projet relatif au renforcement des relations professionnelles en Afrique de l'Est (SLAREA) financé par le département du Travail des Etats-Unis. En mars 2004, la Commission de la coopération technique a examiné le rapport concernant cet examen³⁹ qui met en lumière certaines conclusions positives concernant le renforcement de l'administration du travail, la réforme de la législation du travail, le renforcement des organisations d'employeurs et de travailleurs et l'expansion de leur composition. Cependant, le rapport fait observer que les ressources disponibles sont insuffisantes pour résoudre le problème et que la durée de temps prévue pour l'application du projet était trop courte pour produire un impact important. Estimant que les efforts de renforcement des capacités doivent se poursuivre sur une période de temps plus longue, la commission a demandé au Bureau de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le financement par les donateurs d'un prolongement de ce projet au moins jusqu'à 2006.

La Commission de la coopération technique est convenue que la question des futurs examens sur place serait examinée par son bureau pendant la session de la Conférence internationale du Travail et que des propositions seraient soumises pour examen à la session du Conseil d'administration de novembre 2004.

Coopération technique – Mécanisme d'allocation de ressources

Depuis 2001, le Bureau a mis en place une nouvelle modalité de planification et d'allocation des fonds fournis par deux importants donateurs de l'OIT, à savoir les gouvernements des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Cette nouvelle modalité, appelée Mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique (TC-RAM), diffère des mécanismes traditionnels utilisés avec d'autres institutions de financement en ceci que, sur la base de critères communs décidés au préalable avec le donateur concerné, le Bureau prend la décision définitive sur le choix des projets et peut donc assurer une meilleure cohérence entre les activités de coopération technique et les objectifs et priorités stratégiques globaux de l'Organisation.

Le rapport soumis à la Commission de la coopération technique en mars 2004⁴⁰ fournit un résumé de l'expérience concernant notamment le processus suivi par le Bureau pour planifier et allouer les fonds provenant du Département pour le développement international des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Le Bureau a estimé que le TC-RAM devait être plus rigoureux et plus transparent et – de par sa nature compétitive – insister sur la pertinence et la qualité de la conception du projet. L'exercice du TC-RAM a déjà fait l'objet de deux examens, ce qui a permis au Bureau d'identifier les éléments qui doivent être améliorés. Le Bureau a invité d'autres donateurs à se joindre au processus, qui a représenté 15 pour cent de tout le financement extrabudgétaire lors du biennium 2002-03. Une évaluation externe indépendante du TC-RAM est prévue pour 2006.

Plusieurs représentants gouvernementaux, y compris ceux des deux donateurs concernés, se sont dits satisfaits de la manière dont le TC-RAM a opéré, ainsi que des améliorations introduites progressivement pour améliorer son efficacité. Ils ont estimé que ce type de modalité dote le Bureau de la capacité de planifier et de concevoir ses activités de coopération technique conformément à ses propres priorités. Cependant, les représentants des employeurs et des travailleurs ont émis des critiques à l'égard de ce mécanisme, au motif qu'il n'accorde pas suffisamment d'attention à la participation des partenaires sociaux aux différentes phases du processus. Il en résulte que les projets choisis ne reflètent pas la politique du Bureau telle qu'elle est définie par les conclusions adoptées par la Conférence en 1999 concernant le rôle de l'OIT dans la coopération technique et par la résolution adoptée en 2002 sur le tripartisme et le dialogue social. Ils ont proposé diverses mesures pour assurer une meilleure participation des bureaux des activités pour les employeurs et pour les travailleurs à la planification et à la sélection des futurs projets du TC-RAM, et ils ont demandé d'être informés des mesures qui seront prises par le Bureau à cet égard.

Programme spécial de coopération technique pour la Colombie

En juin 2003, le Conseil d'administration a examiné un rapport sur l'état d'avancement⁴¹ des activités entreprises dans le cadre du Programme spécial de coopération technique pour la Colombie. Plusieurs membres ont exprimé vigoureusement leur soutien à ce programme, notamment aux initiatives prises pour renforcer le dialogue social et promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail. Le Conseil d'administration a pris note du fait que les travailleurs ont regretté que l'insuffisance des fonds disponibles n'ait pas permis de désigner un coordonnateur du programme, et, pour donner suite à la demande spéciale formulée par ce même groupe, le Conseil a reconnu que les attentats et les assassinats qui continuent d'être perpétrés contre les membres des syndicats et leurs familles devraient être dûment dénoncés afin que des mesures visant à y

mettre un terme puissent être prises, et il a instamment demandé au gouvernement colombien de résoudre de toute urgence le problème de l'impunité dont jouissent les auteurs des actes de violence perpétrés contre les syndicalistes.

Pour donner suite à la décision du bureau du Conseil d'administration selon laquelle les progrès effectués par ce programme devraient être examinés par la Commission de la coopération technique, cette dernière a été saisie, en mars 2004, d'un rapport⁴² concernant l'évolution du programme et mettant en lumière la promotion des droits fondamentaux au travail ainsi que la résolution des conflits du travail, qui constituent la contribution de l'OIT au traitement des causes de la violence qui sévit dans le pays. Plusieurs membres de la commission ont remercié l'OIT pour les travaux accomplis et suggéré une expansion du programme à de nouveaux domaines d'intervention, tels que la sécurité des personnes et la protection sociale. En même temps, les représentants des travailleurs ont attiré l'attention de la commission sur la poursuite des violations des droits des syndicats et des actes de violence contre les syndicalistes, et ils ont instamment demandé au Bureau de veiller à ce que le programme spécial de coopération technique prenne en considération les recommandations du Comité de la liberté syndicale et travaille avec le gouvernement et les partenaires sociaux à leur mise en œuvre.

Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés

En dépit de la difficile situation qui prévaut dans les territoires arabes occupés, l'OIT a progressé dans l'application du programme approuvé par le Conseil d'administration en juin 2002. Au cours du biennium 2002-03, l'OIT a engagé un total de 1,75 million de dollars des Etats-Unis, destiné à la fois aux projets de coopération technique en cours et aux nouveaux projets visant à renforcer les capacités institutionnelles du ministère du Travail et des organisations d'employeurs et de travailleurs, y compris la création du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale (le Fonds). Par ailleurs, il a été proposé au gouvernement de l'Arabie saoudite de mettre à profit sa contribution de 500 000 dollars pour construire un nouveau centre de formation professionnelle à Ramallah afin de soutenir les activités du Fonds, comme l'a demandé le ministère du Travail.

En outre, un nouveau projet visant la promotion du dialogue social, approuvé l'année dernière par le gouvernement italien qui en assurera le financement à hauteur de 1,6 million de dollars des Etats-Unis, sera mis en œuvre cette année par le Centre international de formation de l'OIT (Turin) après la réalisation d'une mission qui a récemment permis une discussion avec tous les partenaires. A la suite de la mission d'évaluation des besoins menée par ACTRAV en 2003, un projet concernant *une assistance aux syndicats palestiniens* a été élaboré dans le but de mobiliser à la fois des ressources internes et externes. Pour aider les travailleurs palestiniens à obtenir des permis de travail par l'entremise des services de l'emploi du ministère afin de pouvoir travailler en Israël, un soutien technique et financier sera fourni par l'OIT au cours du biennium sous la forme de services de conseils, et d'une aide juridique concernant les droits des travailleurs.

Des mesures importantes ont été prises pour rendre le Fonds opérationnel en vue, d'une part, de créer le bureau du Fonds et, d'autre part, de lancer des activités de collecte de fonds. Le Conseil des directeurs s'est réuni pour la première fois en février dernier pour établir les bases du fonctionnement de l'administration du Fonds et de sa structure organisationnelle fondées sur des directives et des manuels opérationnels, qui seront achevés en mai. Pour assurer la durabilité du Fonds et l'engagement pris à son égard, l'Autorité palestinienne a approuvé le financement de locaux adéquats et d'un équipement pour le bureau du Fonds.

Le Comité arabe de collecte de fonds s'est réuni dans le cadre de la Conférence de l'Organisation arabe du travail en février à Damas. Une résolution importante adoptée par cette conférence demande notamment au comité arabe de prendre des mesures pour approcher tous les pays arabes, ainsi que les institutions de financement arabes spécialisées, afin de soutenir le programme du Fonds et de le soutenir financièrement.

IX. Questions financières

Fonds pour les systèmes informatiques

En novembre 2003, le Conseil d'administration a ramené à 500 000 dollars E.-U. le montant maximum de 3 millions de dollars initialement approuvé pour les améliorations à apporter aux infrastructures de télécommunications au siège/sur le terrain et approuvé l'utilisation du solde non affecté du Fonds pour les systèmes informatiques (3,4 millions de dollars) pour combler le déficit budgétaire du projet IRIS. En mars 2004, un document⁴³ fournissant des détails sur l'étude externe du projet et les décisions prises à la suite de cette étude a été soumis pour discussion. Une nouvelle structure de gouvernance a été décidée, la date de mise en place du système a été reportée à novembre 2004 pour le siège (une fois stabilisé au siège, le système sera mis en service dans les régions), et les coûts estimatifs ont été portés à 40 millions de dollars en plus des 2,5 millions de dollars de provision pour imprévus et des 2 millions de dollars de dépenses liées à la transition. D'autres mesures ont été prévues en vue de déterminer les options possibles pour l'infrastructure technique et les coûts totaux de production. Une plus grande participation des utilisateurs a également été prévue.

Exécution du programme de l'OIT en 2002-03

En 2004, le Conseil d'administration a examiné le rapport sur l'exécution du programme en 2002-03. Il s'est félicité de sa présentation et de son format, qui mettent en relief les résultats obtenus, les succès comme les échecs, et les enseignements tirés. Le Conseil d'administration a en outre encouragé le Bureau à revoir la formulation des indicateurs de performance afin de mieux évaluer, qualitativement et quantitativement, l'impact du programme de l'OIT.

Evaluation des programmes focaux

En novembre 2003, le Conseil d'administration a examiné des rapports d'évaluation succincts du *Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises* et du *Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction*. Il s'est déclaré satisfait des évaluations franches et objectives fournies par les rapports. Il a encouragé le Bureau à présenter des données factuelles plus détaillées sur les résultats obtenus et à renforcer l'indépendance de l'évaluation.

Utilisation de l'excédent de 2000-01

En novembre 2003, le Conseil d'administration a reçu un rapport sur l'utilisation de l'excédent de 2000-01 approuvée par la Conférence internationale du Travail en juin 2002. Au 30 septembre 2003, un peu plus de la moitié des 51,3 millions de dollars d'excédent avait été affectée.

Cadre stratégique pour 2006-2009

En novembre 2003, le Conseil d'administration a eu une discussion préliminaire du cadre stratégique pour 2006-2009. Il a confirmé la pertinence de l'Agenda pour un travail décent et des quatre objectifs stratégiques. Il a examiné plusieurs défis que l'OIT devra relever dans la période à venir, notamment en rapport avec la mondialisation, la réduction de la pauvreté dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement et le travail décent dans les entreprises. Le Conseil d'administration a également abordé les capacités institutionnelles, en particulier les ressources humaines, le développement des connaissances, la décentralisation, l'équilibre entre ressources du budget ordinaire et contributions volontaires, et le renforcement des programmes d'évaluation.

Réserve pour les réunions techniques 2004-05

En novembre 2003, le Conseil d'administration a convenu d'organiser les réunions suivantes: Réunion sur la dimension sociale de la mondialisation, du débat à l'action; Colloque international sur les syndicats et l'éradication de la pauvreté; Réunion sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre; enfin, trois colloques tripartites sur la promotion de la Déclaration sur les EMN dans les pays de l'ANASE, du MERCOSUR et de la SADC. En mars 2004, le Conseil d'administration a reporté l'examen du solde de la réserve pour les réunions techniques à une date ultérieure.

Nouveaux locaux pour les bureaux de l'OIT à Santiago et à Dar es-Salaam

A la suite de l'examen par la Commission du programme, du budget et de l'administration des rapports du Sous-comité du bâtiment en novembre 2003 et en mars 2004, le Conseil d'administration a approuvé les propositions visant la construction de nouveaux locaux pour les bureaux de l'OIT à Santiago et à Dar es-Salaam et décidé d'accepter les dons de terrains des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie à cette fin. Le Conseil d'administration a décidé que le coût des bâtiments de Santiago et de Dar es-Salaam serait financé par prélèvement sur le Fonds pour le bâtiment et le logement et ne dépasserait pas un plafond de 1,8 million de dollars et de 1,7 million de dollars respectivement.

Sécurité et sûreté du personnel et des locaux

En novembre 2003, le Directeur général a prononcé un discours devant le Conseil d'administration sur la question de la sécurité et de la sûreté du personnel du BIT et des locaux. Il a été prié de soumettre, à la session suivante, des propositions sur la manière d'aborder cette importante question, et une mise à jour sur les mesures en cours d'adoption a été présentée en mars 2004.

X. Organes directeurs de l'OIT

Conférence internationale du Travail

Propositions d'amélioration du fonctionnement de la Conférence

En novembre 2003, le Conseil d'administration a débattu d'améliorations possibles du fonctionnement de la Conférence internationale du Travail. Cette discussion s'est basée sur le document⁴⁴ préparé à l'issue de consultations informelles avec le groupe des employeurs, le groupe des travailleurs et le groupe gouvernemental du Conseil d'administration en septembre 2003. La discussion s'est poursuivie à la session de mars 2004 du Conseil d'administration sur la base d'un autre document⁴⁵ qui comprend un rapport de situation, ainsi que des propositions spécifiques résultant d'autres consultations informelles avec les mandants.

Le Conseil d'administration a rappelé que des changements importants concernant la durée, les méthodes et les pratiques de la Conférence ont été introduits ces dix dernières années. Il a par ailleurs fait observer que la Conférence dans l'ensemble fonctionne bien mais que des améliorations supplémentaires peuvent être apportées à son fonctionnement, lesquelles, en général, pourraient être effectuées dans le cadre des structures existantes et du Règlement.

Le Conseil d'administration a reconnu la nécessité d'assurer une participation continue de haut niveau à la Conférence. Il a aussi considéré qu'il ne faut pas que les mesures visant à relever la dimension politique de la Conférence nuisent à son travail technique. Parmi les questions traitées figurent le recensement de méthodes de travail différentes pour les commissions techniques et d'éventuels changements à apporter à la forme et au programme de la séance plénière, ainsi que des aspects pratiques tels que la gestion du temps et la meilleure utilisation des ressources.

Le Conseil d'administration a été informé que la 92^e session de la Conférence examinerait les implications du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Un débat complet et de haut niveau aura donc lieu à cette session sur plusieurs sujets fondamentaux en séance plénière. Le Conseil d'administration a décidé de revoir, à sa session de novembre 2004, la question de possibles réformes du fonctionnement de la Conférence sur la base de l'expérience acquise en juin 2004. Entre-temps, il a autorisé le Bureau à procéder à la mise en œuvre des améliorations et des mesures énumérées dans le document et qui ont été largement appuyées par consensus au cours de la discussion.

Suivi de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, et des résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 91^e session (2003)

Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, et résolutions y afférentes

La convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 91^e session, prévoit une nouvelle

pièce d'identité des gens de mer qui facilite leurs déplacements mais ne remplace pas un passeport. Elle introduit un système viable qui répond aux préoccupations contemporaines relatives à la sécurité tout en maintenant la facilitation nécessaire de la navigation et en reconnaissant les besoins des gens de mer. Cette convention prévoit que chaque pays qui la ratifie devra mettre en place un régime de sécurité global. Cela suppose non seulement que les autorités nationales établissent un document d'identité moderne intégrant les éléments de sécurité, mais aussi qu'elles maintiennent des bases de données nationales à cet effet. En outre, les procédés et procédures de production, personnalisation et délivrance de la pièce, qui comportent un contrôle de qualité du système national tout entier, feront l'objet d'une supervision internationale (article 5 et annexe III de la convention).

La Conférence internationale du Travail a adopté en même temps une résolution sur la conception d'une technique biométrique interopérable au plan mondial. Cette résolution a été examinée à la session de novembre 2003 du Conseil d'administration qui a approuvé un plan d'action pour le Bureau en vue de l'adoption des spécifications techniques du modèle biométrique interopérable.

En mars 2004, le Bureau a soumis au Conseil d'administration, de toute urgence, un document accompagné de projets de rapports techniques appelant une décision quant au type de modèle biométrique d'empreinte à choisir entre le dessin papillaire digital et les «minuties» digitales⁴⁶. Après de très longues discussions, le Conseil d'administration a choisi la méthode des «minuties digitales» et a approuvé le rapport technique ILO SID-0002, qui définit la norme applicable au modèle biométrique des empreintes digitales prescrit par la convention n° 185.

Le Conseil d'administration a aussi examiné la résolution sur la coopération technique en matière d'établissement des pièces d'identité des gens de mer adoptée par la Conférence. Conformément à cette résolution, sur la base d'un document soumis par le Bureau en novembre 2003, le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de donner la priorité qui convient pour ce qui est de l'allocation des ressources au programme de coopération technique de l'Organisation, à l'aide aux pays s'agissant de la technologie, du savoir-faire et des processus requis. En mars 2004, le Conseil d'administration a approuvé la nécessité de fournir une assistance technique aux pays en développement, en particulier pour leur permettre de ratifier et d'appliquer la convention et la norme biométrique adoptées.

Résolution concernant la sécurité et la santé au travail

En novembre 2003, le Conseil d'administration a examiné un rapport⁴⁷ décrivant toute la gamme des activités en cours et la méthode explorée par le Bureau pour promouvoir la sécurité et la santé au travail, conformément à la résolution adoptée en 2003 par la Conférence. Il a pris note des activités déjà mises en route par le Bureau pour donner effet à cette résolution et a approuvé les mesures de suivi proposées pour la période biennale 2004-05.

Le Conseil d'administration a aussi décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la 93^e session de la Conférence⁴⁸ une question relative à la conception d'un nouvel instrument établissant un cadre promotionnel dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, conformément à la résolution de 2003.

Rôle de la Commission de vérification des pouvoirs

En mars 2004, le Conseil d'administration a terminé son examen du rôle de la Commission de vérification des pouvoirs et, en particulier, de la question du renforcement

de ses moyens d'assurer le tripartisme à la Conférence internationale du Travail. Le Conseil d'administration a recommandé que la Conférence adopte à titre transitoire pour une période initiale de trois ans des dispositions provisoires qui entreraient en vigueur à sa 93^e session. Il a aussi adopté une série de mesures concrètes visant à améliorer l'efficacité de cette commission, mesures qui seront mises en œuvre à la présente session de la Conférence internationale du Travail⁴⁹.

93^e session (juin 2005)

A l'issue de la décision prise en mars 2003 de reporter la décision relative aux questions à inscrire à l'ordre du jour de la 93^e session (juin 2005) pour le compléter et compte tenu des résultats de la discussion générale sur les activités normatives de l'OIT dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, qui s'est tenue à la 91^e session (2003) de la Conférence, le Conseil d'administration a décidé, en novembre 2003, de retenir les questions suivantes: *a)* nouvel instrument établissant un cadre promotionnel dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail; *b)* promotion de l'emploi des jeunes dans le cadre d'une discussion générale fondée sur l'approche intégrée. Par ailleurs, pour améliorer l'efficacité des services de la Conférence en intensifiant la coopération avec l'Organisation mondiale de la santé, le Conseil d'administration, en mars 2004⁵⁰, a décidé de modifier sa décision antérieure⁵¹ et d'avancer d'une semaine l'ouverture de la 93^e session de la Conférence. Cette session s'ouvrira donc le mardi 31 mai 2005.

95^e session (2006)

A l'issue d'une première discussion sur l'ordre du jour de la 95^e session (juin 2006) de la Conférence, en novembre 2003, le Conseil d'administration a sélectionné sept propositions de questions à examiner plus en profondeur à sa prochaine session. En mars 2004, il a décidé que la 95^e session de la Conférence s'ouvrirait le mardi 30 mai 2006 et qu'elle se tiendrait à Genève. Il a par ailleurs décidé que, outre les questions permanentes dont la Conférence sera saisie et la deuxième discussion sur la question d'un nouvel instrument établissant un cadre promotionnel dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, les questions suivantes devraient être inscrites à l'ordre du jour de la 95^e session de la Conférence: *a)* rôle de l'OIT en matière de coopération technique (discussion générale); *b)* la relation de travail (activité normative, simple discussion).

Conseil d'administration du BIT: propositions d'amélioration de son fonctionnement

En novembre 2003, le Conseil d'administration était saisi d'un document⁵² sur les améliorations possibles de sa structure et de son fonctionnement. Il a approuvé le mandat proposé pour cet examen. Cela a débouché sur la discussion, en mars 2004, de diverses procédures et méthodes de travail du Conseil d'administration sur la base d'un autre document⁵³ soumis par le Bureau. Des consultations informelles se sont tenues à ce sujet avec le groupe des employeurs, le groupe des travailleurs et le groupe gouvernemental avant les sessions de novembre et de mars. Dans ces discussions, le Conseil d'administration a approuvé plusieurs pratiques et mesures proposées et il a donné instruction au Bureau de les appliquer en conséquence. L'accent a été mis en particulier sur les mesures visant à renforcer son rôle de gouvernance et d'orientation de l'action du Bureau. Le Conseil d'administration a insisté sur la nécessité d'assurer un meilleur équilibre entre le travail des commissions et celui de la plénière, et d'éviter les répétitions et les chevauchements.

Ont été examinées des mesures visant à assurer un débat de haute qualité au sein des commissions, en associant les trois groupes à l'élaboration de l'ordre du jour des commissions à l'avance, en limitant le nombre de questions et en instaurant une discipline plus grande lors de la discussion. Les documents soumis au Conseil d'administration doivent être plus ciblés et concis et, si possible, plus courts.

Le Conseil d'administration s'est félicité de l'interaction accrue entre les trois groupes qui le composent, représentant les employeurs, les travailleurs et les gouvernements. Il a examiné la structure et le nombre de ces commissions et il a décidé de revoir cette question afin d'assurer le traitement adéquat de tous les objectifs stratégiques de l'Organisation. Il en a conclu que cela était réalisable en procédant à des ajustements du mandat des commissions existantes. Le Conseil d'administration a décidé d'appliquer des mesures pour mieux gérer son temps de travail réparti entre la plénière et les commissions. Il a aussi été décidé d'autoriser le Bureau à préparer et présenter une compilation regroupant l'ensemble des règles et règlements régissant le Conseil d'administration et ses commissions en vue d'une publication.

Dixième Réunion régionale africaine

(Addis-Abeba, 2-5 décembre 2003)

Le rapport et les conclusions de la dixième Réunion régionale africaine⁵⁴ ont été examinés et adoptés par le Conseil d'administration en mars 2004. La réunion régionale s'est conclue par l'adoption d'un ensemble de recommandations visant à mettre l'emploi au centre des stratégies de développement de l'Afrique et, sur la base des vues formulées dans le rapport thématique du Directeur général *Le travail décent au service du développement de l'Afrique*, elle a fait siennes les priorités définies pour l'action du BIT en vue de renforcer son rôle en Afrique au cours des deux à quatre prochaines années. La réunion a aussi organisé une séance spéciale sur la préparation du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, qui aura lieu au Burkina Faso en septembre 2004. Son Excellence M. Blaise Compaoré a prononcé un discours, soulignant que la contribution de l'OIT au sommet mettrait en relief la corrélation importante entre l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique. Au cours de cette séance, il a été décidé d'activer le réseau tripartite d'appui au sommet. Les participants ont exhorté l'Organisation à mettre en lumière des exemples d'initiatives génératrices d'emplois réussies, de sorte que les dirigeants africains participants puissent centrer leur attention sur les moyens de reproduire et renforcer les mesures de lutte contre la pauvreté.

La réunion a adopté deux résolutions. La première, relative au rôle du dialogue social pour lutter contre le VIH/SIDA dans le monde du travail, appelle les gouvernements africains à soutenir les efforts des employeurs et des travailleurs pour combattre le VIH/SIDA en instaurant un cadre politique et juridique qui facilite l'adoption de mesures sur les lieux de travail, notamment pour combattre la stigmatisation et la discrimination, et à renforcer les plans nationaux sur le VIH/SIDA par une stratégie visant le monde du travail. La deuxième résolution, relative au travail décent pour les jeunes en Afrique et à la réponse de l'OIT, invite le Conseil d'administration à demander au Bureau de mettre davantage l'accent sur la promotion de l'emploi pour les jeunes sur le continent⁵⁵.

XI. Relations avec d'autres organisations internationales

Dans la période considérée, le Conseil d'administration a continué de suivre de près la question des relations de l'OIT avec d'autres organisations internationales. Il s'agit notamment de renforcer la participation de l'OIT aux manifestations ordinaires et extraordinaires du système des Nations Unies et d'accroître sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods et autres organisations économiques et financières, ainsi qu'avec d'autres institutions partenaires. Le BIT a axé ses efforts sur la promotion de l'Agenda pour le travail décent dans une perspective de développement élargie et sur les conseils pour la cohérence des politiques. Le Conseil d'administration a été tenu pleinement informé des principaux événements qui, au sein du système multilatéral, intéressent tout particulièrement le BIT. Il s'agit notamment de la participation de l'OIT aux initiatives internationales les plus importantes, notamment les Objectifs de développement pour le Millénaire pour le développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et le Pacte mondial, ainsi que du processus en cours de réforme des Nations Unies. Le Conseil d'administration a confirmé son intérêt croissant pour la question des relations et des partenariats de l'OIT avec l'extérieur, et il a exprimé le souhait de recevoir à l'avance des informations sur les grandes manifestations internationales l'intéressant tout particulièrement.

* * *

Notes

¹ <http://www.ilo.org/public/french/standards/re/m/gb/index.htm>.

² La compilation des rapports annuels préparée par le Bureau international du Travail en mars 2004 peut être consultée sur le site public du Programme de la Déclaration: www.ilo.org/déclaration.

³ Document GB.289/4.

⁴ Document GB.288/TC/4.

⁵ Document GB.289/LILS/1/2.

⁶ Document GB.288/WP/SDG/3.

⁷ Document GB.288/WP/SDG/2.

⁸ Le rapport oral du président du groupe de travail ainsi que le compte rendu de la discussion du rapport de la Commission mondiale à la 289^e session (mars 2004) du Conseil d'administration sont annexés au présent rapport (annexes I et II).

⁹ Document GB.288/10/1.

¹⁰ Document GB.288/10/1.

¹¹ Document GB.289/LILS/5(Rev.).

¹² Document GB.286/LILS/8.

¹³ Documents GB.288/ESP/1 et GB.289/ESP/3.

¹⁴ Document GB.288/ESP/2.

¹⁵ Document GB.288/ESP/3.

¹⁶ Document GB.288/ESP/4.

¹⁷ Document GB.288/ESP/4.

¹⁸ Document GB.289/ESP/3.

¹⁹ Document GB.289/ESP/1.

-
- ²⁰ Document GB.289/ESP/2.
- ²¹ Document GB.289/ESP/5.
- ²² Document GB.289/MNE/1.
- ²³ Document GB.288/MNE/1.
- ²⁴ Document GB.288/MNE/3.
- ²⁵ Document GB.288/MNE/2.
- ²⁶ Le formulaire est présenté en annexe du document GB.288/11.
- ²⁷ Document GB.289/MNE/2.
- ²⁸ Document GB.289/14.
- ²⁹ Il s'agissait des réunions suivantes: Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation (Genève, 27-31 janvier 2003 – document GB.288/STM/2/1); Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac (Genève, 24-28 février 2003 – document GB.288/STM/2/2); Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce (Genève, 7-11 avril 2003 – document GB.288/STM/2/3); Réunion tripartite sur les défis à relever et les chances à saisir par les services publics (Genève, 19-23 mai 2003 – document GB.288/STM/2/4); Réunion tripartite sur les meilleures pratiques de flexibilité du travail et leur incidence sur la qualité de la vie professionnelle dans les industries chimiques (Genève, 27-31 octobre 2003 – document GB.289/STM/3/1); Réunion tripartite d'experts sur la sûreté, la sécurité et la santé dans les ports (Genève, 8-17 décembre 2003 – document GB.289/STM/3/2); et Réunion tripartite interrégionale d'experts en matière de sécurité et de santé dans le dépeçage des navires pour certains pays d'Asie et pour la Turquie (Bangkok, 7-14 octobre 2003 – document GB.289/STM/5).
- ³⁰ Il s'agissait, notamment, du: Groupe de travail conjoint OIT/OMI sur la sûreté portuaire – document GB.288/STM/4; de la Sous-commission de la Commission paritaire maritime et du Groupe de travail mixte sur les salaires des gens de mer (Genève, 5-8 juillet 2003 – document GB.288/STM/5); de la huitième session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART – document GB.289/STM/4); de la réunion entre le Bureau international du Travail (BIT), le secrétariat de la Convention de Bâle et le secrétariat de l'Organisation maritime internationale (OMI) au sujet de la casse des navires (Genève, 13 et 14 janvier 2004 – document GB.289/STM/8/1); et de la cinquième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer (Londres, 12-14 janvier 2004 – document GB.289/STM/8/2).
- ³¹ Document GB.289/14, basé sur le document GB.289/STM/1.
- ³² Ces activités comprennent: les programmes d'action pour 2004-05 dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, ainsi que des textiles, du vêtement et de la chaussure; la tenue en 2004 de réunions de planification tripartites restreintes en vue de mettre au point des programmes d'action d'un an à entreprendre en 2005 dans les domaines de la construction, des services financiers et professionnels et de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme; et une réunion tripartite internationale pour le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques qui doit avoir lieu en 2004.
- ³³ Document GB.287/7.
- ³⁴ Document GB.289/14.
- ³⁵ Document GB.288/TC/1.
- ³⁶ Documents GB.289/TC/4 et GB.289/TC/4/Inf.
- ³⁷ Document GB.288/TC/2.
- ³⁸ Document GB.289/TC/1.
- ³⁹ Document GB.289/TC/2.
- ⁴⁰ Document GB.289/TC/3.

⁴¹ Document GB.287/6.

⁴² Document GB.289/TC/5.

⁴³ Document GB.289/PFA/3.

⁴⁴ Document GB.288/4/1.

⁴⁵ Document GB.289/3/1.

⁴⁶ Document GB.289/7.

⁴⁷ Document GB.288/3/1.

⁴⁸ Voir la section ci-après sur la 93^e session (juin 2005).

⁴⁹ Document GB.289/11.

⁵⁰ Document GB.289/2/1.

⁵¹ En mars 2003, le Conseil d'administration a décidé que la 93^e session (juin 2005) de la Conférence s'ouvrirait le mardi 7 juin 2005.

⁵² Document GB.288/4/2.

⁵³ Document GB.289/3/2(Rev.).

⁵⁴ Document GB.289/5.

⁵⁵ Le texte de ces résolutions ainsi que les conclusions et le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs adoptés par la réunion sont annexés au rapport de la réunion.

Annexe I

Rapport du président du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation à la 289^e session (mars 2004) du Conseil d'administration

Rapport oral du président du groupe de travail, M. Eui-Yong Chung, ambassadeur de la République de Corée

1. Voici un résumé succinct de la discussion des 24 et 25 mars 2004 du groupe de travail, plus particulièrement axé sur les grands thèmes qui ont été traités et sur les procédures de suivi. Le rapport complet de la discussion sera soumis à la Conférence internationale du Travail en juin 2004.

Présentation du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation: *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*

2. Le Directeur général a souhaité la bienvenue à Son Excellence M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie et coprésident de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, en faisant remarquer que c'est le premier chef d'Etat africain à s'adresser au Conseil d'administration, et il a souligné l'importance de la discussion à laquelle va donner lieu le rapport de la commission. Le président Mkapa a présenté le rapport de la commission au Conseil d'administration. Il a dit attendre avec intérêt de connaître comment l'OIT entend mettre en œuvre l'ordre du jour proposé dans le rapport. Le Conseil d'administration a fait preuve de perspicacité et de clairvoyance en créant la commission. L'OIT doit pleinement remplir son mandat et jouer un rôle de chef de file dans le système international.
3. Dans sa déclaration liminaire, le porte-parole des employeurs a déclaré que son groupe se félicite de l'attention accordée dans le rapport aux principes et valeurs que la mondialisation doit respecter. Il a souligné la contribution positive de la mondialisation à l'expansion du commerce, de la production et de la liberté. Le porte-parole des travailleurs a déclaré que son groupe attache une importance particulière aux recommandations qui consistent à rendre plus cohérentes les politiques économiques et sociales aux niveaux national et international, à celles qui traitent du fossé qui ne cesse de s'élargir entre pays riches et pays pauvres et, à l'intérieur des pays, entre nantis et démunis, et aussi à celles qui insistent sur l'importance des normes du travail et du dialogue social. Il a appuyé avec force la recommandation selon laquelle toutes les organisations internationales compétentes devraient assumer leur responsabilité de promouvoir ces normes et de veiller à ce que leurs politiques et programmes n'empêchent pas leur application.

Réactions générales du groupe de travail aux travaux de la commission

4. L'accueil réservé au travail de la commission a été largement favorable. Tous ceux qui ont pris la parole s'en sont dits satisfaits et ont remercié les coprésidents et la commission de leurs efforts. Ils ont loué la qualité du rapport, son équilibre, sa cohérence, son caractère exhaustif. Il s'agit d'une contribution qui vient à point nommé au débat sur la mondialisation. Le rapport devrait être diffusé aussi largement que possible. Il «servira beaucoup à tous les membres de la communauté internationale».
5. Selon les intervenants, le rapport offre une base crédible à une avancée décisive du débat sur la mondialisation. Les recommandations formulées dans le rapport sont réalistes. La diversité de la commission, les dialogues larges et divers qu'elle a organisés et l'efficacité démontrée du dialogue

en tant qu'instrument de consensus ont été à plusieurs reprises soulignés. Certains intervenants ont insisté sur la manière dont le rapport sépare les faits de la façon dont ils sont perçus.

Valeurs et approches

6. Les valeurs sur lesquelles se fonde le rapport ont été soulignées, notamment l'accent mis sur l'équité et la lutte contre l'exclusion, sur les gens et leurs besoins, sur les droits fondamentaux, sur le dialogue. La mondialisation a produit beaucoup d'avantages et possède un grand potentiel mais il faudrait qu'elle profite à plus de monde. A cette fin, il faut, comme l'indique le rapport, une bonne gouvernance aux niveaux local, national, régional et mondial. Pour que les avantages de la mondialisation soient plus équitablement distribués, il faut aussi des règles mondiales plus justes et de meilleures politiques.

Réaction aux principales recommandations

7. Il est encourageant de noter la convergence de vues sur beaucoup des instruments clés que le rapport recommande en vue d'une mondialisation juste:
 - *Renforcement de l'action nationale.* La gouvernance de la mondialisation commence au plan local et l'accent doit donc être mis sur les politiques, actions et responsabilités locales et nationales. Les efforts internationaux ne porteront leurs fruits que s'ils s'accompagnent d'un engagement résolu au niveau national. L'importance d'une économie de marché qui fonctionne bien, d'une part, et d'un Etat efficace et démocratique qui remédie aux carences du marché, d'autre part, a été soulignée. Il est capital de promouvoir une croissance durable et rapide ainsi que le développement de l'esprit d'entreprise au niveau local. Il faut élaborer et appuyer des politiques nationales intégrant l'économique et le social. Les actions nationales et mondiales ne sont pas nécessairement successives: elles doivent être menées de front. Certains intervenants ont noté qu'une bonne politique nationale peut exiger plus de marge de manœuvre dans le cadre des règles mondiales et qu'il est donc nécessaire de poursuivre simultanément les réformes nationales et les réformes internationales.
 - *Des règles équitables.* Il faut réexaminer les règles mondiales qui régissent le commerce et la finance et réformer l'architecture financière. Beaucoup d'intervenants ont jugé qu'il est urgent de traiter l'impact négatif des subventions agricoles, d'offrir aux produits des pays en développement un plus grand accès aux marchés et d'améliorer les mesures visant un traitement spécial et différentiel.
 - *Accroissement de l'aide.* Il est prioritaire de mobiliser suffisamment de ressources pour le développement. Il faut accroître l'aide au développement, prendre des mesures d'allègement de la dette et veiller à ce que les engagements internationaux soient honorés.
 - *Obligation de rendre des comptes.* Pour une meilleure gouvernance de la mondialisation, aux niveaux national et mondial, il faut que tous les acteurs qui influent sur le processus soient démocratiquement comptables de leur action. Entre autres priorités, beaucoup d'intervenants ont jugé qu'il faut réformer le système multilatéral et renforcer et rendre plus efficaces les Nations Unies. L'intégration régionale et les autres initiatives qui peuvent être prises à ce niveau doivent être renforcées car c'est un moyen d'accroître les bénéfices tirés de la mondialisation. Le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) a été cité en exemple à cet égard.
 - *Systèmes mondiaux de production.* Dans les systèmes mondiaux de production, les initiatives privées volontaires et le dialogue social avec les multinationales peuvent beaucoup contribuer à la réalisation des objectifs sociaux. Il faut notamment s'efforcer de promouvoir le travail décent dans les zones franches d'exportation. Réflexion et dialogue sont nécessaires au sujet des politiques à appliquer en matière d'investissement ainsi que pour promouvoir la concurrence sur les marchés mondiaux.
 - *Mouvements transfrontières de personnes.* Les intervenants sont convenus que plus de réflexions, de discussions, de dialogue sont nécessaires pour traiter la question des mouvements transfrontières de personnes. La liberté de circulation des personnes entre les pays est limitée, ce qui contraste avec la plus grande liberté de circulation d'autres facteurs de

production. L'adoption d'un cadre multilatéral pour les migrations pourrait conduire à une plus grande liberté de mouvement des personnes. Toutefois, certains estiment que c'est une question qu'il vaut mieux régler sur une base bilatérale. Plusieurs intervenants ont déclaré attendre avec intérêt la discussion sur les migrations qui aura lieu durant la session de juin 2004 de la Conférence internationale du Travail.

8. *Le travail décent* en tant qu'objectif mondial. L'idée de faire du travail décent un objectif mondial a été largement appuyée. Tout devrait être mis en œuvre pour promouvoir ses quatre composantes et l'attention a été appelée sur les propositions spécifiques qui figurent à ce sujet dans le rapport:
 - Le plein *emploi* doit être une priorité, et une attention particulière doit être accordée aux femmes, aux jeunes et à l'économie informelle. La réduction de la pauvreté est étroitement liée à la création d'emplois. Le secteur privé et l'entreprise ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Il faudrait davantage mettre l'accent sur la création de richesses.
 - La capacité de l'OIT de promouvoir les *normes du travail* en général et les principes et droits fondamentaux au travail en particulier doit être renforcée.
 - L'importance d'un *minimum socio-économique mondial*, de la protection sociale et de l'aide à apporter aux travailleurs qui perdent leur emploi à la suite de restructurations a été soulignée.
 - Le *dialogue social* peut beaucoup contribuer à des résultats plus équitables sur le lieu de travail, au niveau national et au niveau international dans le contexte des systèmes mondiaux de production.
9. *Cohérence des politiques*. La mondialisation ne saurait être découpée en tranches. Les intervenants se sont largement accordés à reconnaître qu'une meilleure cohérence des politiques aux niveaux national et mondial est essentielle pour la réalisation de l'objectif que représente le travail décent. La cohérence des politiques nationales doit aller de pair avec la cohérence mondiale et le rapport offre un outil utile de dialogue et de renforcement de la cohérence des politiques aux niveaux national et international. Plutôt que de proposer la création de nouvelles institutions, le rapport recommande d'agir et de dialoguer pour améliorer la cohérence des politiques aux niveaux national et international. Il contient diverses propositions à ce sujet: initiatives de cohérence des politiques, forum de la politique de mondialisation, dialogues pour l'élaboration des politiques. Ces propositions sont intéressantes et doivent être étudiées. Le Bureau a été encouragé à les affiner. L'OIT se doit de coopérer avec d'autres organisations internationales pour promouvoir la cohérence des politiques, mais cela ne doit pas la détourner de son mandat qui concerne essentiellement le travail et l'emploi.
10. Certaines questions ne sont pas traitées comme il convient dans le rapport, notamment les questions suivantes: rôle de la technologie et des médias; impact de la mondialisation sur l'environnement ainsi que sur la culture, les valeurs et les traditions; sécurité internationale; politiques concernant les ruraux pauvres et le VIH/SIDA; valorisation des ressources humaines et formation.

Prochaines étapes

11. Il s'agit maintenant de traduire dans les faits les recommandations contenues dans le rapport. Il faut se mettre rapidement à l'ouvrage, fixer les priorités, élaborer des plans d'action concrets et commencer à appliquer les recommandations. La session de juin 2004 de la Conférence internationale du Travail et les sessions de juin et novembre 2004 du Conseil d'administration offrent l'occasion d'aller de l'avant dans beaucoup de domaines. Le Directeur général engagera des discussions avec d'autres organisations sur certains aspects du suivi et consultera le bureau du Conseil d'administration pour examiner les faits nouveaux et différents aspects du suivi.
12. Dans ses conclusions, le Directeur général a remercié le groupe de travail de la discussion stimulante qui a eu lieu au cours des deux jours de réunion. Cette discussion a fourni à l'OIT d'importantes orientations pour son action future. Le rapport de la commission fait du tripartisme le centre d'une mondialisation juste. Le Directeur général a noté qu'il appartient à l'OIT d'utiliser ses méthodes pour contribuer à la cohérence des politiques aux niveaux national et international. Le suivi est désormais entre les mains de la structure tripartite. Pour conclure, le président Mkapa a appelé de ses vœux une approche complète, intégrée et cohérente des questions mondiales qui ont des répercussions sur la vie et sur les perspectives des peuples du monde entier. Ensemble, la commission et l'OIT ont mis en branle un processus crédible qui pourrait faire de la mondialisation

un processus plus équitable et qui permettrait à plus de gens et à plus de pays de profiter de ses avantages et de tirer parti des opportunités qu'elle offre.

Genève, le 25 mars 2004.

Annexe II

289^e session du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (Genève, mars 2004)

Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation (Mercredi 24 et jeudi 25 mars 2004)

Compte rendu de la discussion sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

Président: M. Chung

Le Directeur général, M. Juan Somavia, souhaite la bienvenue à Son Excellence le Président Benjamin Mkapa de la République-Unie de Tanzanie, premier chef d'Etat africain à s'adresser au Conseil d'administration. Sa tâche en qualité de coprésident de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a été une entreprise à haut risque, compte tenu de la difficulté et de la complexité de la question. Le président Mkapa ne parle pas seulement au nom de la République-Unie de Tanzanie ni seulement au nom de l'Afrique. Il parle au nom des exclus et des marginalisés du monde entier. Néanmoins, avec le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Union africaine consacré à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté, qui doit se tenir en 2004, l'Afrique ouvre une nouvelle voie en reconnaissant clairement, au plus haut niveau politique, que sans emploi les efforts tendant à réduire la pauvreté resteront vains. Cette constatation est reprise dans le rapport de la commission qui fait du dialogue, du renforcement du tripartisme et du travail décent un but mondial.

Le Président Benjamin Mkapa de la République-Unie de Tanzanie, également coprésident de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, commence son intervention en citant le poète Paulin Joachim qui souligne l'espoir inaccessible qui empêche les hommes et les femmes de succomber aux démons du désespoir. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a également transmis un message d'espoir. Son rapport – *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous* – offre un projet d'unité, de justice, d'égalité et de prospérité partagé au niveau mondial. Le rapport ne mettra pas un terme à la controverse encouragée par le débat sur la mondialisation, mais le fait que la commission, dont la composition était très variée et les perspectives diverses, se mette d'accord sur les recommandations figurant dans le document montre qu'il est possible de faire passer le débat de l'acrimonie au dialogue, à la solidarité et à la coopération. Les larges consultations menées sous les auspices de la Commission mondiale en sont une autre preuve. Ces consultations ont permis à la commission d'entendre les points de vue de gouvernements et représentants de l'opposition, de groupes représentant le plus large éventail possible d'organismes professionnels, de groupes d'intérêts, d'organisations non gouvernementales, de syndicats, de représentants d'organisations religieuses, de chefs d'entreprise, d'employeurs, de responsables de l'information et d'universitaires, etc. Un certain nombre d'études sur des questions nécessitant une analyse approfondie et un examen rigoureux des possibilités d'action ont également été commandées et ont permis de faire progresser les travaux de la commission. Le résultat de ce processus est un rapport sur la mondialisation telle que la voient les gens ordinaires qui ne sont pas d'accord sur tout mais sont convaincus de l'urgente nécessité de mesures de correction. Le potentiel de la mondialisation, tant positif que négatif, est immense; la mondialisation a de nombreux aspects positifs mais certaines de ses caractéristiques doivent être maîtrisés dans l'intérêt commun.

Les problèmes liés à la dimension sociale de la mondialisation peuvent être attribués à l'absence d'obligation de rendre des comptes. Si les gouvernements sont de plus en plus comptables devant les citoyens, d'autres acteurs mondiaux ne le sont pas. Or ceux-ci devraient être comptables

des politiques, des processus qu'ils appliquent et des résultats qu'ils obtiennent. Le rapport souligne que la mondialisation commence au niveau local. Il est donc important de mettre en place un environnement favorable au renforcement de la capacité locale d'accéder aux possibilités de progrès offertes par la mondialisation.

Il ne faut pas confondre décisions et progrès. De nombreuses décisions ont été prises pour accélérer le combat mondial contre la pauvreté, mais la situation n'a guère progressé. Le rapport invite à prendre rapidement des mesures pour satisfaire tous les engagements antérieurs, et plus particulièrement dans les domaines de l'aide publique au développement et de l'allègement de la dette. Lors du Consensus de Monterrey en mars 2002, les donateurs se sont engagés à augmenter l'aide publique au développement de 16 milliards de dollars par an d'ici 2006. Cette augmentation ne représente qu'un tiers des besoins nécessaires pour atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), et le rapport de 2004 de l'Organisation de coopération et de développement économiques, tout en notant une augmentation de 6 milliards de dollars pour 2002, conclut que les augmentations actuelles sont loin du niveau qui permettrait de garantir le respect des engagements de Monterrey. Il faut redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources mondiales et d'atteindre les ODM.

En ce qui concerne l'allègement de la dette, le rapport souligne qu'il est essentiel que le problème de la dette soit réglé le plus rapidement possible pour permettre aux pays concernés de faire face à leurs graves problèmes de développement en repartant sur une base saine. Le rapport invite à la cohérence en ce qui concerne tant les politiques de développement entre pays en développement, que les politiques des pays donateurs. En outre, il est clair que l'impératif de cohérence ne vaut pas simplement pour les politiques économiques; l'importance du développement doit figurer dans les politiques de tout type, de l'environnement aux affaires étrangères, à la défense et à la lutte contre le terrorisme. La commission appelle à une série de mesures coordonnées sur un large front pour améliorer la gouvernance aux niveaux national et international. Ces mesures portent notamment sur l'établissement de règles plus équitables pour le commerce international, l'investissement, les finances et les migrations, et la promotion de normes fondamentales du travail et d'un niveau minimum de protection sociale dans l'économie mondiale. Il faudrait également accentuer les efforts pour promouvoir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de même que la promotion du travail décent dans les systèmes mondiaux de production.

Le rôle des marchés, des investissements et de l'esprit d'entreprise est capital pour la croissance et l'emploi. Il faut trouver des moyens d'insuffler, dans l'économie formelle, l'énergie et l'esprit d'entreprise de l'économie informelle. Le secteur privé a un rôle à jouer dans l'instauration d'une mondialisation plus équitable, et les gouvernements devraient l'inciter à exploiter son potentiel de manière à contribuer au développement et à la lutte contre la pauvreté.

Le rapport représente un engagement collectif en faveur de mesures décisives et urgentes. Les membres de la commission, d'horizons très divers, sont convenus que la mondialisation durable doit créer des opportunités pour davantage de monde. Le rapport est particulièrement important pour les pays en développement, et spécialement l'Afrique. Pour développer les avantages de la mondialisation, il faut que les produits des pays en développement bénéficient de conditions d'accès plus équitables aux marchés mondiaux. Les règles de l'investissement étranger direct devraient elles aussi être justes, de manière à garantir que ces investissements contribuent à la réalisation des objectifs de développement.

Les messages contenus dans le rapport créent une dynamique croissante et de nombreuses initiatives ont déjà été lancées. Dans la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra de novembre 2003, les chefs d'Etat et de gouvernement des Amériques ont réaffirmé leur conviction que le travail décent est le moyen le plus efficace pour promouvoir de meilleures conditions de travail. Le Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté auquel participeront des chefs d'Etat africains et l'OIT aura lieu en septembre 2004. M^{me} Halonen, Présidente de la Finlande et vice-présidente de la Commission mondiale, présentera bientôt les questions soulevées dans le rapport au Conseil de l'Europe à Bruxelles. La Commission du secteur privé et du développement du Programme des Nations Unies pour le développement a présenté son rapport au Secrétaire général des Nations Unies en mars 2004. L'objet de cette commission est de préparer des recommandations stratégiques sur la manière de promouvoir des secteurs privés indigènes solides, et le rapport est une contribution concrète à la stratégie mondiale pour la croissance, l'investissement et l'emploi. Toutes ces initiatives font écho au message du rapport de la

Commission mondiale qui vise à présenter des mesures pratiques sur la manière de donner aux gens les moyens de venir à bout de la pauvreté et de l'exclusion.

Le rapport est une base sur laquelle il convient de s'appuyer. Il appartient maintenant aux membres du groupe de travail de prendre la direction et de montrer au système international la voie à suivre. Les dix éléments clés identifiés par la Commission mondiale dans son rapport sont les suivants: action centrée sur les personnes; Etat démocratique et efficace; développement durable; marchés productifs et équitables; règles équitables; mondialisation solidaire; obligation renforcée de rendre des comptes à la population; partenariat approfondi; système des Nations Unies efficace; et cohérence des politiques pour le développement mondial.

M. D. Funes de Rioja (Vice-président employeur du Conseil d'administration; délégué des employeurs, Argentine), parlant au nom du groupe des employeurs, remercie le président Mkapa et la présidente Halonen de leur engagement personnel, de leurs conseils et de l'esprit de dialogue qui ont aidé à parvenir à un consensus lors des débats de la commission. Il souligne que le rapport revêt une importance capitale et que, comme l'a fait remarquer le président Mkapa, il est important par la diversité non seulement des membres de la commission, mais aussi par celle des problèmes abordés. Le rapport a le mérite d'avoir été produit par un groupe de personnes ayant des origines, des sensibilités et des expériences très différentes et provenant de régions diverses qui se sont réunies autour de problèmes graves pour trouver des solutions permettant d'exploiter au mieux la mondialisation et d'en partager les bénéfices équitablement dans tous les domaines, y compris les aspects économiques, sociaux, culturels et politiques. Le Conseil d'administration et le BIT dans son ensemble disposent ainsi d'un important matériel comme base de réflexion et d'élaboration de propositions.

Le débat sur la mondialisation est très important pour les employeurs, et le rapport fournit une base opportune de réflexion pour approfondir ce débat. Le rapport ne condamne pas directement la mondialisation mais souligne les valeurs qui devraient guider les sociétés et les institutions, en mettant plus particulièrement en relief la bonne gouvernance, aux niveaux local et mondial. Le groupe des employeurs appuie pleinement la déclaration selon laquelle des valeurs et principes universellement partagés doivent être les bases d'une gouvernance démocratique de la mondialisation; il reconnaît la nécessité de mettre en place un cadre d'investissement, d'intégrer l'économie informelle, de promouvoir l'emploi, l'éducation et la formation et d'établir une infrastructure physique et sociale appropriée. Le respect des droits de l'homme, des droits fondamentaux au travail, des contrats et de la propriété, la primauté du droit et la transparence sont autant d'éléments nécessaires à un marché démocratique et doivent être associés à des questions financières, technologiques et commerciales, de même qu'au dialogue social. Les modèles de mondialisation antérieurs, caractérisés par l'affrontement, doivent être mis de côté au profit d'un esprit de coopération.

La mondialisation a contribué au développement durable. De nombreux pays reconnaissent qu'elle est un facteur positif d'élimination de la pauvreté dans un modèle doté des politiques adéquates en matière d'administration, de protection sociale et de santé et d'éducation. Le rapport souligne l'importance de l'investissement étranger direct; cet investissement ne peut être consenti que dans un environnement comportant des politiques qui garantissent le respect de la loi.

Le système multilatéral devrait être amélioré mais pas changé de manière radicale. Les institutions de Bretton Woods traversent une période positive de réforme, mais les différentes institutions, tout en interagissant de manière efficace, devraient conserver leur mandat et agir dans le cadre de celui-ci.

Le rapport ne met pas suffisamment l'accent sur les répercussions positives de la mondialisation en termes de commerce et de production ni sur l'expansion de la liberté politique et économique qui facilite l'initiative économique et le développement technologique. Certains pays ont réussi à consolider leurs systèmes démocratiques avec une économie de marché durable. La mondialisation ne peut être tenue responsable de tous les maux. Malheureusement, la pauvreté existe dans de nombreux pays, mais une meilleure gouvernance, la transparence, une bonne gestion des dépenses publiques, la création d'emplois et l'intégration de l'économie informelle aideraient certainement à la faire reculer. Des logements adéquats, la fourniture de services d'éducation et une bonne infrastructure sanitaire aideraient également à améliorer la situation.

Les entreprises multinationales ne sont pas un obstacle à la création de nouvelles entreprises. Il faudrait une interaction au sein d'un réseau d'entreprises, qui permette le développement de

richesses locales et non seulement le développement d'entreprises multinationales. Toutefois, la contribution des entreprises multinationales au développement économique et technologique est un fait. Les employeurs, en qualité d'entrepreneurs, sont engagés en faveur de la croissance de l'emploi.

Les marchés de capitaux fermés ne sont pas mieux équipés pour faire face aux crises. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont traversé la crise asiatique à leur manière. Le groupe des employeurs n'est pas favorable à l'introduction de taux mondiaux de fiscalisation et estime qu'il serait intéressant de faire bénéficier les entreprises d'avantages fiscaux. Des mécanismes étatiques modernes et efficaces devraient être mis au point pour équilibrer les besoins économiques et sociaux.

L'intervenant indique en conclusion que les employeurs jugent le rapport très intéressant; de plus, celui-ci contient de nombreux points sur lesquels l'OIT peut agir, tant au plan interne qu'au plan de la cohérence des politiques, en association avec d'autres instances internationales.

Sir Roy Trotman (Vice-président travailleur du Conseil d'administration; délégué des travailleurs, Barbade) félicite le président Mkapa et les autres membres de la commission; il note que le rapport indique que les principes fondamentaux qui devraient guider la mondialisation sont la démocratie, la justice sociale, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. A cette liste, le groupe des travailleurs ajoute la «liberté syndicale». Il se félicite que le rapport soit examiné au sein du Conseil d'administration et que le Conseil prenne des décisions quant à la mise en œuvre de recommandations qui concernent directement l'OIT. Il a déjà été convenu que le Directeur général présentera à la Conférence internationale du Travail en juin un rapport mettant l'accent sur les répercussions des recommandations de la Commission mondiale pour les activités de l'OIT. En novembre, le Conseil d'administration examinera un plan d'action réaliste et concret s'appuyant sur les débats de la Conférence.

Les recommandations auxquelles le groupe des travailleurs attache la plus grande importance entrent dans trois catégories. La première est celle des recommandations encourageant la cohérence des politiques économiques et sociales au niveau international et dont plusieurs ont trait au système multilatéral. Les organisations multilatérales devraient examiner leurs propres procédures afin de coordonner les activités en matière de valeurs universelles et de droits de l'homme. Les organisations internationales devraient lancer des initiatives de cohérence des politiques afin de collaborer à la conception de politiques complémentaires axées sur une mondialisation équitable et qui profite à tous; la première de ces initiatives devrait porter sur la question de la croissance, de l'investissement et de l'emploi dans l'économie mondiale. Un forum des politiques sur la mondialisation devrait être créé par les organisations internationales intéressées. Le travail décent pour tous devrait devenir un but mondial et l'objet de politiques plus cohérentes au sein du système multilatéral. Les gouvernements devraient consacrer la volonté politique et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des recommandations encourageant la cohérence.

L'OIT devrait garantir que les recommandations concernant la cohérence sont prises en compte par les organisations internationales clés. A cette fin, le groupe des travailleurs approuve la recommandation tendant à ce que des structures formelles de consultation avec le mouvement syndical international et le monde des affaires soient mises en place dans les institutions de Bretton Woods et à l'OMC.

La mondialisation a élargi les écarts entre pays riches et pays pauvres et entre riches et pauvres au sein d'un même pays. Le groupe des travailleurs appuie vivement la recommandation relative à une discrimination positive en faveur des pays moins avancés et selon laquelle les dispositions de l'OMC concernant le traitement spécial et différencié doivent être nettement renforcées. Il faudrait mettre au point des mesures d'aide pour augmenter les flux de ressources vers les pays en développement. La capacité de l'OIT à promouvoir le respect des normes du travail fondamentales devrait être renforcée et il est regrettable que le rapport ne contienne aucune recommandation sur ce point; il faudrait en outre développer le dialogue social afin de promouvoir le travail décent, notamment dans les zones franches d'exportation et dans les entreprises multinationales. Dans l'ensemble, le groupe des travailleurs appuie le rapport et ses conclusions même s'il estime qu'il faudrait approfondir les propositions et développer certaines idées.

Le délégué travailleur de la France, M. Blondel, rappelle que, dans un discours, le Directeur général a indiqué que le modèle actuel de mondialisation n'a pas réussi à créer des emplois, condition indispensable à l'élimination de la pauvreté, et que les avantages qu'on a pu tirer de ce

processus n'ont pas été redistribués de manière équitable. Cette déclaration coïncide pleinement avec le sentiment du Conseil d'administration. En conséquence, les travaux de la Commission mondiale indépendante, même s'ils n'engagent pas de facto le Conseil d'administration, sont par définition dignes d'intérêt. Le groupe des travailleurs appuie donc l'analyse et les recommandations du rapport, notamment l'idée générale de la nécessité d'une meilleure coordination au niveau de la politique économique internationale. Il est important de souligner que l'emploi n'est pas un élément dérivé de l'économie mais un objectif en soi.

Il faut améliorer la coordination entre les organisations internationales compétentes: la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), la Commission des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'OIT. Au niveau national, certains gouvernements pratiquent une politique financière et monétaire qui détruit toute garantie sociale. Le groupe approuve donc la recommandation tendant à ce que de nouvelles méthodes encouragent la cohérence entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux de l'économie mondiale, en coordination avec d'autres organisations du système multilatéral. Les normes internationales du travail nécessaires, fruit de négociations régulières entre gouvernements, employeurs et travailleurs, sont déjà en place.

Le groupe note que le rapport encourage à renouveler l'engagement d'affecter 0,7 pour cent du PIB national à l'aide publique au développement. Ce niveau devrait être rapidement atteint malgré les difficultés rencontrées comme, par exemple, le prétexte de la priorité donnée à la lutte contre le chômage au niveau national. Il convient de rappeler que les ressources proviennent des contribuables et cette solidarité devrait également s'exprimer en termes de protection sociale généralisée, objectif encouragé par le BIT.

Le rapport souligne la responsabilité des Etats et des gouvernements dans la mise en place de la dynamique socio-économique nécessaire. Il faut à l'évidence respecter les choix démocratiques faits par les citoyens. A cet égard, l'intégration des organisations internationales non gouvernementales dans le processus décisionnel perturbe la procédure démocratique. Tel n'est pas le cas du BIT qui devrait conserver sa structure tripartite et définir son action sur cette base. C'est ainsi que les normes internationales du travail ont vocation universelle et sont un élément de cohérence. Le rapport note les conséquences de la non-application de ces normes dans les zones franches d'exportation.

Quant à la suite à donner au rapport, il faudrait organiser des contacts entre représentants des organes directeurs des organisations internationales concernées à Genève pour aider à coordonner l'activité multilatérale. Pour cette raison, le groupe des travailleurs appuie vivement la proposition tendant à établir un forum des politiques de mondialisation auquel devrait participer une délégation tripartite de l'OIT.

Le représentant du gouvernement de l'Equateur, M. R. Izurieta Mora-Bowen, ministre du Travail et des Ressources humaines, prenant la parole au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), félicite et remercie la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le GRULAC apprécie le travail précis et important qui a été fait en réunissant les informations qui font ressortir les principales injustices du processus actuel de mondialisation. Le rapport met en valeur les déséquilibres créés par la mondialisation au détriment des pays en développement. Pour que la mondialisation fasse moins d'exclus, le rapport propose à juste titre d'opérer des changements dans les politiques nationales. Toutefois, le GRULAC estime que cette mesure n'est pas une condition indispensable au changement au niveau international qui doit être mené parallèlement à un rythme différent. Dans ce contexte, le groupe est d'accord avec la suggestion selon laquelle il existe un déficit démocratique inhérent au système des Nations Unies et aux institutions de Bretton Woods.

Le rapport souligne la nécessité de réformer l'architecture financière actuelle en vue d'une plus grande stabilité des marchés et afin de prévenir les crises comme celle qui a récemment touché certains pays d'Amérique latine. Le GRULAC appuie le suivi de l'activité actuellement menée pour produire davantage d'études détaillées sur des moyens acceptables de réguler les flux de capitaux.

Pour le GRULAC, il est important de souligner les effets négatifs, pour les pays en développement, des politiques de subvention agricole adoptées par les pays industrialisés. Ces politiques sont néfastes pour les pays de la région. Il faudrait promouvoir le travail décent comme objectif mondial car il constitue un moyen important de réduire les conséquences sociales négatives du processus actuel de mondialisation et serait très utile pour atteindre les Objectifs de

développement pour le Millénaire. Les pays devraient prendre des engagements fermes en matière d'aide publique au développement, ainsi qu'il a été convenu lors du Sommet de Monterey, et parallèlement réduire la dette extérieure.

En ce qui concerne les travailleurs migrants, le GRULAC estime qu'il faut renforcer la coordination entre les organisations internationales qui s'occupent de la question. La 92^e session de la Conférence internationale du Travail fournira une excellente occasion d'examiner ce problème de manière approfondie. Le rapport souligne également les effets de la mondialisation sur les médias et, en conséquence, sur les cultures nationales; ce thème devrait être étudié plus en détail. En ce qui concerne la proposition d'établissement d'un forum sur les politiques de mondialisation, le processus de suivi qui a été lancé par la discussion mettra certainement cette initiative en lumière et permettra de préciser sa mise en œuvre ainsi que le mandat et la composition de ce forum.

Le rapport conclut que des fonds extrabudgétaires seront nécessaires pour financer nombre des initiatives suggérées: le GRULAC espère qu'il n'en découlera pas de nouvelles obligations pour les pays en développement pas plus qu'une diversion des ressources actuellement affectées à d'autres domaines. Le rapport présente un examen important des effets socio-économiques du processus de mondialisation sur les pays en développement comme sur les pays développés. Le Bureau devrait tenir le Conseil d'administration et les mandants informés de toutes les observations et suggestions reçues à la suite du rapport. Le GRULAC souhaite être associé aux futurs débats et décisions sur le suivi adopté par l'OIT.

Le représentant du gouvernement du Cameroun, M. R. Nkili, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, s'exprimant au nom de son gouvernement et au nom de l'Afrique, appuie les recommandations du rapport en vue de l'élaboration de politiques cohérentes permettant une meilleure gouvernance de la communauté mondiale. L'OIT devrait renforcer sa coopération avec les autres organisations du système des Nations Unies afin que les conclusions et résultats du rapport aient un véritable impact et pour répartir de manière plus équitable les avantages de la mondialisation.

Le rapport demande des changements urgents afin d'ouvrir une nouvelle ère de la gouvernance mondiale ainsi que pour concevoir et mettre en place une architecture mondiale nouvelle qui tienne compte de tous les peuples du monde grâce à un élargissement du dialogue social et à la recherche permanente d'un consensus. Le gouvernement du Cameroun estime que l'OIT, avec sa structure tripartite et son approche axée sur le dialogue social, est l'institution à même de lancer les actions proposées. Tous les efforts devraient être consentis pour mettre en place un plan doté de règles commerciales mondiales plus justes, une gestion plus humaine du problème de la dette du monde en développement, un appui renforcé aux efforts d'éradication du VIH/SIDA et des mesures tendant à faciliter le transfert de nouvelles technologies. L'Afrique est prête à participer à ce processus et à faire entendre sa voix.

Le représentant du gouvernement de l'Inde, M. P.D. Shenoy, secrétaire au Travail, déclare que son intervention bénéficie du soutien des délégués de l'Indonésie et de la République islamique d'Iran. La mondialisation offre la possibilité d'améliorer la prospérité matérielle et de réduire la pauvreté mondiale mais jusqu'à présent elle a créé de graves déséquilibres. Le gouvernement de l'Inde appuie pleinement le plan de route présenté dans le rapport qui préconise une mondialisation juste et qui fasse moins d'exclus, l'implication de tous les partenaires, le renforcement des systèmes multilatéraux, la complémentarité de l'Etat et des marchés et un partage plus équitable des bénéfices.

Le rapport souligne la nécessité d'une bonne gouvernance nationale qui s'appuie sur la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes et la primauté du droit, la mise en place de conditions de travail décent et de possibilités de renforcement des capacités, l'amélioration de la compétitivité économique, l'intégration de l'économie informelle et la gestion prudente du processus d'intégration dans l'économie mondiale. L'Inde, l'Indonésie et la République islamique d'Iran ont fait d'importants efforts dans cette direction mais les résultats ont été mitigés. Les secteurs plus développés comme les technologies de l'information ont été les bénéficiaires de ce processus mais les pauvres ruraux et socialement déshérités ont perdu. Le gouvernement de l'Inde a répondu à cette situation en créant de nouvelles possibilités d'emploi, de formation et de renforcement de l'autonomie. Tout appui à ces mesures sera le bienvenu en ce qui concerne par exemple le mouvement des personnes physiques. La mondialisation a ouvert les frontières aux investissements, au commerce et aux technologies mais les mouvements transfrontières de personnes sont extrêmement restreints. Le cadre de l'OMC est limité aux

mouvements temporaires de prestataires de services; d'autres conventions internationales ont également une couverture limitée et même les activités qui n'impliquent pas les mouvements de personnes physiques, comme la sous-traitance des opérations, sont extrêmement surveillées.

Pour lutter contre les inégalités sur le marché mondial, il faut un cadre multilatéral efficace. L'OIT qui est bien placée pour gérer ces questions sensibles pourrait jouer un rôle de coordination. Le rapport recommande que les organisations internationales collaborent à la conception de politiques complémentaires plus équilibrées dans l'objectif d'une mondialisation juste et qui profite à tous. Ces organisations devraient également mettre en place des dialogues multipartites d'élaboration des politiques sur des questions comme l'établissement d'un cadre multilatéral pour le mouvement transfrontière de personnes, la responsabilité sociale des entreprises, un cadre de développement pour les investissements étrangers directs, la protection sociale, le renforcement des capacités, l'intégration régionale et sous-régionale et l'égalité entre hommes et femmes. Un forum sur les politiques de mondialisation devrait être mis en place comme centre de dialogue mais il ne faudrait pas transiger avec la primauté de l'OIT en matière de règlement de problèmes sociaux difficiles.

La représentante du gouvernement de l'Irlande, M^{me} l'ambassadrice Whelan, parle au nom de l'Union européenne. Les pays en cours d'adhésion à l'Union européenne, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque, les pays candidats, Bulgarie, Roumanie, Turquie, et les pays faisant partie du processus de stabilisation et d'association ainsi que les pays potentiellement candidats, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro, appuient également cette déclaration.

L'intervenante indique que le fait que 26 éminentes personnalités aient siégé dans la commission en leur capacité personnelle témoigne de l'importance de la question. L'Union européenne souhaite les remercier pour le temps qu'elles ont consacré et le travail effectué et se félicite de la publication du rapport qui marque une contribution importante au débat sur la mondialisation. Comme indiqué dans ce document, il ne propose pas de solution simple ni de solution miracle mais transmet plutôt des messages équilibrés, critiques mais positifs. Le rapport prend acte du fait que la mondialisation a de nombreux aspects positifs mais qu'il faudrait faire davantage aux niveaux national et mondial pour aborder l'aspect social du phénomène.

L'existence même du rapport est un témoignage remarquable et complet de cohérence des politiques et souligne les relations qui existent entre les questions économiques, sociales et ayant trait à l'emploi. Un des thèmes clés du rapport est l'importance de la cohérence des politiques sociales et économiques et de celles des différentes organisations internationales existantes. L'Union européenne appuie pleinement ce constat tout en remarquant que, compte tenu de la variété des fonctions de ces organisations, des difficultés sont à craindre. Nombre des recommandations du rapport valent pour les politiques et stratégies de l'Union européenne, tant internes qu'externes. L'Union européenne encourage déjà activement la dimension sociale de la mondialisation par des politiques économiques, sociales et dans le domaine de l'emploi. Il faudrait s'efforcer d'améliorer le taux d'activité dans le marché du travail, ce qui suppose le maintien d'un niveau satisfaisant de protection sociale et l'accroissement de la flexibilité et de la sécurité sur le lieu de travail. L'Union européenne est prête à jouer un rôle actif dans des discussions approfondies et dans le suivi du rapport et attend les orientations de l'OIT quant au lancement au niveau mondial des différents processus présentés dans le document.

L'oratrice remercie le président Mkapa de sa contribution exceptionnelle aux travaux de la commission.

Le représentant du gouvernement du Brésil, M. R. Berzoini, ministre d'Etat du Travail et de l'Emploi, remercie la commission de son rapport et déclare que le document représente la fin d'une étape et le début d'une nouvelle étape plus importante d'analyse et d'action, afin de maximiser les avantages de la mondialisation. Il appuie la déclaration de la commission sur le degré d'injustice inhérent au processus actuel, déclaration qui s'appuie sur des exemples précis. Il est évident que les pays en développement sont ceux qui bénéficient le moins du phénomène et qu'il faut prendre des mesures pour garantir un processus plus équilibré et qui profite à davantage de personnes. Les mesures prises par les gouvernements, les organisations multilatérales et la société civile devraient s'appuyer sur des valeurs éthiques, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport. Le fossé entre les déclarations et l'action, notamment de la part des pays donateurs, est trop profond. Les conclusions des travaux de la Commission mondiale ne devraient pas se limiter à l'OIT mais avoir un impact sur

les institutions nationales et sur les organisations multilatérales. La bonne gouvernance est un élément essentiel des systèmes nationaux et du système multilatéral qui devraient fonctionner de manière plus démocratique. Il faut apporter rapidement des changements structurels au fonctionnement des organisations des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods afin de renforcer la participation de tous les membres et d'augmenter la transparence. Le gouvernement du Brésil espère que le système de vote au sein des Nations Unies sera modifié afin de donner une voix plus importante aux pays en développement. La question devrait être inscrite à l'ordre du jour des instances internationales, et le renforcement du Conseil économique et social marque une étape essentielle dans cette direction.

Les gouvernements ne sont pas en mesure d'affecter davantage de ressources à la santé et à l'éducation alors qu'ils ploient sous le fardeau d'un endettement excessif. Les conditions actuelles des prêts internationaux avec des taux élevés d'intérêt font que les ressources consacrées au développement social sont très insuffisantes. Il faudrait prendre des dispositions pour réguler les flux internationaux de capitaux; la crise qui a récemment touché l'Amérique latine n'est pas encore effacée et a entraîné un chômage important dans la région. Il est nécessaire de disposer de réglementations internationales plus équitables en matière de finances et de commerce et de réformer l'architecture financière internationale. Dans le système actuel, les capitaux sont transférés des pays en développement vers les pays développés. Les gouvernements des pays industrialisés devraient également examiner les conséquences de leur politique sur le monde en développement. La politique agricole commune a des répercussions particulièrement graves pour le développement économique et social de l'Amérique latine, et il faudrait prendre des mesures concrètes pour redresser rapidement la situation.

Il faudrait renforcer la capacité de l'OIT afin de lui permettre de coordonner des mesures en faveur des droits et principes fondamentaux au travail. Il faut toutefois éviter tout protectionnisme: la question des travailleurs migrants qui est importante pour de nombreux Etats latino-américains suppose une gestion par le biais d'un cadre multilatéral. La 92^e session de la Conférence fournira une excellente occasion d'examiner cette question.

Le rapport invite à augmenter les fonds en faveur de l'aide au développement pour atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire, mais toute augmentation sera inutile si elle ne s'accompagne pas d'un engagement accru des gouvernements. Le travail décent devrait être considéré comme un objectif au sein du système multilatéral, dans le cadre de l'agenda mondial et non pas comme une simple question de mise en œuvre des politiques. L'OIT devrait être le chef de file du système des Nations Unies pour coordonner les efforts de promotion du travail décent.

Pour réduire l'impact négatif de la mondialisation, il faut prendre des mesures. Il faut des études et un débat approfondis avant de prendre des décisions sur la manière d'opérer les changements. Le système des Nations Unies devrait jouer un rôle central dans ce processus, et le gouvernement du Brésil restera pleinement impliqué. Le débat d'aujourd'hui constitue une première étape vers la mise en place d'une politique du dialogue international. En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires nécessaires pour mener à bien les recommandations du rapport, elle ne devrait en aucun cas constituer un fardeau supplémentaire pour les pays en développement. Le gouvernement du Brésil souhaite recevoir des informations du Bureau sur toutes les observations et suggestions reçues d'autres organisations internationales et de la société civile concernant le rapport.

Le représentant du gouvernement de la Roumanie, M. M. Sarbu, ministre délégué aux Relations avec les partenaires sociaux, transmet les remerciements de son gouvernement au coprésidents et déclare que son pays a conscience des défis que pose la mondialisation tout comme des possibilités qu'elle offre. L'économie globale débouchera certainement sur une société globale réclamant un projet politique mondial capable de donner forme à des institutions et de fixer les règles de la mondialisation. Le modèle social européen pourrait fournir un exemple de réduction du fossé économique avant que celui-ci ne devienne une source de conflits et d'instabilité au niveau international.

Pour développer et moderniser l'économie nationale, le gouvernement de la Roumanie a choisi de saisir pleinement les possibilités offertes par la mondialisation. Au niveau social, la priorité est donnée à la lutte contre la pauvreté, ce qui veut dire assurer un développement durable, une croissance économique basée sur l'efficacité, une augmentation de l'emploi, la diversification, y compris le développement rural, la création de nouvelles structures sociales et l'élargissement de celles qui sont déjà en place. Au cours des trois années écoulées, la Roumanie a connu un taux de

croissance de 5 pour cent, associé à l'un des taux les plus faibles de chômage d'Europe centrale puisqu'il était entre 7 et 8 pour cent. Il faut noter plus particulièrement la mobilité de la main-d'œuvre roumaine en Europe. Dans ce contexte, le ministre rend hommage aux victimes des attentats terroristes du 11 mars à Madrid parmi lesquels figuraient un certain nombre de travailleurs roumains.

Le représentant du gouvernement du Japon, M. S. Hasegawa, ministre assistant pour la Santé, le Travail et le Bien-être, remercie les membres de la commission qui ont travaillé sous la présidence de M^{me} Halonen et de M. Mkapa et se félicite des efforts accomplis pour aborder le difficile problème de la dimension sociale de la mondialisation et établir un rapport aussi complet. Si la mondialisation est une source importante de croissance et est susceptible d'améliorer le niveau de vie dans tous les pays, il est important, compte tenu de la situation actuelle, d'examiner cette dimension sociale. Le gouvernement approuve l'approche prise dans le rapport, à savoir d'examiner la mondialisation par le regard des citoyens: une mondialisation juste et un développement axé sur l'homme sont indispensables pour offrir des possibilités à tous. Le rapport soulève de nombreuses questions importantes comme le choix du travail décent pour tous comme objectif mondial, la création d'emplois, la nécessité d'un développement des ressources humaines, l'importance de la santé et de la sécurité au travail et du dialogue social. La cohérence des politiques économiques et sociales est essentielle dans l'objectif de la promotion du travail décent tout comme dans celui d'une bonne gouvernance nationale. Toutefois, le rôle du secteur privé et des entreprises dans la création d'emplois n'est pas négligeable. Il faudrait créer davantage de possibilités d'emploi pour les jeunes. L'adhésion des pays en développement et les partenariats avec les pays développés et les organisations internationales jouent un rôle essentiel. L'OIT devrait renforcer ses activités dans ces domaines et diffuser des exemples de pratiques exemplaires. Pour partager aussi largement que possible les avantages de la mondialisation, l'OIT devrait fournir une coopération technique dans le domaine du développement des ressources humaines et de la création d'emplois, avec l'appui de l'aide publique au développement.

Le Japon, ainsi que d'autres pays et organisations internationales, réforme sa législation pour empêcher le trafic d'êtres humains et garantir que les violations de la législation sont punies.

Les activités de l'OIT dans le domaine social et du travail devraient bénéficier d'une promotion plus visible dans la communauté internationale. Il faudrait donc renforcer la coopération entre l'OIT et d'autres organisations internationales. L'OIT devrait être l'institution responsable du respect des normes fondamentales du travail mais celles-ci ne devraient pas être utilisées à des fins protectionnistes. L'OIT devrait régulièrement et systématiquement examiner la situation de la mondialisation.

Le représentant du gouvernement de l'Uruguay, M. S. Pérez de Castillo, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, approuve la conclusion judicieuse du rapport selon laquelle les éléments essentiels à l'instauration de la justice sociale internationale sont le plein emploi, la protection sociale, le respect des droits fondamentaux des travailleurs et le dialogue social. La croissance économique en elle-même ne garantit pas cependant une distribution équitable des richesses. La question est donc de décider dans quelle mesure il convient d'intervenir sur le marché. Le marché devrait être aussi large que possible et les interventions autant que nécessaires. L'économie de marché fournit un instrument de croissance économique par l'initiative individuelle mais ne garantit pas une répartition équitable. Il faut prendre des mesures précises au sein du système des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et d'autres organismes multilatéraux. Dans la majorité des pays développés, des mesures devraient également être prises pour élever les niveaux de vie dans le monde en développement, avec notamment l'établissement de règles commerciales équitables plutôt que par la fourniture d'une aide au développement. Nous devrions chercher à réduire la dichotomie entre le domaine social et le domaine économique. Plutôt que de travailler dans deux directions distinctes pour lutter contre la pauvreté et stimuler le progrès économique, la dimension économique devrait être mise au service de l'homme. L'augmentation du nombre d'emplois et la lutte contre le chômage sont d'importants instruments pour améliorer la situation actuelle.

L'éducation joue également un rôle majeur et elle est étroitement liée à l'emploi. Les connaissances, les technologies et les qualifications font partie des richesses personnelles de chacun. L'économie mondiale ne peut cependant être tenue responsable de tous les maux et les mesures prises devraient chercher à renforcer les conséquences positives de la mondialisation tout en réduisant les aspects négatifs. Une mondialisation équitable suppose une architecture financière internationale capable de réguler les flux de capitaux et d'assurer une protection contre les chocs

externes comme ceux qui ont nui à de nombreuses économies latino-américaines. Le rapport note que dans les pays industrialisés les subventions agricoles s'élèvent à plus d'un milliard de dollars par jour, alors que 70 pour cent des pauvres du monde vivent avec moins d'un dollar par jour. La coopération technique devrait être plus efficace et mieux gérée par les institutions internationales. Il faudrait un examen conjoint de l'OIT, de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC des répercussions sociales des politiques économiques, financières et commerciales.

L'orateur félicite la Commission mondiale, l'OIT et le Conseil d'administration qui ont donné un axe aux travaux sur la mondialisation. Le rapport est un examen extrêmement utile d'un sujet d'une grande actualité. La question s'inscrit parfaitement dans le cadre du mandat de l'OIT et fait suite à l'appel lancé dans la Déclaration de Philadelphie visant à garantir que toutes les mesures prises au niveau international sont pleinement compatibles avec le bien-être matériel et le bonheur de tous les êtres humains.

Le représentant du gouvernement des Etats-Unis, M. A. Levine, sous-secrétaire d'Etat adjoint au Travail pour les affaires internationales, félicite les membres de la Commission mondiale pour leurs travaux et souscrit à l'objectif principal de la commission qui est de veiller à ce que toutes les populations partout dans le monde puissent jouir des nombreux bienfaits de la mondialisation. Il prend note de la déclaration du rapport selon laquelle les réformes les plus importantes visant à faire en sorte que la mondialisation puisse vraiment bénéficier à tous ne peuvent, au départ, être mises en œuvre qu'aux niveaux local et national. Le rapport indique à juste titre qu'une bonne gouvernance nationale, la démocratie, le respect des droits de l'homme et des institutions économiques solides sont indispensables au développement et, si ces éléments ne sont pas réunis, quel que soit le montant de l'assistance technique allouée et quel que soit le désir de réformer les règles mondiales dans le domaine de la finance, du commerce et de l'investissement, le développement ne pourra pas intervenir. La corruption, l'inefficacité, l'absence de droit et de justice sont autant d'obstacles qui compromettent sérieusement les chances qui sont offertes par la mondialisation. L'esprit d'entreprise, la créativité et la liberté de les exercer sont les ressorts de la croissance économique. Le secteur privé opérant dans une économie de marché régulée par une législation protectrice reste le plus efficace des générateurs de richesses et c'est avec satisfaction que les Etats-Unis prennent acte des recommandations visant à donner plus de moyens aux communautés locales et à renforcer les capacités économiques locales. Cependant, les efforts déployés à l'échelle internationale contre la pauvreté, les maladies, le travail des enfants et d'autres maux de la société ne seront couronnés de succès que s'ils sont accompagnés d'engagements fermes à l'échelle nationale. La création de nouvelles institutions, de nouvelles bureaucraties et les nouveaux accommodements à l'échelle internationale ne constituent pas, en soi, une formule viable pour délivrer le monde de la pauvreté.

Les Etats-Unis saluent le soutien appuyé que le rapport apporte aux activités et aux politiques actuelles de l'OIT et espèrent que l'OIT s'emploiera à poursuivre les objectifs stratégiques du rapport sans s'aventurer dans des domaines que d'autres organisations sont plus à même de maîtriser comme les droits de propriété intellectuelle, la politique de la concurrence, les traités en matière d'investissements, l'allègement de la dette et les migrations transfrontières. Il n'en reste pas moins qu'un dialogue actif doit s'instaurer entre l'OIT et les organisations internationales apparentées sur la dimension sociale de la mondialisation.

L'intervenant remercie la commission de sa contribution notable à la discussion sur les perspectives et les défis de la mondialisation et se félicite à la perspective d'œuvrer avec le Directeur général pour que les recommandations générales énoncées dans le rapport se traduisent par des mesures spécifiques que l'OIT pourrait prendre dans ses domaines de compétence.

Le représentant du gouvernement du Bangladesh, M. l'ambassadeur Ali, adresse ses chaleureuses félicitations aux membres de la Commission mondiale pour leur rapport complet et objectif sur un thème de grande actualité. Il apprécie vivement la volonté du président Mkapa de s'investir personnellement dans les travaux de la commission et remercie le Directeur général de l'initiative qu'il a prise de mettre en place cette commission. L'orateur s'interroge sur les espoirs que la mondialisation offre aux pays en développement, notamment ceux soumis à des contraintes structurelles. Au Bangladesh, l'atténuation de la pauvreté est étroitement liée à la croissance soutenue et à la création d'emplois mais les prescriptions en matière de croissance économique se sont souvent avérées mal adaptées aux besoins du pays. Il est intéressant de relever que les «success stories» adviennent dans des pays qui ont choisi leur propre voie, sans tenir compte des conseils conventionnels. Encourager l'investissement national et non pas étranger en développant l'esprit d'entreprise national est la clé de la croissance. L'expérience, le savoir local et les solutions locales

sont indispensables au développement économique, et l'intervenant relève avec satisfaction que le rapport reconnaît que les pays doivent formuler librement et de manière autonome la politique qui répond le mieux à leurs besoins.

La mobilité de la main-d'œuvre doit être encadrée par des règles claires. Deux domaines exigent un examen plus approfondi: d'une part, l'impact de la mondialisation sur la culture, les valeurs et les traditions et, d'autre part, l'impact sur la culture, les peuples et les perspectives de développement des questions relatives à la sécurité comme celles ayant trait aux armes de destruction massive, aux armes conventionnelles et à l'insécurité croissante. Le Bangladesh estime que la proposition relative aux initiatives visant à la cohérence des politiques est très importante, notamment les initiatives en matière d'investissement, de croissance et d'emploi. Son pays demande donc un complément d'information sur cette question.

Le représentant du gouvernement du Malawi, M. B. Khamisa, ministre du Travail et de la Formation professionnelle, remercie le président Mkapa de son discours éloquent et souligne l'importance que revêt la question de la gouvernance mondiale. Il relève que la mondialisation a provoqué la disparition des barrières territoriales des Etats-nations et a conduit ces derniers à se rapprocher les uns des autres. Cependant, on ne doit pas permettre que se constituent des barrières de nature différente, nées d'une mentalité «de guerre froide»: le monde en développement a besoin de l'aide des pays industrialisés. Un plan de mise en œuvre active ainsi qu'un suivi des recommandations du rapport sont également nécessaires.

Le membre employeur des Etats-Unis, M. T. Niles, malgré quelques points de désaccord, souscrit à la plus grande partie du rapport et souhaite travailler avec l'OIT et le Directeur général à sa mise en œuvre. Il est essentiel de définir ce que la cohérence des politiques signifie et quelles sont ses limites. L'OIT ne peut intervenir dans les décisions politiques d'une autre organisation ou interférer dans son travail. Les organisations doivent se consulter mais il doit être permis à chacune d'entre elles de mener à bien son mandat sans qu'interviennent d'autres institutions. L'intervenant salue l'accent mis par le rapport sur la gouvernance à l'échelle nationale en déclarant que, même si les recommandations visant à réformer le système financier international et le système commercial international sont adoptées, beaucoup de pays n'en retireront pas un avantage substantiel du fait des carences en matière de gouvernance ou de la corruption existante ou des deux à la fois. Le rapport comporte une faiblesse: sa tendance à vouloir transférer à d'autres acteurs, et souvent à des personnes morales, la responsabilité de la mise en œuvre des accords internationaux qui incombe aux gouvernements. La mise en œuvre des accords internationaux relève, et doit continuer de relever, de la compétence des gouvernements contractants, de la même façon que relève de leur responsabilité la mise en œuvre des politiques et des programmes des organisations internationales telles que les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce. L'intervenant rappelle, en guise de conclusion, que ce sont les entreprises qui jouent un rôle clé dans la création de richesses.

Le représentant du gouvernement de l'Allemagne, M. G. Andres, ministre des Affaires économiques et du Travail, indique que le rapport offre une image cohérente et objective de la mondialisation, tenant compte de sa capacité de créer des richesses mais exigeant aussi que les perspectives de développement qui en découlent soient mieux utilisées. Le gouvernement de l'Allemagne estime que des marchés et des politiques dynamiques orientés vers la croissance sont indispensables et que la cohérence des politiques au niveau international doit être encouragée. C'est le niveau national qui doit être le point de départ de toutes les réponses à la mondialisation. La bonne gouvernance à l'échelle nationale, la création de règles démocratiques performantes, le respect des droits de l'homme, la justice sociale ainsi que la création et le renforcement de structures de partenariat dans le monde du travail constituent la base indispensable d'une participation efficace et égale à l'économie mondiale. L'Allemagne soutient qu'une plus grande intégration régionale est un élément clé de la gestion efficace de l'économie mondiale et préconise un dialogue renforcé entre les différentes régions du monde, en particulier dans les domaines de la croissance et de l'emploi. A cette fin, une coopération étroite et constructive entre les parties prenantes est essentielle et peut être obtenue par un échange d'informations plus vaste et plus efficace entre les institutions internationales et par plus de cohérence dans la définition des objectifs politiques. Une meilleure interconnexion entre les acteurs de la scène internationale – comme l'OIT, l'OMC et les institutions de Bretton Woods – constituerait également une avancée opportune.

L'orateur remercie le Bureau et appuie sans réserve le rôle qu'il doit jouer pour la mise en œuvre du rapport.

Le représentant du gouvernement de la République de Corée, M. l'ambassadeur Choi, adresse ses félicitations les plus chaleureuses aux membres de la Commission mondiale à l'issue de leur mandat et remercie vivement les coprésidents pour leurs travaux. Le rapport est une œuvre novatrice et une tentative systématique d'analyser la dimension sociale de l'un des phénomènes les plus marquants et les plus complexes de notre époque. L'orateur reprend à son compte l'idée selon laquelle c'est au niveau local que les efforts doivent d'abord être entrepris. Des individus libres, créatifs et dotés des moyens nécessaires sont les atouts les plus importants dont un pays dispose pour relever les défis de la mondialisation. La République de Corée souscrit aux observations qui soutiennent que la protection sociale, la création de travail décent et un dialogue social plus ouvert sont indispensables. Une meilleure gouvernance mondiale s'impose également. Les propositions relatives aux initiatives visant à rendre les politiques plus cohérentes, les dialogues pour l'élaboration des politiques et les forums sur les politiques de la mondialisation sont des éléments cruciaux pour une meilleure coordination des politiques mondiales, et l'intervenant déclare attendre avec intérêt les mesures et les initiatives de suivi efficaces que prendra le Bureau pour obtenir le large soutien de la communauté internationale.

Le représentant du gouvernement du Venezuela, M. R. Dorado Cano-Manuel, félicite M. Mkapa, son coprésident et les membres de la commission pour le document et relève que le débat sur la mondialisation s'est transformé en un débat sur la démocratie dans une économie mondiale. L'intervenant déclare appuyer la vision d'une économie humaniste et affirme que la volonté nationale et la cohérence internationale sont nécessaires pour atteindre cet objectif. Il est essentiel que l'Etat joue un rôle clé dans la promotion d'une politique publique assurant le bien-être général.

Le membre travailleur du Bénin, M. G. Attigbe, adresse lui aussi ses félicitations aux membres de la commission et considère le rapport comme une analyse essentielle de la nature et de l'incidence sociale de la mondialisation. Il évoque l'appauvrissement continu de l'Afrique et attire l'attention du Conseil sur trois propositions pour l'avenir du continent. La première concerne l'importance du rôle de l'Etat et du secteur public au niveau national dans la mesure où l'Afrique a besoin d'Etats démocratiques qui mettent le marché, le commerce mondial et les politiques économiques au service du développement de leur population et non pas pour satisfaire des exigences externes. La deuxième a trait à la gouvernance mondiale et à la nécessité de règles justes en matière de commerce mondial et de finance internationale. L'intervenant déclare enfin que le groupe des travailleurs attend avec intérêt la décision définitive qui sera prise quant à la suite à donner aux recommandations de la Commission mondiale.

M^{me} L. Pavan-Woolfe, Commission européenne, relève avec satisfaction que le rapport contribue de manière décisive à une meilleure analyse de la mondialisation et elle félicite et remercie les membres de la commission pour le travail qu'ils ont accompli et pour leur engagement. Le rapport véhicule des messages objectifs, critiques mais concrets, contient une analyse intéressante et des propositions novatrices visant à améliorer la cohérence des politiques, qui méritent de faire l'objet d'un examen plus approfondi. L'intervenante salue l'accent que met le rapport sur les propositions de mise en œuvre et de suivi efficace. A son sens, des politiques économiques, sociales et de l'emploi plus équilibrées, une meilleure gouvernance, la cohérence des politiques, le renforcement du multilatéralisme ainsi que le commerce et le développement sont des questions fondamentales. Le rapport est pertinent pour les politiques, les compétences et les stratégies de l'Union européenne, tant au niveau interne qu'externe, dans les domaines où l'Union européenne promeut déjà la dimension sociale de la mondialisation. La Commission européenne souscrit à l'idée selon laquelle la gouvernance de la mondialisation doit d'abord être mise en œuvre au niveau local et soutient le renforcement de la coordination entre les organisations et les parties prenantes. Le rapport contient des observations intéressantes sur les vertus potentielles des échanges Sud-Sud et la Commission européenne souscrit à l'idée que, pour s'orienter vers une croissance durable, des complémentarités sont nécessaires entre les engagements multilatéraux relatifs au commerce et les politiques et les réformes entreprises à l'échelle nationale. En ce qui concerne les droits de l'homme et les normes fondamentales du travail, la Commission européenne estime que les capacités de l'OIT en vue de promouvoir leur mise en œuvre doivent être renforcées. La gestion des migrations est indispensable à l'échelle internationale et nécessite un dialogue et des initiatives à l'échelle multilatérale. Les objectifs de croissance soutenue ainsi que des emplois plus nombreux et de meilleure qualité doivent être placés en priorité dans le calendrier. Le suivi efficace et systématique des recommandations du rapport est d'une importance fondamentale, et la

Commission européenne espère que l'OIT donnera des indications sur la manière dont elle entend engager les différents processus au niveau mondial.

Le représentant du gouvernement du Burundi, M. D. Nditabiriye, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, remercie le président Mkapa et les membres de la commission pour le rapport qui est de haute qualité et fondé sur des analyses objectives malgré la diversité de ses auteurs. Les recommandations sont fortes et si pertinentes qu'il n'est guère nécessaire de les commenter davantage. L'intervenant souligne que la commission hérite maintenant de la tâche difficile de convaincre les dirigeants mondiaux de s'unir à elle pour changer le visage de la mondialisation. Il appelle instamment à ce que l'Afrique et les gouvernements africains soient le point de départ de ce processus. Il propose aussi que l'OIT charge le président de la commission d'élaborer un rapport sur la dimension morale de la mondialisation et de définir un plan d'action dans ce domaine.

Le membre employeur du Pakistan, M. A. Tabani, s'exprimant au nom des membres employeurs de la région asienne, déclare que la commission représente des vues et des perspectives très diverses et que formuler des recommandations n'a pu être une tâche aisée. Il félicite les coprésidents, les membres de la commission et le Directeur général pour leurs travaux. Le fait de reconnaître que la mondialisation s'est traduite par nombre d'avantages significatifs pour le monde entier et, surtout, qu'elle a la capacité potentielle de sortir les populations de la pauvreté est certainement l'aspect le plus important du rapport. Chaque gouvernement doit donc, dans cette perspective, assumer ses responsabilités et créer les conditions permettant à la mondialisation de s'étendre encore. Pour ce qui est de l'importance de la gouvernance, l'intervenant estime que l'idée des commissions nationales mérite d'être explorée. Il relève deux domaines spécifiques qui exigent d'être mis en avant: d'une part, les politiques permettant de faire face à la situation des populations rurales pauvres et, d'autre part, les programmes spéciaux de réduction de la pauvreté qui, dans le passé, se sont souvent soldés par des échecs.

La représentante du gouvernement de l'Argentine, M^{me} N. Rial, vice-ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, remercie la Commission mondiale pour son excellent travail. Le rapport s'inspire du mandat moral unique de l'OIT et a ouvert un débat qui s'imposait depuis longtemps. La mondialisation n'a pas été l'outil le plus approprié pour parvenir au travail décent et il est nécessaire de s'engager dans un processus fondé sur la solidarité. La politique visant à consolider la gouvernance mondiale doit mettre l'homme au centre de ses préoccupations, ce qui signifie que plus de responsabilités devront être données à la société civile. Les règles imposées aux pays en développement doivent être révisées pour alléger le fardeau de la dette extérieure. Les investissements dans les infrastructures sont considérés comme des dépenses publiques improductives et cette opinion doit être révisée. Enfin, les normes fondamentales du travail doivent être appliquées à tous les travailleurs pour faire en sorte que la mondialisation offre des chances équitables à tous.

Le représentant du gouvernement de la France, M. P. Seguin, ancien ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, salue la qualité du travail accompli par la Commission mondiale sous la conduite des présidents Mkapa et Halonen. Il adresse ses remerciements à tous, y compris le Directeur général, sans qui la commission n'aurait jamais vu le jour. C'est à l'OIT que revient le mérite d'avoir engagé cette initiative. Son pays souscrit aux recommandations du rapport qui convergent avec ses propres analyses sur la mondialisation, particulièrement en ce qui concerne la nécessité de renforcer la gouvernance au niveau tant national qu'international et la nécessité d'augmenter les budgets ordinaires des institutions des Nations Unies, y compris l'OIT. Les pistes nouvelles explorées par le rapport, comme l'idée d'un cadre multilatéral pour les mouvements transfrontières, celle d'un forum mondial sur les questions migratoires ou encore celle d'un forum permanent sur la mondialisation, sont intéressantes car elles permettraient de mieux coordonner les efforts internationaux en faveur du travail décent et de la lutte contre la pauvreté. Il est nécessaire de hiérarchiser les propositions soumises dans le rapport et d'identifier celles qui relèvent de la responsabilité de l'OIT et celles qui impliquent la participation des autres institutions. Il est indispensable de réfléchir aux suites opérationnelles que l'OIT peut donner à ces propositions et d'examiner les moyens dont dispose la communauté internationale pour s'engager à ses côtés. On doit s'interroger sur le rôle qui serait dévolu non seulement aux institutions internationales mais également aux organisations de la société civile. L'intervenant espère que la prochaine session de la Conférence sera l'occasion d'un débat approfondi qui donnera à l'OIT le mandat nécessaire pour mener à bien le travail de suivi du rapport.

Le représentant du gouvernement du Gabon, M. C. Ivala, ministre du Travail et de l'Emploi, remercie le président Mkapa d'avoir coprésidé la commission et déclare qu'il soutient pleinement les propositions concernant l'intégration régionale, laquelle constitue déjà un objectif stratégique du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Il souscrit également à la création d'un forum sur la mondialisation.

La membre travailleuse du Mexique, M^{me} H. Andersen, rappelle que l'Amérique latine s'est retrouvée dans la tourmente à cause de la mondialisation. Les processus démocratiques, l'éradication de la faim, l'éducation universelle et le travail décent sont des conditions essentielles permettant de lutter contre les tendances économiques et technologiques qui ont prévalu jusqu'à présent. En Amérique, les populations aspirent à l'égalité sur le lieu de travail – notamment pour permettre aux femmes qui travaillent majoritairement dans l'économie informelle de rejoindre l'économie formelle. L'intervenante souhaite que soient appliquées les normes fondamentales du travail ainsi que des règles commerciales équitables.

La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, M^{me} M. Niven, constatant avec satisfaction que le rapport ne propose pas la création d'une myriade de nouvelles structures, souscrit entièrement à l'idée que l'augmentation du nombre des emplois joue un rôle fondamental dans la réduction de la pauvreté, particulièrement dans les pays en développement: on ne peut pas permettre que le chômage continue de battre des records. L'intervenante salue l'accent mis sur les besoins particuliers des femmes, des jeunes, des groupes indigènes, des minorités ethniques et, notamment, des travailleurs de l'économie informelle ainsi que le fait que l'OIT s'engage à poursuivre et à intensifier ses efforts visant à intégrer la question de l'emploi dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Pour réduire la pauvreté, l'éducation et la formation sont prioritaires dans un programme axé sur l'emploi, et l'intervenante se déclare satisfaite de constater que la commission estime que tous les pays doivent nécessairement accroître leurs investissements dans l'éducation s'ils entendent tirer un maximum d'avantages de la mondialisation. Cependant, ainsi que le rapport le préconise, il est nécessaire de regarder au-delà de la création d'emplois pour inclure le concept du travail décent et le principe d'un emploi librement choisi qui procure un revenu raisonnable et respecte les normes fondamentales du travail. Il est encourageant de constater que plus de la moitié des Etats Membres de l'OIT ont ratifié l'ensemble des huit conventions fondamentales du travail de l'OIT. L'intervenante attend avec intérêt un plan d'action concret.

Le représentant du gouvernement de la Lituanie, M. R. Kairelis, ministre de la Sécurité sociale et du Travail, estime que le rapport est exhaustif et pourra servir de base à de plus vastes discussions, à une analyse plus détaillée et à un suivi. Il souligne qu'une politique nationale pertinente ainsi que l'intégration et la coopération régionales peuvent promouvoir une mondialisation plus équilibrée et plus équitable. L'intervenant attend avec intérêt les discussions sur la coordination des politiques régionales qui prolongeront ce débat lors de la prochaine session de la Conférence.

Le représentant du gouvernement de la Norvège, M. l'ambassadeur Johansen, déclare que la commission a accompli un excellent travail et relève que le rapport constitue non seulement une importante contribution à la compréhension du phénomène de la mondialisation, mais fournit également des idées intéressantes sur la manière de parvenir à une mondialisation équitable. L'esprit fondamental du rapport est très proche de la démarche adoptée par la Norvège. L'une des forces du rapport est d'avoir mis l'homme au centre de ses préoccupations. L'intervenant partage l'évaluation fondamentalement positive de la mondialisation mais il faut revoir la procédure à suivre pour pouvoir exploiter les possibilités offertes par la mondialisation. Il est très constructif de placer le travail décent au centre de l'élaboration des politiques nationales et internationales et de mettre l'accent sur la cohérence des politiques, en particulier au sein des organisations internationales. L'ouverture, l'interdépendance et la connectivité accrues d'un monde globalisé représentent un potentiel immense pour moins d'exclusion, une plus grande solidarité et l'attachement à des valeurs communes. Des Nations Unies plus fortes et plus efficaces sont l'instrument essentiel pour créer un cadre démocratique, légitime et cohérent pour la mondialisation, et le rapport peut être très utile dans le cadre du travail en cours entrepris par le Secrétaire général des Nations Unies sur la façon d'améliorer la marche du monde. La Norvège estime que, s'il est un défi essentiel à relever, c'est celui de faire en sorte que les institutions et les mécanismes existants travaillent de façon plus efficace au bien commun.

Le membre employeur du Brésil, M. Lima Godoy, s'exprimant au nom des membres employeurs d'Amérique latine et des Caraïbes, accueille le rapport avec satisfaction. La commission

a lancé un appel très clair en faveur d'une mondialisation équitable, qui reconnaisse les valeurs humaines et la nécessité de promouvoir la qualité de la vie en augmentant la prospérité, la sécurité et le bien-être. La concurrence joue un rôle fondamental dans la mondialisation de l'économie. En outre, chaque pays et chaque gouvernement national ont la responsabilité cruciale de faire en sorte que les fruits de la mondialisation soient recueillis. En ce qui concerne le premier point, les employeurs souscrivent à l'idée que la mise en place d'une gouvernance à l'échelle internationale passe par une meilleure coordination entre les organisations multilatérales. Pour ce qui est du second point, il est indispensable que les gouvernements des pays en développement bénéficient d'une aide extérieure, tant pour la mise en œuvre de règles et de procédures internationales en matière commerciale que dans le domaine des migrations, afin de mettre un terme au protectionnisme agricole et à la création d'obstacles empêchant les pays en développement d'avoir accès au marché des pays développés. Des règles claires en matière de propriété intellectuelle et d'investissements étrangers sont également nécessaires. Les pays les plus pauvres doivent également bénéficier de l'aide publique au développement et de mesures d'allègement de la dette. Les conclusions de la commission confirment que le processus de mondialisation n'a pas réussi à forger un monde meilleur. Pour cela, il faut que ce processus soit moins désordonné et s'inspire d'une gouvernance moderne et démocratique, opérant du niveau local au niveau mondial.

Le représentant du gouvernement de la Bulgarie, M. A. Evtimov, ministre du Travail et de la Politique sociale, exprime sa gratitude pour ce rapport si détaillé et sa satisfaction pour le travail effectué par la commission. Il lance un appel en faveur du respect des normes fondamentales du travail qui peuvent assurer à tous un travail décent. Il approuve les initiatives, qui seraient lancées dans le cadre des organisations internationales compétentes, en vue d'élaborer des politiques plus équilibrées pour une mondialisation équitable et plus ouverte à tous.

Le gouvernement de la Bulgarie est très désireux d'accueillir, avec l'aide de l'OIT, une conférence tripartite sous-régionale pour l'Europe du Sud-Est sur la dimension sociale de la mondialisation, qui se tiendrait à Sofia vers la fin de 2004. De telles réunions de haut niveau, rassemblant les ministres des Finances, du Travail et de la Politique sociale pour analyser la cohérence des politiques, de préférence avec la participation des partenaires sociaux, contribueraient de manière décisive à élargir la portée des effets positifs de la mondialisation.

La représentante du gouvernement du Nigéria, M^{me} Koripamo-Agary, ministre du Travail, juge le rapport convaincant et nuancé, car il aborde les problèmes sociaux graves que pose la mondialisation. Elle félicite la commission et le Directeur général pour leurs travaux qui ont abouti à un document objectif, et pour leur analyse approfondie des problèmes sociaux graves que soulève ce phénomène. Bien que la mondialisation se soit traduite par certains avantages, ces avantages représentent une réalité lointaine pour les gens ordinaires des pays en développement. La situation en Afrique est aggravée par les taux élevés d'infection par le VIH/SIDA et par la perte de main-d'œuvre due à l'exode des cerveaux.

Le gouvernement du Nigéria appuie fermement l'affirmation selon laquelle il existe un grave déficit démocratique au cœur du système de gouvernance mondiale, qui a pour effet de restreindre considérablement l'influence des pays en développement sur les négociations mondiales concernant les règles, et sur la détermination des politiques suivies par les principales institutions financières et économiques.

Il apparaît clairement que le succès des efforts nationaux de développement dépend de façon déterminante de la mise en place d'un corpus de règles plus justes ainsi que d'un processus plus équitable de formulation de ces dernières. Il est impératif que les pays en développement puissent disposer de l'indépendance politique qui leur est nécessaire pour relever le défi du développement à l'heure de la mondialisation. Au-delà de cette indépendance, les pays en développement doivent bénéficier d'un traitement spécial au sein du système commercial multilatéral, et des règles plus équitables doivent régir le système financier international et les politiques relatives aux mouvements transfrontières de personnes. Il est également important d'insister sur le respect des normes fondamentales du travail. La gouvernance adéquate de la mondialisation doit se fonder sur un cadre éthique plus fort et être guidée par le dialogue et des valeurs universellement partagées. Le gouvernement du Nigéria a pris note des recommandations relatives aux initiatives visant à la cohérence des politiques, aux dialogues pour l'élaboration des politiques et à la mise en place d'un forum sur les politiques de la mondialisation.

Le membre employeur de la Malaisie, M. Z. Rampak, s'exprimant au nom des travailleurs de la région Asie-Pacifique, exprime sa gratitude pour ce rapport très complet et se déclare en accord

avec ses recommandations clés mais se demande comment il sera possible de se diriger vers leur mise en œuvre. Il est grand temps que les dirigeants mondiaux tiennent pleinement compte des coûts sociaux de la mondialisation et mettent en œuvre un plan d'action approprié visant à maintenir la stabilité sociale, en particulier dans les pays en développement. Les travailleurs lancent un appel en faveur d'une mondialisation qui autorise les Etats à établir un système de protection ouvert à tous.

Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, M. L. Kettleidas, directeur général adjoint au ministère du Travail, félicite la commission pour son rapport et salue l'esprit de consultation qui a orienté son approche. Comme l'a indiqué la commission, la voie suivie par la mondialisation doit changer: trop nombreux sont ceux qui sont très loin de pouvoir en récolter les fruits. Pour être équitable, la mondialisation doit créer des possibilités pour tous. Exprimant son accord avec la plupart des recommandations du rapport, l'intervenant se réjouit du fait que le rapport reconnaisse qu'une meilleure gouvernance mondiale est indispensable à la réforme du système multilatéral – dans la mesure où elle permettra de rendre ce système plus démocratique, plus transparent, plus responsable et plus cohérent. Les propositions du rapport relatives à la mobilisation des ressources, à l'allègement de la dette et à l'adoption de politiques commerciales et financières plus équitables à l'échelle internationale sont fort appréciées. Un forum sur les politiques mondiales permettra de débattre de façon plus approfondie sur la manière dont la mondialisation peut profiter à tous et servira à rappeler constamment que le monde en développement a besoin d'un développement équitable, axé sur l'homme, et qu'en tant que partenaires de ce processus les pays développés doivent commencer à mettre en place un système d'aide global qui permette de relever les défis à l'échelle nationale. C'est par le biais de processus comme le forum sur les politiques mondiales et la mise en œuvre de nombre de recommandations du rapport qu'un nouvel élan peut être insufflé au Sommet du Millénaire des Nations Unies, au Cycle de développement de Doha et aux sommets de Monterrey et de Johannesburg. L'intervenant soutient l'action de suivi consistant à faire largement connaître le rapport et à prendre les premières mesures destinées à infléchir le cours actuel de la mondialisation.

M. C. Fortin Cabezas, Secrétaire général adjoint de la CNUCED, se dit très satisfait du rapport, qu'il trouve excellent et complet, et se félicite de voir que le principe sur lequel il repose – faire de la mondialisation une force positive – constitue également l'axe fondamental de la onzième Conférence ministérielle des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI) qui doit se tenir en juin 2004. Les progrès technologiques enregistrés dans les processus d'information et de communication sont inévitables, irréversibles et tout à fait bienvenus mais les politiques nationales et internationales en matière de mondialisation ne sont ni inévitables, ni irréversibles. Le rapport affirme à juste titre qu'il est possible, voire nécessaire, d'améliorer la mondialisation pour en faire une force positive pour l'humanité tout entière. L'idée que la mondialisation implique une diminution du rôle de l'Etat doit également être rejetée. La question relative à l'espace politique national qui a été au centre des débats et des travaux préparatoires de la Conférence de la CNUCED et qui a fait l'objet de discussions controversées est particulièrement pertinente au regard des règles, disciplines et engagements de l'OMC, qui ont un caractère juridiquement contraignant et sont exécutoires par le biais de la procédure de règlement des différends de l'OMC. La CNUCED estime que l'espace politique a trois dimensions: l'ordre du jour – fournir de nouvelles idées pour la négociation des disciplines commerciales; la mise en œuvre – préserver un maximum d'espace politique pour l'application et le respect des règles commerciales sans que cela n'entraîne une transgression des règles et obligations; et l'interprétation – tenter de favoriser la préservation d'un espace politique national. L'intervenant estime qu'à cet égard la discussion du rapport a été riche d'enseignements.

M. J.K. Ingram, Représentant spécial de la Banque mondiale auprès de l'ONU et de l'OMC, déclare que le rapport est une étape importante dans la recherche d'une solution globale au problème de l'aspect social de la mondialisation et, heureux qu'il ait été présenté, remercie les membres de la commission de leur dévouement, de leur sagesse et des idées qu'ils ont apportées. Le rapport lui paraît être un tableau fidèle des défis à surmonter pour créer une mondialisation plus équitable qui profite à tous les êtres humains. Le fait de reconnaître que l'interconnexion croissante des systèmes commerciaux, financiers et productifs a accru le bien-être planétaire lui paraît une bonne chose. Pour réaliser des progrès économiques durables, les Etats doivent impérativement tendre vers une bonne gouvernance, et on a besoin d'un Etat fort, et non plus faible, d'un Etat qui favorise l'investissement privé et qui fournisse des services sociaux. La Banque mondiale souscrit pleinement à l'idée selon laquelle les Objectifs de développement pour le Millénaire peuvent être

des objectifs féconds, servant, d'une part, à unifier les efforts des gouvernements et des donateurs en vue d'un développement équitable et contribuant, d'autre part, à accroître l'aide financière. Sur la question des migrations, l'intervenant se dit favorable aux propositions du rapport visant à assurer une circulation appropriée de la main-d'œuvre dans un cadre international reconnu respectant les droits fondamentaux des travailleurs migrants et itinérants. Considérant qu'il s'agit là d'une question naissante d'une importance cruciale pour le processus de développement et la réduction de la pauvreté, la Banque mondiale a créé un groupe de recherche sur les migrations travaillant en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et coopère étroitement avec la Commission mondiale sur les migrations qui a été récemment instituée et dont le vice-président est l'un des directeurs généraux de la Banque mondiale.

La Banque mondiale approuve largement la priorité accordée par le rapport à la création d'emplois et au travail décent et continuera à soutenir les efforts des gouvernements visant à définir la meilleure façon de créer ces emplois.

La Banque mondiale soutient également l'appel à un nouvel engagement en faveur du système multilatéral dont l'efficacité pourrait être assurée par une plus grande cohérence des politiques menées au niveau mondial par les membres de la communauté internationale des donateurs. La cohérence des politiques devrait commencer à l'échelle nationale et refléter un consensus entre les ministres du Travail, de l'Industrie, des Finances, des Affaires sociales et autres. Pour ce qui est de la recommandation du rapport visant la création d'un forum sur la cohérence des politiques, la Banque mondiale considère cette proposition avec intérêt tout en tenant compte des forums qui existent déjà au sein du système des Nations Unies.

M. A. Di Liscia, Directeur général adjoint de l'ONUDI, félicite la commission pour son rapport, dont les conclusions concordent avec le thème central de la stratégie d'entreprise de l'ONUDI qui, en vue de favoriser un développement industriel durable, insiste sur un accroissement de la productivité grâce à des liens plus forts entre l'esprit d'entreprise, la technologie, le renforcement de la productivité et la croissance. Le rapport est non seulement riche d'enseignements pour le travail de l'ONUDI mais également une source d'inspiration, notamment pour l'idée maîtresse que l'ONUDI est en train d'élaborer, à savoir qu'il faut améliorer la coordination au sein du système multilatéral pour mieux relever les défis de la mondialisation et parvenir à un développement économique réel et durable. L'intervenant conclut en déclarant que le système des Nations Unies doit se doter d'une approche conceptuelle globale et qu'une plus grande cohérence est nécessaire au niveau multilatéral.

M. J.P. Chauffour, Economiste principal, Fonds monétaire international, félicite la commission pour le travail accompli et déclare que le FMI rejoint la commission sur bien des idées qui sont exprimées dans son rapport. Il est vrai que de meilleures politiques à l'échelle nationale et mondiale sont indispensables, de même qu'une meilleure gouvernance mondiale, et le FMI travaille déjà dans cette optique. L'appropriation nationale du programme de réforme est l'un des principes fondamentaux qui guident l'action du FMI lorsqu'il agit dans des pays à bas revenus par le biais des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre réussie d'une stratégie de réduction de la pauvreté par les pays concernés nécessitera un transfert considérable de compétences techniques pour renforcer leurs capacités et, à cette fin, le FMI a davantage mis l'accent sur une aide technique aux priorités préalablement fixées, amélioré la coordination avec les autres fournisseurs d'aide technique et étendu de façon significative son réseau d'instituts régionaux de formation et de centres d'assistance, y compris en Afrique subsaharienne. Afin que les économies avancées puissent jouer le rôle qui leur incombe, le niveau de l'aide publique au développement doit largement dépasser le niveau actuel de financement si l'on veut progresser vers la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire. En ce qui concerne la meilleure gouvernance mondiale, le FMI tente d'atténuer les effets négatifs de la mondialisation sur le système international de deux façons: en assurant la stabilité du système financier international et en aidant chaque pays à tirer profit des fonds alloués par les marchés internationaux de capitaux pour les rendre moins vulnérables aux chocs adverses ou aux changements d'humeur des investisseurs.

Afin de renforcer le cadre de prévention des crises, le FMI encourage ses membres à accroître, dans leurs pays respectifs, la transparence du secteur financier et du secteur privé pour réduire les abus dans le domaine financier, comme le blanchiment d'argent et la fraude, et mettre tous les investisseurs sur un pied d'égalité. Ce résultat peut également être obtenu en encourageant le respect des normes internationales et des codes fondés sur les meilleures pratiques internationales. Le FMI renforce également la surveillance qu'il exerce sur les marchés internationaux de capitaux et

améliore sa capacité de prévision et de prévention des crises. Afin de renforcer le cadre de résolution des crises, le FMI encourage des processus plus ordonnés se traduisant, par exemple, par l'adoption d'un code volontaire de conduite pour la restructuration de la dette ou l'utilisation de clauses d'action collective pour l'émission d'obligations internationales. Dans le contexte de l'appel du rapport en faveur d'une modification de la structure de gouvernance des institutions de Bretton Woods, le conseil d'administration du FMI a consenti à augmenter le nombre des fonctionnaires en charge de plus de vingt pays membres, notamment ceux qui s'occupent des pays d'Afrique subsaharienne.

Le représentant du gouvernement de l'Australie, M. J. Lloyd, ministre de l'Emploi et des Relations professionnelles, remercie le Conseil d'administration d'avoir ouvert la discussion aux non-membres et, après avoir repris à son compte l'évaluation de la mondialisation que fait le rapport, déclare que son gouvernement continue de soutenir la conception du commerce et des normes du travail qui ressort de la Déclaration ministérielle de l'OMC adoptée à Singapour en 1996. Dans cette déclaration, l'OIT est reconnue comme l'instance compétente pour établir les normes fondamentales du travail et s'en occuper. Toute duplication ou dilution de l'autorité que l'OIT détient en matière de supervision de la mise en œuvre des normes fondamentales du travail serait préoccupante. Pour ce qui est de la proposition d'établir pour la Banque mondiale, le FMI et l'OMC des structures de consultation formelles similaires à celles de l'OCDE afin de renforcer la transparence, la responsabilité et la crédibilité de ces institutions, le gouvernement australien soutient les mesures destinées à améliorer les systèmes de gouvernance des institutions financières internationales et encourage le recours à des mesures de renforcement des capacités pour assurer une meilleure représentation des pays en développement. L'Australie soutient également une meilleure représentation, en termes de voix, des pays qui ont accru leur part dans l'économie mondiale pendant ces cinquante dernières années. En ce qui concerne la recommandation du rapport relative à l'augmentation des ressources permettant à l'OIT de contrôler et de superviser les normes du travail et d'assurer le suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, l'intervenant demande aux Etats Membres de tenir compte des récentes augmentations des contributions et de l'importance des excédents. Il faudrait réfléchir à l'ampleur de la mise en œuvre des recommandations appropriées dans le cadre du budget existant.

L'intervenant demande également que soient examinées avec attention les propositions relatives à la mise en place d'un cadre réglementaire multilatéral applicable aux mouvements internationaux de travailleurs. Bien que les questions relatives aux droits des travailleurs et aux pays d'accueil soient importantes, elles peuvent, selon lui, être abordées de manière efficace sans qu'il soit besoin d'établir un cadre applicable aux migrations. Il faudrait également se demander dans quelle mesure un cadre multilatéral applicable aux mouvements internationaux de main-d'œuvre serait en mesure de reconnaître le droit fondamental de chaque pays de déterminer qui peut franchir ses frontières. Ces questions devraient être abordées pendant la Conférence dans le cadre de la discussion générale sur les travailleurs migrants.

Le représentant du gouvernement de la Belgique, M. M. Jadot, Services publics fédéraux, déclare que c'est un avantage pour l'OIT d'avoir à sa disposition un rapport d'une telle qualité, qui ne verse ni dans un optimisme béat ni dans la tentation d'opposer les uns aux autres. Il estime que les Etats devraient entreprendre les réformes nécessaires dans un contexte de mondialisation avec l'aide des organisations internationales afin de prévenir les conséquences funestes des crises de grande ampleur. Des filets de protection sociale minimale sont nécessaires pour atténuer l'impact des crises financières et cette question, avec celle de l'emploi, devrait constituer une priorité dans le programme social. L'appel en faveur d'une Plate-forme de coopération internationale lancé à Copenhague en 1995 est plus actuel que jamais et l'intervenant se dit déçu de constater que le rapport manque de clarté à ce sujet. La Belgique estime que les Nations Unies doivent entreprendre cette tâche et s'organiser à cette fin mais considère qu'il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle instance et qu'il faudrait plutôt articuler une approche cohérente des engagements internationaux autour des Objectifs de développement pour le Millénaire et de la Plate-forme de développement social de Copenhague. L'enjeu planétaire ne devrait pas se réduire à un débat sur les normes du travail et le commerce, bien qu'un tel débat soit nécessaire. L'intervenant se demande si le Conseil d'administration ne devrait pas être l'instance où seraient identifiées les questions relatives à la croissance et aux dépenses publiques ainsi qu'une tribune ouverte à de nombreux acteurs de la mondialisation.

Le représentant du gouvernement de la Chine, M. l'ambassadeur Sha, félicite la commission pour ce rapport qui a demandé deux années de dur labeur, et remercie sincèrement les coprésidents.

Il évoque l'expérience chinoise de la mondialisation en déclarant que son pays a adopté une politique d'ouverture sur l'extérieur et mis en œuvre des politiques économiques et sociales qui conduisent au développement durable tout en protégeant les droits et les intérêts des travailleurs, particulièrement ceux des groupes vulnérables. La Chine doit cependant relever encore de nombreux défis liés au chômage, à l'écart grandissant entre les revenus et à la couverture insuffisante de la protection sociale. Selon l'intervenant, le rapport formule des recommandations très innovantes pour les mesures de suivi. Le gouvernement chinois estime que l'OIT devrait utiliser pleinement le tripartisme lorsqu'elle coopère avec les Etats Membres pour éradiquer la pauvreté, promouvoir l'emploi, protéger les droits fondamentaux des travailleurs, renforcer la protection et le dialogue social et développer le travail décent. Les pays développés et les organisations internationales devraient être encouragés à fournir, en termes réels, une aide technique plus efficace aux pays en développement et à améliorer leur capacité de participer au processus de mondialisation pour leur permettre de bénéficier équitablement des avantages de la mondialisation économique, cela afin de favoriser la prospérité et le développement de l'humanité.

Le membre employeur de la Suisse, M. M. Barde, s'exprimant également au nom du groupe européen de l'Organisation internationale des employeurs, note avec satisfaction que le rapport a su répondre aux diverses critiques de la mondialisation en reconnaissant que l'économie de marché est nécessaire et qu'elle est liée à la démocratie, au besoin d'une bonne gouvernance à tous les niveaux, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à l'équité sociale et au respect du droit. Pour ce qui est du rôle de l'Etat, l'intervenant estime qu'un Etat fort est nécessaire en matière d'arbitrage et de redistribution mais qu'il doit moins intervenir dans la gestion de l'économie. Les Nations Unies soutiennent le principe des initiatives en faveur de la cohérence des politiques ainsi que le dialogue multipartite d'élaboration des politiques, ces initiatives pouvant porter essentiellement sur la cohérence de la croissance mondiale, l'investissement et la création d'emplois ainsi que le travail décent. L'année 2005 sera marquée par l'évaluation des Objectifs de développement pour le Millénaire et le dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague. L'intervenant espère que s'instaurera une coopération de haut niveau avec l'OIT pour trouver des formes spécifiques de coopération.

M. J. Baudot, *Coordonnateur du Forum international pour le développement social, Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies*, insiste sur la justesse du rapport, dont les recommandations reflètent les préoccupations de la communauté internationale, et sur trois aspects, qui, selon lui, revêtent une importance particulière. Tout d'abord, le rapport redonne sa véritable signification au mot «social», à savoir, la recherche du bien-être individuel et le fonctionnement harmonieux de la société. Le «social» recouvre une dimension politique et morale impliquant des processus et des institutions qui aspirent à la liberté et à la justice. Ensuite, le rapport se caractérise selon lui par une grande profondeur d'analyse, et enfin il démontre la nécessité d'une gouvernance mondiale.

Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie, M. Lyublin, *premier vice-ministre du Travail et du Développement social*, exprime sa gratitude aux membres de la commission et aux coprésidents, et déclare que le rapport apporte des réponses très précises aux problèmes que soulève le processus de mondialisation et réussit à donner une image équilibrée du phénomène de mondialisation et de ses conséquences, en particulier dans le domaine du travail. Il souligne que ce rapport tout à fait unique constitue une excellente base pour des débats au niveau national impliquant les diverses forces politiques et sociales d'un pays et surtout les partenaires sociaux. Son gouvernement soutient le principe selon lequel les organisations internationales doivent coordonner leurs efforts et l'OIT jouer un rôle de premier plan dans les domaines où interviennent des problématiques sociales ou professionnelles.

Le représentant du gouvernement du Pakistan, M. l'ambassadeur Umer, remercie les membres de la commission pour cette étude très importante qui repose sur des connaissances approfondies et une analyse sérieuse étayée par des statistiques et qui contribue, avec l'aval d'un économiste éminent comme le Professeur Stiglitz, à un changement très attendu du discours sur la mondialisation. Les pays en développement ont, pendant longtemps, prôné une approche de la mondialisation plus réaliste qu'idéaliste et le rapport constitue une avancée dans cette direction. Le rétrécissement de l'espace politique national et l'affaiblissement de la souveraineté économique dans les pays en développement sont des questions capitales. Une révision des règles internationales, notamment des règles commerciales, permettant de ménager plus d'espace politique doit être mise en œuvre. Il est paradoxal que les partisans de la mondialisation appellent à une meilleure gouvernance nationale alors que les règles mondiales dans leur ensemble empiètent de

plus en plus sur l'espace politique, essentiel, des pays en développement. La reconnaissance par le rapport de la nécessité pour la communauté internationale de redistribuer de manière juste et équitable les fruits de la mondialisation, conformément aux Objectifs de développement pour le Millénaire, et la question fondamentale de la mobilisation des ressources constituent des avancées appréciables. L'intervenant estime que la conversion de la dette au profit du développement du secteur social pourrait, d'une part, contribuer de façon significative à la résolution du problème posé par la dette insoutenable et, d'autre part, répondre aux exigences en matière de bonne gouvernance. L'intervenant évoque, parmi d'autres questions appelant, selon lui, un examen plus approfondi, le cas des pays en développement qui ont obtenu des taux de croissance élevés de leur PIB mais n'ont pas pris en compte ni analysé les questions relatives à la pauvreté persistante, aux subventions agricoles (qui portent gravement préjudice aux économies essentiellement agraires des pays en développement et ont de graves conséquences sociales) et à la responsabilité sociale des entreprises.

Le représentant du gouvernement du Soudan, M. l'ambassadeur El Haj, déclare qu'il suffit de lire le rapport pour comprendre que le Directeur général a eu raison de mettre en place la commission. Il adresse ses remerciements aux membres et aux coprésidents et remercie le Directeur général d'avoir soutenu la commission dans ses travaux. Il appelle de ses vœux l'établissement de règles non discriminatoires permettant de régir la mondialisation, la démocratie, des institutions libres et des politiques économiques et sociales appropriées, le travail décent, de meilleures règles en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, des marchés ouverts, des investissements directs, l'ouverture des frontières pour les travailleurs migrants et de meilleures institutions internationales dotées de budgets plus importants qui soient au service des pays en développement. Etant donné l'importance que revêt le rapport, l'intervenant espère qu'il sera traduit en arabe.

Un membre travailleur de l'Allemagne, M^{me} U. Engelen-Kefer, souligne l'importance du rapport en tant qu'analyse mondiale de la situation financière, économique et sociale de pays se situant à des niveaux de développement différents, et par les conclusions et recommandations utiles qu'il formule pour une action à différents niveaux. Elle relève avec satisfaction que le rapport met l'accent sur la dimension humaine et le travail décent. L'Europe, elle-même, a besoin d'une campagne efficace de lutte contre le chômage. L'intervenante se dit favorable à une approche intégrée, toute action étant vouée à l'échec si on traite chaque secteur séparément, et formule l'espoir que les propositions du rapport seront examinées de façon constructive dans la perspective de dépasser les blocages existants et d'aboutir à des formes de collaboration entre l'OIT, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OMC. Pour tout ce qui a trait à la construction d'une cohérence nationale et internationale, le tripartisme s'impose car les gouvernements, les employeurs et les travailleurs sont les mieux à même de traiter des conditions de travail, des questions économiques et de leurs incidences sur l'homme. Une forme raisonnable de coopération avec les ONG qui viendrait compléter le travail de ces partenaires s'impose également.

Le représentant du gouvernement des Philippines, M. l'ambassadeur Manalo, déclare qu'une conscience mondiale, sensible aux problèmes d'inégalités, est indispensable pour renforcer les effets positifs de la mondialisation. L'objectif mondial du plein emploi et du travail décent peut être atteint grâce à une meilleure coordination des politiques macroéconomiques entre les pays. Faire du plein emploi un objectif de politique macroéconomique c'est garantir à des pays en développement comme les Philippines un espace politique où ils peuvent mettre en œuvre des activités génératrices d'emplois qui, tout en ayant une incidence positive directe sur le niveau de l'emploi, ne suscitent aucune réaction négative sur les marchés internationaux. La promotion du travail décent dans les systèmes mondiaux de production doit faire partie intégrante des politiques économiques et sociales. Le respect des normes fondamentales du travail doit être au cœur d'un programme international de développement plus large. L'économie mondiale ne peut fonctionner que si elle offre, au préalable, un niveau minimal de protection sociale. L'intervenant conclut en disant que seule une politique d'inclusion est de nature à garantir que la population pourra tirer profit des avantages de la mondialisation.

Le représentant du gouvernement du Mexique, M. R. Vasquez, déclare que le gouvernement du Mexique souscrit au contenu du rapport et s'associe à la Déclaration du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, et salue tout particulièrement la cohérence de l'action internationale menée par les Etats par le biais des engagements qu'ils ont contractés (au Sommet de Monterrey, par exemple) et qui pourraient contribuer fortement à une augmentation du niveau de l'aide publique au développement. L'intervenant se dit satisfait de l'importance que l'OIT, les Nations Unies et d'autres organisations attachent à la famille, à la solidarité et à la responsabilité sociale ainsi qu'à la dignité de l'individu. Il estime que l'accent doit être mis non seulement sur les

individus mais également sur leur famille, et ce d'autant plus qu'une économie de marché ne peut fonctionner correctement que si la responsabilité sociale et la solidarité en font partie. L'intervenant demande qu'il soit, en outre, fait référence à l'importante question des réformes juridiques relatives à l'économie informelle, l'existence de cette économie dite informelle devant absolument être reconnue.

La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, M^{me} D. Tse, félicite la commission pour son travail si énergique et exhaustif, et insiste sur le fait que les travaux visant à créer plus de cohérence entre les politiques sociales et économiques, tant au niveau international que national, se traduiront par une approche plus globale, indispensable au renforcement des capacités et au développement durable. Ces deux éléments sont essentiels à des Etats forts et à une mondialisation réussie. Les propositions portant sur les objectifs du travail décent devraient être intégrées au programme de travail de l'OIT. La Nouvelle-Zélande estime que l'OIT pourrait montrer la voie à suivre en facilitant le dialogue entre les institutions et les organisations du système des Nations Unies pour leur permettre d'exprimer leur avis sur le rapport et pour rechercher des possibilités de collaboration, dans les limites de leurs mandats respectifs, en vue d'atteindre les objectifs fixés. L'intervenante met cependant les participants en garde contre tout élargissement du mandat de l'OIT pour tout ce qui a trait au suivi des recommandations de la commission. L'intervenante attend avec intérêt que soit élaboré un plan d'action clair à la Conférence.

La représentante du gouvernement du Canada, M^{me} C. Bradshaw, ministre du Travail et des Ressources humaines, félicite la commission pour son rapport très complet qui reflète l'aspiration de tous, où qu'ils soient, à une mondialisation juste qui crée de possibilités pour tous, et déclare que son pays appelle de ses vœux des institutions multilatérales efficaces et une meilleure coopération entre les pays dans la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement canadien s'est lancé dans un réexamen complet de sa politique internationale et le rapport contribuera à une meilleure cohérence des politiques dans ce domaine. Son gouvernement a invité un membre de la Commission mondiale à diriger un débat sur le rapport réunissant des représentants des travailleurs, des entreprises ainsi que d'autres parties prenantes de premier plan au Canada. L'intervenante dit partager le désir de la Commission mondiale de faire en sorte que la mondialisation serve à accroître le bien-être et la liberté de l'humanité et apporte la démocratie et le développement aux communautés locales. La concertation est la clé qui permettra d'atteindre les objectifs de démocratie et de développement. Sur le continent américain, une étape historique en matière de cohérence des politiques a été franchie quand les ministres du Travail du Brésil et du Mexique se sont associés au Canada pour présenter un rapport sur la dimension sociale de la mondialisation aux ministres du Commerce de cet hémisphère en automne 2003. Le Canada a admis le principe économique élémentaire selon lequel ceux qui produisent les marchandises et les services dans l'économie doivent pouvoir les consommer, ce qui n'est possible que si la croissance, l'emploi et le respect des normes fondamentales du travail sont au centre de toute politique économique et sociale cohérente. Cela suppose des institutions démocratiques à l'échelle nationale, une gouvernance publique transparente, la primauté du droit, des institutions économiques et sociales équitables ainsi que des investissements dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la formation et du renforcement des compétences.

Un membre employeur du Burkina Faso, M. B. Nacoulma, déclare que, en créant la Commission mondiale, l'OIT et le Directeur général ont fait encore une fois la preuve de leur clairvoyance et de leur capacité de répondre aux besoins sociaux. Il indique que, d'après une étude de la Confédération des travailleurs panafricains, l'Afrique reçoit seulement 2 pour cent des investissements directs et que, pour tenter de remédier à cette situation, la Confédération a élaboré un code de bonne gouvernance destiné aux gouvernements et aux chefs d'entreprise afin de combattre la corruption et d'encourager la transparence. Les employeurs africains cherchent également, par l'entremise du dialogue social, à promouvoir une politique nationale fondée sur le travail décent ainsi que l'intégration régionale. L'intervenant, comme d'autres délégués des employeurs, pense que le Conseil d'administration devrait jouer un rôle plus important au niveau du suivi du rapport.

Le représentant du gouvernement du Bélarus, M. l'ambassadeur Aleinik, apporte son appui sans réserve au rapport et au travail accompli par la commission, dont il apprécie les propositions, à la fois ambitieuses, courageuses et novatrices, et qui lui paraissent justifier pleinement la mise en place de la commission. Il admet que des mesures urgentes doivent être prises pour imprimer un caractère nouveau à la mondialisation car celle-ci est une menace pour la culture et l'identité nationale des petits pays et exerce des effets négatifs sur l'environnement. Le Bélarus a déjà eu l'occasion de subir les diverses conséquences de la mondialisation depuis son accession à

l'indépendance en 1991 en raison de sa dépendance à l'égard des importations de matières premières et de produits énergétiques, et a opté pour un modèle de développement graduel plutôt que d'appliquer une thérapie de choc. Cela a porté ses fruits car, selon le rapport mondial de l'ONU sur le développement humain 2003, le Bélarus occupe la 53^e place sur 175 pays. Le Bélarus soutient les normes fondamentales du travail et des normes minimales en matière de protection sociale pour les individus et les familles.

Le représentant du gouvernement de l'Indonésie, M. E. Situmorang, ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations, déclare, après avoir apporté son soutien et son appui au rapport que, dans le cadre d'un partenariat mondial, les problèmes de pauvreté et de sous-développement peuvent être surmontés en réalisant les Objectifs de développement pour le Millénaire. Il lui paraît impératif de mettre en place des financements préférentiels, notamment sous la forme d'une aide officielle au développement. L'intervenant souscrit au principe du travail décent et souligne que le gouvernement indonésien a mis en œuvre l'Agenda national pour un travail décent auquel participent les partenaires sociaux. Il est, en outre, crucial d'élaborer un cadre mondial qui permette un processus de migration ordonné et bien géré. Si l'on veut que la mondialisation devienne une force de progrès, on doit faire en sorte que le travail réalisé au niveau national et celui accompli au niveau international se fassent en association et en interaction, afin que le travail réalisé à chacun de ces niveaux renforce l'autre.

Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran, M. S. Heftadan, directeur général des relations internationales, ministre du Travail et des Affaires sociales, déclare qu'il est nécessaire de repenser d'urgence la mondialisation si l'on veut éviter que le monde ne glisse dans l'insécurité, le terrorisme, la haine et les conflits. La mondialisation doit être utilisée pour instaurer l'harmonie, le développement durable, la convergence politique et l'unité de toutes les nations. Selon lui, ce n'est pas en appliquant les mêmes règles à tous les joueurs, quelle que soit leur catégorie, qu'on obtiendra l'égalité entre tous..

Le membre travailleur du Liban, M. G. Ghosn, évoque une question qui n'a pas été abordée dans le rapport, à savoir l'impact négatif de la mondialisation dans le monde arabe. La mondialisation a eu un impact négatif dans la région dans la mesure où celle-ci n'a pas cherché à maximiser ses possibilités de développement. Les principaux perdants sont les travailleurs, dont la capacité de s'organiser a été réduite, ce qui a suscité, dans certains milieux, une certaine opposition au syndicalisme et à la liberté de circulation des capitaux. L'hégémonie des transnationales sur les marchés locaux a réduit encore plus les possibilités de développement locales et a entraîné une concentration du potentiel et des capacités de production entre les mains d'un petit nombre. La contradiction flagrante qui marque l'impact de la mondialisation apparaît dans le contraste entre la liberté de circulation des biens et les restrictions imposées aux migrations de main-d'œuvre. Les organisations internationales pourraient utilement intervenir pour soutenir les changements dans les pays arabes dans la mesure où elles pourraient aider à surmonter les résistances et les oppositions et à renforcer les droits des travailleurs et les droits de l'homme.

M. J. Vandermoortele, groupe de lutte contre la pauvreté, PNUD, applaudit l'excellent rapport de la commission et déclare que bien des préoccupations qu'il soulève sont partagées par plusieurs rapports sur le développement humain ainsi que par la publication du PNUD Making global trade work for people, parue en 2003. Cinq principes de base sous-tendent les positions communes. En premier lieu, si la mondialisation est appelée à se poursuivre, elle doit prendre un visage humain. En second lieu, la mondialisation incarne l'interconnexion non seulement entre les entreprises, les marchés et les systèmes financiers mais également entre les individus. En troisième lieu, la mondialisation se traduit en permanence par une réduction de temps et d'espace en raison des aspirations que suscitent, dans le monde entier, de meilleures communications. En quatrième lieu, la mondialisation est à l'image des règles, instruments et institutions qui la régissent, ce qui signifie qu'elle n'est ni meilleure ni plus mauvaise que ces dernières. En cinquième lieu, la mondialisation crée de nombreuses possibilités mais aggrave également l'insécurité et la vulnérabilité. Les liens entre développement humain et travail décent sont solides et évidents. Les droits de l'homme sont leur dénominateur commun. Ces deux éléments sont essentiels pour que l'homme puisse disposer d'un plus large éventail de choix. En dernier lieu, la question à se poser est celle de savoir ce qu'il advient des gens. Les avantages de la mondialisation ne sont pas équitablement distribués et ce sont souvent les pays et les personnes qui en ont le plus besoin qui en bénéficient le moins.

L'intervenante félicite l'OIT pour le rôle qu'elle a joué dans le débat sur la mondialisation, qu'elle a réussi à faire avancer de manière équilibrée et réfléchie. Le rapport de la commission marque véritablement un tournant. La gouvernance mondiale doit être renforcée si l'on veut atteindre les objectifs que constituent l'éradication de la pauvreté, le développement des échanges commerciaux et l'égalité des sexes. L'égalité et le renforcement de l'autonomie des femmes sont des étapes essentielles sur la voie qui mène à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire.

M. G. Malempré, représentant de l'UNESCO auprès des Nations Unies et des institutions spécialisées à Genève, évoque les trois commissions mondiales qui ont été réunies par l'UNESCO ces dernières années. Ces trois commissions ont démontré clairement que ce fut une expérience utile que de réunir à la même table plusieurs personnalités éminentes. Cependant, de telles réunions ne sont utiles que si elles débouchent sur l'action. L'UNESCO et l'OIT partagent deux préoccupations relatives à la mondialisation: d'une part, le besoin de créer un cadre éthique de référence fondé sur les droits humains, civils, politiques, sociaux et culturels et, d'autre part, une gouvernance des processus de mondialisation visant à prévenir la marginalisation et l'exclusion d'une grande partie de l'humanité.

M^{me} C. Golden, Division des sciences sociales, de la recherche et des politiques, UNESCO, note avec satisfaction que nombre des recommandations du rapport présentent un grand intérêt pour l'UNESCO, y compris l'initiative accélérée «Education pour tous», les Objectifs de développement pour le Millénaire et les initiatives sur la cohérence des politiques. Pour l'UNESCO, ces questions incluent l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'éducation et l'autonomisation des femmes.

M. R. Torres, Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE, s'associe aux orateurs qui se sont dit satisfaits du rapport. Ce document est important et propose une approche équilibrée de la question de la mondialisation, dont il ressort clairement qu'une action est nécessaire aux niveaux tant national qu'international. Ce rapport contient également tout un ensemble de recommandations qui visent à améliorer les retours de la mondialisation. L'intervenante considère que la mise en œuvre des recommandations du rapport est une question essentielle et mentionne trois domaines où le travail de l'OCDE pourrait être intéressant à cet égard. Tout d'abord, la question des mécanismes de redistribution efficaces comme les systèmes de protection sociale qui compensent les pertes de revenu des personnes pénalisées par la libéralisation du commerce et des investissements. Dans ce domaine, les normes fondamentales du travail peuvent contribuer à créer des conditions permettant aux travailleurs et aux employeurs de discuter de la façon de partager les bénéfices issus de la libéralisation du commerce et des investissements. Ensuite, la création de richesses dans des secteurs qui offrent de nouvelles possibilités. Enfin, la mise en œuvre des recommandations du rapport. Sur ce dernier point, des solutions peuvent être envisagées, comme des systèmes viables de recouvrement d'impôts ainsi qu'une approche globale permettant de garantir que les diverses réformes n'entrent pas en conflit. Les autres priorités qui entrent en ligne de compte dans une approche globale sont les interconnexions entre les normes fondamentales du travail et le développement économique, ainsi que les migrations. L'intervenante se dit convaincue que l'OCDE et l'OIT trouveront un terrain d'entente pour coopérer sur ces questions.

M. M. Cox, Département du développement durable, FAO, souscrit particulièrement à la déclaration du représentant de la Banque mondiale qui a déclaré que, pour la première fois depuis des années, la communauté internationale est en mesure de répondre aux questions qui se posent à elle dans l'optique des gens ordinaires, et pas uniquement du point de vue d'un instrument idéologique particulier, ou régi par le marché. Il souligne que la faim affecte le droit fondamental de toute l'humanité à la nourriture. Il approuve la majorité des recommandations contenues dans le rapport mais souligne que, pour qu'elles atteignent l'objectif recherché, il importe de garder à l'esprit le fait que 66 pour cent des pauvres vivent en zone rurale et que leurs moyens d'existence dépendent étroitement de l'agriculture, secteur qui a cruellement souffert des effets négatifs de la mondialisation. L'initiative lancée par la FAO et l'OIT sur le développement rural est extrêmement prometteuse, et la FAO soumettra d'autres propositions de coopération.

M^{me} V. Kulaçoglu, directrice, Division du commerce et de l'environnement, OMC, juge utiles les travaux de la commission et estime que la dimension sociale de la mondialisation mérite d'être sérieusement examinée. Elle indique que le Programme de Doha pour le développement, adopté en 2001, promeut un système commercial multilatéral ouvert, équitable et non discriminatoire. Il en est actuellement à une étape décisive, où l'agriculture, l'accès aux marchés et le commerce de biens industriels font l'objet d'une attention toute particulière. Le Programme de Doha pour le

développement peut jouer un rôle important en contribuant à la croissance économique et en créant des possibilités d'emploi et bénéficier tant aux pays en développement qu'aux pays développés. Cependant, une gestion prudente de la libéralisation du commerce et de la mondialisation est indispensable aux niveaux national et international pour garantir le caractère intégrateur de la mondialisation. L'intervenante salue la complémentarité du travail de l'OIT à cet égard.

Le représentant du gouvernement de l'Italie, M. G. Tria, se félicite des travaux menés par la commission. Il salue et remercie les présidents Halonen et Mkapa ainsi que les membres de la commission qui ont apporté une contribution importante à l'une des questions essentielles pour l'avenir de l'humanité, à savoir comment faire en sorte que le processus de mondialisation bénéficie à tous les pays et à tous les peuples. Il estime que tous les gouvernements ont le devoir de relever le défi, de s'engager à promouvoir le débat et l'échange d'idées, tant au niveau national qu'au sein du système multilatéral international, concernant l'analyse présentée dans le rapport et les recommandations formulées par la commission. Le gouvernement italien partage le point de vue de la commission quant à l'importance de la gouvernance du processus de mondialisation et estime que la définition et la mise en œuvre de politiques nationales et régionales cohérentes pour une mondialisation équitable doivent être conçues dans le cadre de règles internationales. Cependant, la gouvernance mondiale ne peut être efficace que si elle se fonde sur des institutions nationales équitables qui garantissent la démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, la justice sociale, la liberté économique et – enfin et surtout – l'autonomie des pays pour élaborer des politiques et des stratégies de développement durable. Le gouvernement italien est préoccupé par les problèmes liés à l'immigration de la main-d'œuvre et aux mouvements transfrontières de personnes mais s'engage avec détermination à mettre en œuvre les politiques visant à l'intégration des travailleurs migrants dans le marché du travail là où ils peuvent bénéficier de la sécurité au travail, des mesures de santé publique et des lois sur l'assurance sociale. L'Italie soutient également les positions défendues par le rapport quant aux politiques et aux règles équitables à l'échelle internationale et souscrit à la proposition de créer un forum mondial, qui devra être examinée par les institutions compétentes, en l'occurrence, l'Organisation internationale pour les migrations, l'OIT et le système des Nations Unies. Les pays industrialisés ne peuvent éluder certaines questions, comme celle de l'accès des pays en développement aux produits, qui permet à ces nations d'accroître leurs ressources en vue d'atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire. L'intervenant se dit convaincu que l'OIT saura définir les domaines où elle entend agir en priorité et élaborer des politiques et des stratégies appropriées.

La représentante du gouvernement du Kenya, M^{me} D. Ongewe, ministre du Travail, félicite les deux présidents pour ce rapport qui fera date. Elle déclare que la question fondamentale pour l'OIT est de définir le type de mondialisation désiré et d'identifier ensuite ses acteurs et ses bénéficiaires. Les mesures positives doivent inclure des règles plus équitables dans le domaine du commerce international, de l'investissement, du commerce et des migrations, mais tous les intérêts, droits et responsabilités doivent être pris en considération. Le respect des normes fondamentales du travail ainsi qu'un niveau minimum de protection sociale doivent être vigoureusement encouragés et la question relative aux efforts à déployer pour mobiliser les ressources internationales en vue d'atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire est également cruciale. Le Kenya reconnaît qu'une mondialisation équitable dépend d'une meilleure gouvernance nationale et que le travail décent doit devenir un objectif mondial. Pour les Kenyans, la mauvaise gestion de la mondialisation a aggravé la pauvreté dans la mesure où elle s'est traduite par une baisse des investissements et par de bas salaires pour les travailleurs non qualifiés.

Le représentant du gouvernement de l'Algérie, M. B. Sedki, ministre plénipotentiaire, félicite et remercie les deux coprésidents ainsi que les membres de la commission pour le travail accompli et indique que son pays appuie les mesures de suivi et compte mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport. Il prend acte du fait qu'il existe, d'une part, un courant en faveur de la libéralisation du commerce, soutenu par les nations développées, et d'autre part, un courant parallèle privilégiant des échanges fondés sur les droits humains, sociaux, politiques et culturels qui bénéficie de l'appui de la société civile, des ONG et des pays en développement. Les gouvernements se doivent d'aplanir ces divergences de nature économique et sociale dans le cadre de l'OIT.

Le représentant du gouvernement de la République dominicaine, M. M. Guevara, secrétaire d'Etat au travail, remercie et félicite la commission pour le travail extraordinaire qu'elle a réalisé. Il remercie également le Conseil d'administration et le Directeur général du BIT d'avoir créé l'impulsion et donné l'orientation nécessaire à la rédaction d'un tel rapport. Il estime que la

Commission mondiale a créé l'élan en faveur d'une mondialisation équitable et a mis l'humain au cœur du processus. Il souhaite que la famille occupe le centre du processus de mondialisation dans un cadre multilatéral qui applique des règles transparentes en matière de migrations. Il estime que l'OIT doit promouvoir un forum sur les politiques de la mondialisation en invitant le FMI, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et d'autres participants à la table du dialogue.

Le membre employeur de l'Inde, M. Anand, insiste pour que priorité soit donnée à l'action plutôt qu'au débat et soutient la promotion des initiatives favorisant l'esprit d'entreprise. C'est là que le secteur privé et les employeurs peuvent apporter la contribution la plus significative.

Le Vice-président employeur déclare, en guise de conclusion, que des réformes radicales du système multilatéral ne sont pas souhaitables et que seul un ajustement est nécessaire. Il relève que l'emploi est une question fondamentale, qu'un Agenda global pour l'emploi est en place et que les entrepreneurs et les employeurs y attachent une grande importance. L'emploi des jeunes est une question particulièrement importante qui se rattache à l'élimination du travail des enfants et à la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il est essentiel que les travaux portant sur le dialogue social se poursuivent dans le cadre du forum tripartite que constitue l'OIT. La question relative aux migrations ne manquera pas d'avoir des répercussions sur la 92^e session (2004) de la Conférence internationale du Travail. Pour ce qui est de l'économie informelle, une interaction doit nécessairement s'instaurer entre les diverses institutions et structures pour la mise en œuvre des conclusions de la session de 2002 de la Conférence. La lutte contre le VIH/SIDA, le développement des ressources humaines et la responsabilité sociale des entreprises sont également des domaines où les employeurs sont disposés à travailler activement. Sur la question de l'action régionale, l'intervenant relève que le Burkina Faso va être au cœur du premier projet d'action régionale et insiste sur le fait que le processus d'apprentissage doit débiter au niveau local pour s'étendre finalement à la planète entière. L'intervenant accepte le difficile pari de travailler avec d'autres organisations et estime que le Centre de Turin a un rôle à jouer à cet égard. Evoquant les initiatives sur la cohérence des politiques, il déclare qu'il est urgent d'harmoniser les informations essentielles, compte tenu notamment des données et statistiques divergentes fournies par la Banque mondiale, le PNUD et le rapport. La cohérence des politiques, les réponses régionales et l'éducation constituent des thèmes de discussion possibles sur la mondialisation. Tous les scénarios possibles doivent être étudiés pour appuyer les activités, les initiatives et les forums. L'intervenant propose que le Directeur général et le bureau du Conseil d'administration soient chargés d'examiner les options envisageables en vue de formuler en temps opportun des recommandations sur la viabilité de telles mesures ainsi que sur leur composition et leurs caractéristiques. Il suggère également que le Directeur général et le bureau du Conseil d'administration soient chargés d'étudier les diverses possibilités existantes pour établir un agenda.

Le Vice-président travailleur salue le soutien apporté par le rapport à la cohérence des politiques et à la coopération interinstitutionnelle et relève l'adhésion presque universelle aux normes fondamentales du travail, dont il souligne qu'il est indispensable qu'elles fassent l'objet d'un effort promotionnel important de la part de l'OIT et des autres organisations internationales. Des activités de suivi efficaces sont maintenant nécessaires pour faire en sorte que le rapport soit connu au niveau local et que ses objectifs soient compris. L'intervenant note l'intérêt prudent manifesté par certaines institutions, comme la Banque mondiale et le FMI, et estime que les propositions préconisant une plus grande cohérence entre ces institutions et l'OIT doivent faire l'objet d'un suivi. Il souhaite vivement que des discussions débutent prochainement sur les questions de croissance, d'emploi et d'investissements. La difficulté consiste à faire des propositions de suivi qui complètent les programmes en cours de l'OIT sans compromettre l'Agenda pour le travail décent ou l'Agenda global pour l'emploi. L'intervenant espère que, suite à la déclaration sur l'aide à l'Afrique prononcée par la Banque mondiale, celle-ci accédera à la demande du groupe des travailleurs en faveur de l'annulation de la dette ou de la reconversion du remboursement de la dette en investissant dans les programmes d'éducation, de santé et de protection sociale des pays concernés. Il se dit également intéressé par le thème du partenariat qui sera développé dans le cadre de la 11^e Conférence de la CNUCED (CNUCED XI) et est impressionné par le nombre important d'intervenants qui souhaitent davantage de partenariat, tout en déplorant les interventions qui proposent expressément que l'OIT ne dépasse pas certaines limites dans l'action menée pour parvenir à une mondialisation équitable. Il demande également que les gouvernements parlent d'une seule voix devant les diverses institutions internationales, dans un but de cohérence. L'intervenant rappelle aux participants l'échec de la Déclaration de Singapour et

ne voudrait pas que l'OIT subisse le même revers. En conclusion, il souligne qu'il importe de faire progresser au plus vite les mesures de suivi. Il demande au Directeur général de s'occuper sans tarder d'étudier les possibilités de donner un effet immédiat à certaines des conclusions les plus urgentes sur la base d'une large consultation tripartite des divers mandants de l'OIT. Il est convaincu que cela permettra d'établir un juste équilibre entre l'impératif d'urgence et l'exigence d'un processus démocratique.

Le Directeur général évoque les réactions généralement positives suscitées par le rapport ainsi que l'orientation claire donnée par la réunion. Il déclare que ce qu'il a dit au début de la réunion quant à l'importance de la discussion pour l'aider à préparer son rapport à la Conférence s'est avéré juste. Il se dit frappé par nombre des termes utilisés pour décrire le rapport, tels que «tournant décisif», «pas en avant» «étape importante», «visionnaire», mais surtout par le mot «équilibré», compte tenu notamment du fait que la commission a été délibérément composée de manière à constituer un groupe caractérisé par la diversité des opinions. Ce rapport n'est ni le premier ni le dernier sur la mondialisation, mais c'est le premier à avoir eu recours au dialogue pour chercher des solutions et un terrain d'entente. C'est le premier rapport qui ait cherché à faire du dialogue un outil au service de la recherche de solutions et d'un terrain d'entente. Cela confirme l'approche et la philosophie préconisées par l'OIT et démontre les vertus du dialogue pour construire un consensus.

Le rapport a été jugé à la fois critique et positif. Son objectif n'est pas de condamner la mondialisation mais de la gérer et de souligner que le problème n'est pas la mondialisation en elle-même. Le rapport fait valoir que la mondialisation doit être façonnée par une gestion, des règles et une gouvernance appropriées. Bien que les idées énoncées aient des implications politiques à l'échelle nationale, les recommandations ont été décrites comme réalistes, et pas un seul intervenant n'a qualifié le rapport d'inadapté. Le Directeur général estime quant à lui que le rapport a réussi à intégrer des questions telles que le commerce, la finance, le travail et l'éducation, les présentant comme une tâche holistique qui exige des solutions globales. La mondialisation est un phénomène intégré qui appelle des solutions intégrées, de même que les problèmes mondiaux requièrent des solutions mondiales. Les limites d'une action purement nationale ont déjà été constatées. Le Directeur général estime également que ce rapport est fondé sur le bon sens et contient des propositions solides. Cependant, des dangers existent: les gouvernements devront trouver le moyen de discuter le rapport au niveau gouvernemental sans le disperser entre différents ministères. La vision mondiale du rapport sera ainsi préservée.

Le message clé du rapport, sur lequel ont insisté un grand nombre d'orateurs, est qu'il faut traiter la mondialisation d'abord au niveau local. Le second message qu'il délivre est qu'il est indispensable que des règles équitables régissent le commerce, la finance, la circulation des personnes, les normes du travail et la technologie. Le thème de la gouvernance internationale comme celui du multilatéralisme ont été largement mis en avant. Parmi les thèmes fréquemment évoqués figurent l'efficacité, la performance, la transparence, la responsabilité, la prise de décision démocratique, et surtout toute la question de la cohérence. Le fait que les solutions ne peuvent être obtenues sans la convergence des principaux acteurs est un élément qui a été souvent abordé dans les différentes interventions.

S'agissant des implications du rapport pour l'OIT, le Directeur général estime que la plus importante est sans doute que le travail décent constitue un objectif mondial, ce qui nécessite la mise en place de politiques cohérentes au sein du système multilatéral. Une telle démarche répondrait à une exigence politique majeure des pays dans le monde et témoignerait de la capacité du système multilatéral de trouver des solutions innovantes à un problème essentiel. Le message concernant les objectifs stratégiques de l'OIT porte clairement sur le renforcement de l'Agenda pour le travail décent et des activités en cours. Parallèlement, le rapport invite l'OIT à renforcer ses relations avec les institutions du système multilatéral, sur la base et dans les limites de son mandat. Ce dernier point constitue, pour le Directeur général, un très important sujet de réflexion. Le rapport affirme également que l'OIT doit s'acquitter pleinement de son mandat. Il cite la Déclaration de Philadelphie, qui stipule qu'il incombe à l'Organisation d'examiner tous les programmes d'action dans le domaine économique et financier dans la mesure où ils ont trait à son mandat. Cette question très importante mérite d'être examinée attentivement.

Le Directeur général évoque deux propositions spécifiques formulées par des intervenants, l'une concernant la cohérence des politiques, l'autre le forum sur les politiques de la mondialisation. Les mandats de la plupart des organisations internationales se recourent de diverses façons; il est important de mettre à profit les points forts de l'OIT, de promouvoir ses produits, ses connaissances

et son expérience là où un avantage qualitatif peut être perçu. L'initiative en faveur de la cohérence des politiques a été conçue précisément parce que l'interaction politique interinstitutionnelle est extrêmement forte. Une approche globale doit traiter de manière prioritaire les questions de croissance, d'investissement et d'emploi.

Le défi le plus important que l'OIT doit relever est de réfléchir à la façon dont la mondialisation se répercute sur l'Agenda du travail décent et d'identifier les avantages dont l'OIT dispose par rapport à d'autres institutions dans le domaine de la dimension sociale de la mondialisation. Cette question fera partie d'un processus complet de suivi, elle aura des incidences sur les programmes nationaux relatifs au travail décent et approfondira le mandat de base. Elle implique que l'OIT renforce ses capacités dans le domaine des relations extérieures avec les autres organisations internationales et les autres acteurs et qu'elle complète également sa base de connaissances. Selon le Directeur général, le rapport renforce le tripartisme et lui lance un défi, particulièrement au niveau international de la prise de décisions. Le dialogue social et le tripartisme sont les piliers indispensables d'une mondialisation équitable. Le tripartisme sera appelé à jouer un rôle important au niveau national et avec les autres organisations. Le rapport recommande clairement que l'OIT s'engage de plus en plus dans le domaine de la cohérence politique nationale. Le tripartisme doit faire face à la mondialisation, ce qui va stimuler les débats au sein des groupes. Le rapport contient une recommandation qui s'adresse aux chefs d'Etat et de gouvernement quant à la responsabilité qui leur incombe en matière de cohérence nationale. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pourront définir, au cours des débats dans leurs groupes respectifs, comment ils perçoivent ce défi, comment ils peuvent s'organiser et comment l'OIT pourrait leur apporter son soutien dans cette tâche.

Le Directeur général déclare que d'autres organisations joueront un rôle en matière de suivi et de mise en œuvre de l'approche et des recommandations de la Commission mondiale. Il rappelle que le rapport, rédigé par une commission indépendante, va avoir des répercussions sur les travaux d'autres organisations, telles que l'OMC et le FMI. Le suivi par l'OIT est désormais entre les mains du Conseil d'administration. Le Directeur général tient à rencontrer personnellement les membres du bureau du Conseil d'administration pour recueillir leurs avis et leurs conseils, afin de pouvoir avancer progressivement sur un terrain nouveau sur la base d'un cadre d'action fondamental. Selon lui, il existe au moins quatre domaines dans lesquels des mesures de suivi pourront être entreprises à court terme. Le premier concerne les activités ordinaires de l'OIT actuellement en cours; nombre de points évoqués dans le rapport de la commission auront une incidence directe sur les projets et programmes existants. Dans l'immédiat, les étapes suivantes sont la tenue, en avril 2004, du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies, dont un des points de l'ordre du jour concerne l'examen du rapport. Cette réunion permettra de connaître les vues des chefs de secrétariat à cet égard. Le Directeur général précise qu'il compte également s'adresser au Conseil économique et social en juin 2004. Il convient par ailleurs de réfléchir aux moyens d'appeler l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les questions traitées dans le rapport afin de les examiner dans un cadre élargi.

Le président Mkapa rappelle les espoirs soulevés par le rapport et dit que le prochain grand défi sera de réaliser ces espoirs. Le véritable test de l'efficacité des diverses actions qui pourront être menées sera que davantage de personnes en tirent profit. Ces actions ne doivent pas obligatoirement être menées les unes après les autres. Des initiatives parallèles peuvent être entreprises aux niveaux régional, national et international, pour autant qu'elles soient cohérentes et concordantes. La volonté politique est le fil conducteur qui relie toutes les solutions possibles, et le président Mkapa s'engage à prendre les devants en prônant la nécessité d'une volonté politique auprès des chefs d'Etat et de gouvernement. Il insiste une nouvelle fois sur la cohérence des politiques, qui doit commencer au niveau local – dans chaque pays – par une décision politique. L'amélioration proposée de la gouvernance de la mondialisation est une décision politique. La cohérence des politiques à laquelle aspire la commission n'a rien à voir avec une redistribution des missions et des mandats parmi les organisations internationales. L'OIT n'est certainement pas invitée à empiéter sur les mandats des autres organisations. Les nations ne peuvent exiger une bonne gouvernance, démocratique et participative, dans les organisations internationales et s'abstenir de s'attaquer à ces questions au niveau national. Les pays ne peuvent attendre des organisations internationales qu'elles rendent compte de leurs actions et en même temps refuser d'avoir les mêmes exigences à l'égard de leurs propres institutions. Il faut se rappeler que les organisations internationales ne sont rien d'autre que des gouvernements souverains, unis dans un objectif spécifique. Le FMI, la Banque mondiale et l'OMC et toutes les autres organisations ne sont que la

somme totale de leurs membres, à savoir les gouvernements. L'incohérence des politiques contre laquelle s'élève le rapport apparaît quand un gouvernement soutient une position dans une réunion et adopte une position contraire dans une autre réunion. Si les gouvernements sont convenus à Doha que les négociations doivent porter principalement sur le développement, cette priorité doit être prise en considération dans les autres instances réunissant les gouvernements ainsi que dans les décisions politiques nationales. Selon l'intervenant, les engagements de Doha auraient été tenus dans les délais prévus si les pays membres avaient mieux coordonné leurs politiques nationales respectives.

Le *président Mkapa* répète qu'il n'a jamais été dans les intentions du rapport d'encourager l'OIT à dépasser les limites établies et reconnues que lui impose son mandat. Le rapport plaide cependant en faveur d'une approche globale, homogène et cohérente des questions mondiales ayant une incidence sur la vie et les perspectives d'avenir de chaque individu dans le monde.

La question est de savoir où commencer et dans quelle voie s'engager. Le président reprend à son compte les propos de l'écrivain écossais Robert Louis Stevenson qui s'exprimait en ces termes: «On ne peut pas fuir une faiblesse. Il faut parfois la combattre ou périr. Et si tel est le cas, alors pourquoi pas maintenant, là où vous vous trouvez?». Les gouvernements, les travailleurs et les employeurs ne doivent pas se dérober devant les faiblesses de la mondialisation. Ils doivent les combattre maintenant, là où ils en sont.

Le *Président* indique que le compte rendu intégral de la discussion sera annexé à son rapport à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Il relève que le rapport de la Commission mondiale a été considéré par la plupart des orateurs comme une base crédible pour effectuer une avancée significative vers une mondialisation équitable. La plupart des orateurs sont convenus que les valeurs et les orientations essentielles présentées dans le rapport devraient inspirer le processus de suivi. L'accent doit être mis sur les personnes et sur leurs besoins, sur les valeurs et droits fondamentaux ainsi que sur l'équité et la bonne gouvernance, du niveau local jusqu'au niveau mondial. Cela constituera une base solide pour faire avancer le processus de suivi. Le Président se dit encouragé par la convergence de vues sur un nombre important d'instruments clefs recommandés par le rapport. Les orateurs ont été unanimes à considérer que le travail décent doit constituer un objectif mondial central et que tous les efforts doivent être faits pour progresser dans les quatre domaines fondamentaux: emploi, droits fondamentaux des travailleurs, protection sociale et dialogue social. Ils se sont également accordés à considérer qu'une plus grande cohérence des politiques aux niveaux tant national que mondial est une condition essentielle pour réaliser l'objectif du travail décent. Le Président indique que la prochaine session de la Conférence ainsi que les sessions du Conseil d'administration de juin et novembre 2004 seront l'occasion d'aller de l'avant. Cependant, pour entretenir l'élan, le Directeur général devra mener des consultations avec d'autres organisations internationales sur des questions pertinentes ayant trait au suivi et rester en contact avec les membres du bureau du Conseil d'administration pour analyser les faits nouveaux et recueillir leurs vues concernant des aspects particuliers des mesures de suivi.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>	
I.	Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.....	1
	Compilation des rapports annuels.....	1
	Activités de coopération technique.....	2
	Examen du rapport global.....	2
II.	Travail des enfants.....	2
	Suivi de l'examen en juin 2002 du rapport global du BIT intitulé <i>Un avenir sans travail des enfants</i>	2
	Action de l'IPEC en 2002-03 contre le travail des enfants: progrès et priorités futurs	3
	Résultats de l'IPEC relatifs aux cibles fixées pour l'exercice biennal.....	3
	Importance de l'éducation pour éliminer le travail des enfants.....	4
	Le travail des enfants et l'Agenda pour le travail décent.....	4
	Partenariat entre l'IPEC et les organisations d'employeurs et de travailleurs.....	5
III.	Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.....	5
	Responsabilité sociale des entreprises et normes internationales du travail.....	5
	Politiques et partenariats sociaux pour une bonne gouvernance.....	5
	Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.....	6
	Allocution de Son Excellence M ^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande et coprésidente de la Commission mondiale.....	6
	Présentation du rapport intitulé <i>Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous</i> par Son Excellence M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie et coprésident de la Commission mondiale	6
IV.	Normes internationales du travail.....	7
	Améliorations des activités normatives de l'OIT.....	7
	Articles 19, 24 et 26 de la Constitution.....	7
	Assistance technique et promotion.....	7
	Pratiques suivies pour la préparation des conventions internationales du travail.....	7
	Ratification et promotion des conventions fondamentales de l'OIT.....	8
	Rapport général de situation sur l'action de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi.....	8
	Liberté syndicale.....	8
	Conventions consolidées sur les normes du travail maritime.....	8

	<i>Page</i>
Procédures constitutionnelles	9
Exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930.....	9
Exécution par le Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	10
V. Emploi et politique sociale	10
Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi	10
Politiques actives du marché du travail	11
Le VIH/SIDA et l'Agenda du travail décent	11
Le projet pilote de Fiducie sociale mondiale	11
Programme pilote sur le travail décent	12
Promouvoir le travail décent en favorisant l'esprit d'entreprise.....	12
Des emplois productifs pour faire reculer la pauvreté et accélérer le développement..	13
Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la possibilité pour tous d'en bénéficier	13
VI. Entreprises multinationales.....	14
Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale	14
Rapport d'activité pour 2003.....	14
Activités prioritaires en 2004-05	14
Composition et taille de la Sous-commission sur les entreprises multinationales.....	15
Huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale	15
Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations.....	15
VII. Activités sectorielles	15
Réunions sectorielles	15
Examen du programme des activités sectorielles, 2002-03	16
Nouvelle approche des activités sectorielles en 2004-05.....	16
Réunions d'experts: objet, fonctions et enseignements tirés	16
VIII. Coopération technique	17
Programme de coopération technique de l'OIT, 2002-03.....	17
Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique au sein du système des Nations Unies	17
Rapport d'évaluation thématique: renforcement des institutions, des procédures, des cadres juridiques et de la capacité des mandants tripartites en matière de tripartisme et de dialogue social.....	18
Examen sur place en Afrique.....	18

	<i>Page</i>
Coopération technique – Mécanisme d'allocation de ressources	19
Programme spécial de coopération technique pour la Colombie.....	19
Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés	20
IX. Questions financières.....	21
Fonds pour les systèmes informatiques	21
Exécution du programme de l'OIT en 2002-03	21
Evaluation des programmes focaux	21
Utilisation de l'excédent de 2000-01	21
Cadre stratégique pour 2006-2009.....	22
Réserve pour les réunions techniques 2004-05.....	22
Nouveaux locaux pour les bureaux de l'OIT à Santiago et à Dar es-Salaam	22
Sécurité et sûreté du personnel et des locaux.....	22
X. Organes directeurs de l'OIT.....	23
Conférence internationale du Travail.....	23
Propositions d'amélioration du fonctionnement de la Conférence.....	23
Suivi de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, et des résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 91 ^e session (2003)	23
Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, et résolutions y afférentes	23
Résolution concernant la sécurité et la santé au travail.....	24
Rôle de la Commission de vérification des pouvoirs	24
93 ^e session (juin 2005).....	25
95 ^e session (2006).....	25
Conseil d'administration du BIT: propositions d'amélioration de son fonctionnement	25
Dixième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, 2-5 décembre 2003).....	26
XI. Relations avec d'autres organisations internationales.....	27

Annexes

I. Rapport du président du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation à la 289^e session (mars 2004) du Conseil d'administration.....	31
II. Compte rendu de la discussion sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (mars 2004) à la 289^e session du Conseil d'administration.....	35